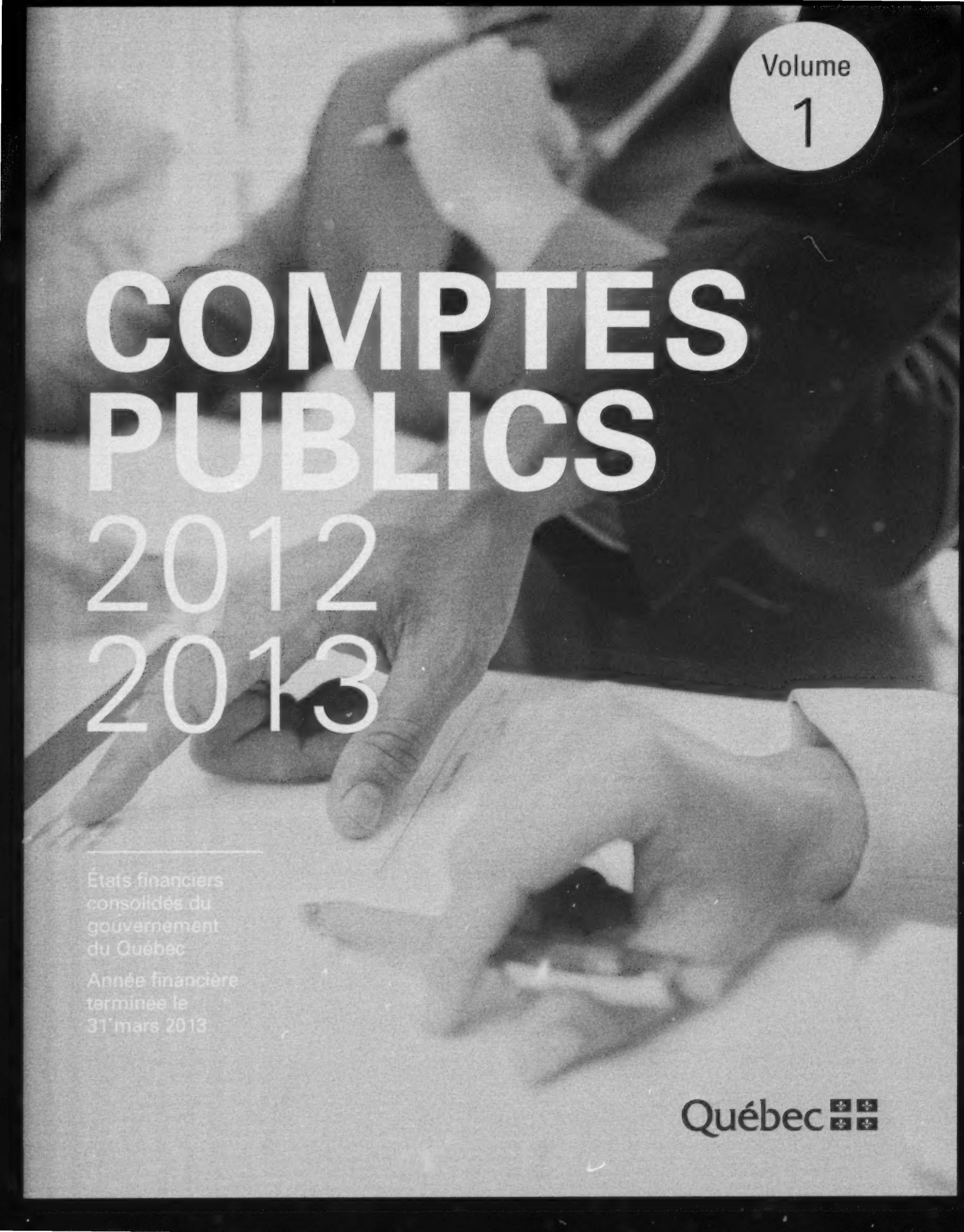

Volume 1

COMPTES PUBLICS 2012 2013

États financiers consolidés du gouvernement du Québec

Année financière terminée le 31 mars 2013

Québec

COMPTES PUBLICS 2012-2013

VOLUME 1

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Année financière terminée le 31 mars 2013

Publiés conformément aux dispositions de l'article 86
de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001)

Finances et Économie
Québec

Comptes publics 2012-2013 – Volume 1

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Octobre 2013

ISSN 0706-2869 (Imprimé)
ISSN 1925-1815 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2013

Son Honneur l'honorable Pierre Duchesne
Lieutenant-gouverneur du Québec
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Lieutenant-gouverneur,

J'ai le plaisir de vous présenter les Comptes publics du gouvernement du Québec, de l'année financière terminée le 31 mars 2013.

Le ministre des Finances et de l'Économie,

Nicolas Marceau

Québec, octobre 2013

Monsieur Nicolas Marceau
Ministre des Finances et de l'Économie
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément au mandat qui m'a été confié, j'ai l'honneur de vous présenter les Comptes publics du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2013, lesquels ont été préparés selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), en conformité avec les conventions comptables du gouvernement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le contrôleur des finances,

Simon-Pierre Falardeau, CPA, CA

Québec, octobre 2013

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS 11

GLOSSAIRE 13

ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2012-2013 23
2. RETOUR SUR LE BUDGET 2012-2013 25
3. RISQUES ET INCERTITUDES 27
4. LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE 29
5. ANALYSE DES ÉCARTS 31
   - 5.1 COMPARAISON DES RÉSULTATS RÉELS AVEC CEUX DU BUDGET 32
   - 5.2 COMPARAISON DES RÉSULTATS RÉELS AVEC CEUX DE L'ANNÉE FINANCIÈRE PRÉCÉDENTE 34
6. ANALYSE DES PRINCIPALES TENDANCES 39
7. RÉSULTAT DE L'ANALYSE DES INDICATEURS 51

ANNEXE 1 - STATISTIQUES FINANCIÈRES 63

ANNEXE 2 - INFORMATIONS PAR SECTEURS DE REDDITION DE COMPTES 69

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ 75

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT 77

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT 81

ÉTAT CONSOLIDÉ DES DÉFICITS CUMULÉS 82

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE 83

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE 84

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE 85

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES 87
2. INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE 99
3. MODIFICATIONS COMPTABLES 100
4. TRANSFERTS FINANCÉS PAR LE RÉGIME FISCAL 104
5. DROITS ET PERMIS 105
6. ENCAISSE 106
7. PLACEMENTS TEMPORAIRES 107
8. DÉBITEURS 108
9. PRÊTS ET PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE 109
10. FONDS DES GÉNÉRATIONS 112
11. CRÉDITEURS ET FRAIS À PAYER 114
12. REVENUS REPORTÉS 115
13. AUTRES PASSIFS 117
14. TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL À REMBOURSER 118
15. RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS 119
16. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS 133
17. DETTES 135
18. IMMOBILISATIONS 141
19. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES 144
20. GARANTIES D'EMPRUNTS 149
21. ÉVENTUALITÉS 152
22. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE 153
23. BILLETS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS (BTAA) 155
24. CHIFFRES COMPARATIFS 158

ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. ASSEMBLÉE NATIONALE, PERSONNES DÉSIGNÉES, MINISTÈRES ET ORGANISMES DU GOUVERNEMENT DONT LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES ONT ÉTÉ EFFECTUÉES À MÊME LE FONDS GÉNÉRAL DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU 159

2. ORGANISMES, FONDS SPÉCIAUX ET FONDS D'AMORTISSEMENT DU GOUVERNEMENT 161

3. ORGANISMES DES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET DE L'ÉDUCATION DU GOUVERNEMENT 164

4. ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT 174

5. MINISTÈRES ET ORGANISMES DU GOUVERNEMENT EXERÇANT DES OPÉRATIONS FIDUCIAIRES EXCLUES DU PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT 175

6. REVENUS 176

7. DÉPENSES 177

8. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT 178

9. INFORMATIONS SECTORIELLES 187

10. OPÉRATIONS FIDUCIAIRES DU GOUVERNEMENT 191

Présentation des comptes publics

Les *Comptes publics 2012-2013* présentent la situation financière du gouvernement du Québec et ses résultats de fonctionnement. Afin d'en accroître l'utilité et la transparence, ils englobent une analyse financière et un glossaire. L'analyse présente l'évolution des principales tendances quant aux postes importants des états financiers consolidés.

Le ministère des Finances et de l'Économie considère que l'utilisation d'indicateurs constitue un outil efficace pour être en mesure d'étudier l'évolution de l'état des finances du gouvernement. C'est la raison pour laquelle onze indicateurs sont présentés à la section « Analyse des états financiers consolidés ».

Les *Comptes publics 2012-2013* présentent l'information relative aux résultats réels de l'année financière terminée le 31 mars 2013. Les prévisions initiales des résultats pour cette année financière ont été présentées dans le budget 2012-2013 du 20 mars 2012 et ont été révisées dans le budget 2013-2014 du 20 novembre 2012. Des données préliminaires des résultats ont été présentées dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* du 28 mars 2013. L'analyse comparative avec le budget, présentée dans ce document, a été réalisée avec les prévisions initiales du budget 2012-2013, conformément aux normes de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA).

Les comptes publics de l'année financière terminée le 31 mars 2013 ont été préparés par le Contrôleur des finances pour le ministre des Finances et de l'Économie selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), en conformité avec les conventions comptables déterminées par le Conseil du trésor. Ils sont publiés en deux volumes.

La préparation des comptes publics requiert la participation et la collaboration d'un nombre important d'employés des différents ministères, fonds, organismes du gouvernement et de ceux des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi que d'employés des entreprises du gouvernement. Nous tenons à les remercier pour leur appui à la publication de ces documents.

Volume 1 – États financiers consolidés du gouvernement du Québec

Le volume 1 présente les états financiers consolidés du gouvernement du Québec ainsi qu'une analyse financière qui facilite la compréhension des opérations réalisées au cours de l'année financière 2012-2013.

Les états financiers consolidés se composent de plusieurs éléments.

- L'état consolidé des résultats de fonctionnement rend compte du surplus ou du déficit annuel découlant des activités de l'année financière. Il présente les revenus du gouvernement, les coûts des services et d'autres charges de l'année.

Présentation des comptes publics (suite)

- L'état consolidé des déficits cumulés montre l'évolution des déficits cumulés en tenant compte des résultats de l'année financière, des éléments qui y ont été imputés directement ainsi que de divers redressements dus à des modifications comptables.
- L'état consolidé de la situation financière présente les ressources financières du gouvernement du Québec ainsi que ses obligations. Il établit la dette nette, composée des déficits cumulés et des actifs non financiers.
- L'état consolidé de la variation de la dette nette rend compte de l'incidence combinée sur la dette nette des résultats de l'année financière, des variations des actifs non financiers, des éléments imputés directement aux déficits cumulés ainsi que des redressements dus à des modifications comptables.
- L'état consolidé des flux de trésorerie fournit l'information sur les liquidités du gouvernement générées ou utilisées, au cours de l'année financière, dans le cadre des activités de fonctionnement, d'investissement en placements et en immobilisations et de financement.
- Les notes et les annexes fournissent des renseignements additionnels à l'égard des rubriques des états consolidés et font partie intégrante des états financiers consolidés. Elles incluent également un sommaire des principales conventions comptables utilisées pour la préparation des états financiers consolidés ainsi que de l'information consolidée par missions gouvernementales sur les résultats de fonctionnement.

Conformément à la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), le vérificateur général du Québec prépare, à titre d'auditeur indépendant, un rapport accompagnant les états financiers consolidés du gouvernement, dans lequel il exprime son opinion sur ces états financiers.

Volume 2 – Renseignements financiers sur le fonds consolidé du revenu : fonds général et fonds spéciaux

Le volume 2 présente des renseignements financiers sur le fonds consolidé du revenu, lequel est constitué du fonds général et des fonds spéciaux. Ce volume se divise en deux sections. La première section expose les revenus des ministères et des organismes budgétaires, leurs crédits autorisés ainsi que les dépenses et les autres coûts imputés sur chacun de ces crédits et, finalement, les opérations financières des comptes à fin déterminée qu'ils administrent. La deuxième section présente les revenus des fonds spéciaux, leurs dépenses approuvées et celles réalisées ainsi que leurs investissements approuvés et ceux réalisés.

Glossaire

Les termes suivants sont utilisés dans les sections « Analyse des états financiers consolidés » et « États financiers consolidés », contenus dans ce volume.

Actifs financiers

Les actifs financiers constituent des éléments d'actif qui peuvent être utilisés pour rembourser les dettes existantes ou pour financer des opérations futures; ils ne sont pas destinés à être utilisés pour la prestation de services publics.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers constituent des éléments d'actif utilisés dans le cours normal des activités du gouvernement pour fournir des services publics.

Besoins financiers nets

Les besoins financiers nets sont les liquidités nettes requises par les activités de fonctionnement et celles d'investissement en placements et en immobilisations.

Comptabilité d'exercice

La comptabilité d'exercice est une méthode de comptabilisation qui consiste à tenir compte, dans la détermination du résultat net d'une entité, des revenus gagnés et des dépenses engagées au cours d'une année financière, le tout sans considération du moment où les opérations sont réglées par un encaissement ou un décaissement ou de toute autre façon.

Conventions comptables du gouvernement

Les conventions comptables du gouvernement définissent la façon dont celui-ci doit inscrire les opérations financières dans ses livres et en rendre compte adéquatement à la population. Celles-ci sont adoptées par le Conseil du trésor et s'inspirent des Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Glossaire (suite)

Dette brute

La dette brute correspond à la somme des dettes avant gains ou pertes de change reportés et du passif des régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs. Le solde du Fonds des générations est soustrait de cette somme.

La dette brute d'une année financière ne comprend pas les emprunts effectués par le ministre des Finances et de l'Économie pour l'année financière suivante, non plus que la partie des avances faites au Fonds de financement institué en vertu de la Loi sur le ministère des Finances (RLRQ, chapitre M-24.01), attribuables au financement d'organismes qui ne sont pas visés par le premier alinéa de l'article 89 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), et des entreprises du gouvernement énumérées dans l'annexe 3 de cette loi.

Dette nette

La dette nette correspond à la différence entre les actifs financiers et les passifs du gouvernement. Elle se compose des déficits cumulés et des actifs non financiers.

Dette représentant les déficits cumulés

La dette représentant les déficits cumulés est constituée des déficits cumulés présentés aux états financiers consolidés du gouvernement, augmentés du solde de la réserve de stabilisation établie par la Loi sur l'équilibre budgétaire (RLRQ, chapitre E-12.00001).

Emprunts par anticipation

Les emprunts par anticipation sont effectués par le fonds général du fonds consolidé du revenu au cours d'une année financière et servent à combler ses besoins de financement pour l'année financière suivante.

Fonds consolidé du revenu

Le fonds consolidé du revenu est constitué des sommes d'argent perçues ou reçues de diverses sources et sur lesquelles le Parlement de Québec a droit d'allocation. Le fonds comprend un fonds général et des fonds spéciaux.

Glossaire (suite)

Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement

En vertu de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le ministre des Finances et de l'Économie peut constituer un fonds d'amortissement afin de pourvoir au remboursement de tout emprunt de la dette publique du gouvernement. À cette fin, le ministre peut, sur autorisation du gouvernement, prendre sur le fonds général du fonds consolidé du revenu toute somme qu'il verse au fonds d'amortissement. De plus, des liquidités prudentielles sont maintenues dans le fonds d'amortissement afin de permettre au gouvernement de respecter ses engagements financiers en cas de fortes perturbations des marchés financiers.

Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)

En vertu de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le ministre des Finances et de l'Économie peut placer à long terme, par dépôt à la Caisse de dépôt et placement du Québec, toute partie du fonds général du fonds consolidé du revenu jusqu'à concurrence des sommes qui sont comptabilisées au passif des régimes de retraite, pour former un fonds d'amortissement en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations de ces régimes de retraite.

Fonds des générations

En vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (RLRQ, chapitre R-2.2.0.1), le ministre des Finances et de l'Économie dépose à la Caisse de dépôt et placement du Québec les sommes constituant le Fonds des générations, lesquelles sont affectées exclusivement au remboursement de la dette du gouvernement.

Fonds général

Le fonds général est constitué des sommes d'argent versées au fonds consolidé du revenu qui n'ont pas été portées au crédit d'un fonds spécial en vertu de dispositions législatives.

Fonds spécial

Un fonds spécial est un fonds institué par une loi afin de pourvoir à certains engagements financiers d'un ministre, d'un organisme budgétaire ou d'un organisme autre que budgétaire exerçant une fonction juridictionnelle. Des dispositions législatives déterminent quelles sommes, versées au fonds consolidé du revenu, doivent être portées au crédit d'un fonds spécial.

Glossaire (suite)

Indicateurs

Les indicateurs sont des outils de mesure permettant de suivre et d'évaluer l'atteinte d'un objectif, la mise en œuvre d'une stratégie ou l'accomplissement d'un travail ou d'une activité.

Instruments financiers

Les instruments financiers représentent les liquidités, un titre de participation dans une entité ou un contrat, lequel est à la fois la source d'un actif financier pour l'un des deux contractants et la source d'un passif financier ou d'un instrument de capitaux propres pour l'autre contractant.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des instruments dont la valeur fluctue en fonction d'un instrument sous-jacent sans nécessiter la détention ou la livraison de l'instrument sous-jacent lui-même.

Méthodes de consolidation

Méthode de consolidation ligne par ligne

Les comptes du fonds consolidé du revenu, qui regroupe le fonds général et les fonds spéciaux, et des autres entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement, exception faite des entreprises du gouvernement, sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers. Ainsi, les comptes sont harmonisés selon les conventions comptables du gouvernement et combinés ligne par ligne; les opérations et les soldes réciproques entre entités sont éliminés.

Méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation

Les participations dans les entreprises du gouvernement sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, les participations sont comptabilisées au coût. Le coût est ajusté annuellement, d'une part, de la quote-part du gouvernement dans les résultats de ces entreprises, une contrepartie étant portée aux revenus, et, d'autre part, de sa quote-part dans les autres éléments de leur résultat étendu, une contrepartie étant alors portée aux déficits cumulés. La valeur de la participation est réduite des dividendes déclarés et ajustée de l'élimination des gains et pertes entre entités non réalisés relatifs à des opérations sur des actifs demeurés dans le périmètre comptable du gouvernement. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des conventions comptables des entreprises avec celles du gouvernement.

Glossaire (suite)

Missions

Les missions représentent les champs d'activité fondamentaux d'un gouvernement qui constituent sa raison d'être. Au Québec, il existe six missions, soit : « Santé et services sociaux », « Éducation et culture », « Économie et environnement », « Soutien aux personnes et aux familles », « Gouverne et justice » et le « Service de la dette ».

Périmètre comptable

Le périmètre comptable du gouvernement englobe les opérations financières de l'Assemblée nationale, des personnes qu'elle désigne, des ministères et de tous les organismes, fonds et entreprises qui sont sous le contrôle du gouvernement. Le contrôle se définit comme le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives d'une entité de sorte que les activités de celle-ci procureront des avantages attendus au gouvernement ou l'exposeront à un risque de perte.

Produit intérieur brut (PIB)

Le PIB est la valeur de tous les biens et services produits à l'intérieur des limites géographiques d'un pays ou d'un territoire au cours d'une année civile donnée.

Revenus autonomes

Les revenus autonomes sont ceux qui résultent de l'impôt sur le revenu et les biens, des taxes à la consommation, des droits et permis, des revenus divers, des revenus des entreprises du gouvernement ainsi que ceux du Fonds des générations.

Solde budgétaire

Le solde budgétaire et sa méthode de calcul sont définis dans la Loi sur l'équilibre budgétaire (RLRQ, chapitre E-12.00001).

Le solde budgétaire permet d'évaluer l'atteinte de l'équilibre budgétaire. Pour une année financière, il est le résultat de l'écart entre les revenus et les dépenses établis conformément aux conventions comptables du gouvernement et de la prise en compte des ajustements suivants :

- Éléments exclus du solde budgétaire :
  - i) les revenus et les dépenses comptabilisés au Fonds des générations;
  - ii) certains ajustements rétroactifs des revenus provenant des entreprises du gouvernement;
  - iii) pour l'année financière 2012-2013, le résultat provenant des activités abandonnées, consécutif à la décision de fermer la centrale nucléaire de Gentilly-2, présenté dans les états financiers consolidés annuels d'Hydro-Québec.

Glossaire (suite)

Solde budgétaire (suite)

- Éléments inclus dans le solde budgétaire :
  - i) les inscriptions comptables portées directement aux déficits cumulés, à l'exception des inscriptions qui résultent :
    - (1) de l'effet rétroactif d'une nouvelle norme de l'Institut Canadien des Comptables Agrées, pour les années précédant l'année de sa mise en vigueur recommandée par l'Institut,
    - (2) des modifications comptables relatives à la réforme comptable 2006-2007 apparaissant dans les comptes publics;
  - ii) toute somme nécessaire, provenant de la réserve de stabilisation, pour assurer le maintien de l'équilibre budgétaire.

Supercatégories

Les supercatégories regroupent les catégories utilisées pour la comptabilisation des dépenses. Il existe cinq supercatégories de dépenses, soit :

- *Transfert*

  Cette supercatégorie comprend les dépenses dont le versement est effectué dans le but de fournir aux bénéficiaires un soutien financier sous différentes formes. Pour le gouvernement, ces dépenses ne constituent ni des acquisitions directes de biens ou de services, ni des sommes accordées en vue d'obtenir un rendement, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'un placement.

- *Rémunération*

  Cette supercatégorie comprend les dépenses d'opération encourues pour la rémunération normale, les heures supplémentaires et certaines autres indemnités versées directement par le gouvernement aux employés permanents, aux employés à temps partiel et aux occasionnels, y compris les étudiants et les saisonniers du secteur public. Elle comprend également la rémunération des professionnels de la santé ainsi que les avantages sociaux et les autres contributions du gouvernement à titre d'employeur, notamment la contribution aux régimes de retraite, au régime de rentes du Québec et à l'assurance-emploi.

- *Fonctionnement*

  Cette supercatégorie comprend les dépenses ou les coûts engagés dans le cadre des activités administratives de l'entité, à l'exclusion des dépenses de rémunération, de transfert, de créances douteuses et autres provisions ainsi que du service de la dette. Elle inclut notamment le coût estimatif lié à la réévaluation et aux nouvelles obligations du gouvernement relatives à la réhabilitation de terrains contaminés de même que l'amortissement des immobilisations.

Glossaire (suite)

- *Créances douteuses et autres provisions*

  Cette supercatégorie comprend les dépenses découlant des variations de la provision pour créances douteuses, de la provision pour pertes sur interventions financières garanties par le gouvernement et de la provision pour moins-values sur les prêts et les placements de portefeuille.

- *Service de la dette*

  Cette supercatégorie comprend les intérêts sur les dettes, l'amortissement des escomptes et primes, l'amortissement des frais reportés et des gains et pertes de change non réalisés, les dépenses de change et d'autres frais associés à la gestion de la dette. Elle comprend également la charge relative aux intérêts des régimes de retraite et des avantages sociaux futurs ainsi que ceux relatifs aux ententes de partenariat public-privé.

Section 1

ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. Faits saillants de l'année financière 2012-2013

Résultats de fonctionnement consolidés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2013
(en millions de dollars)

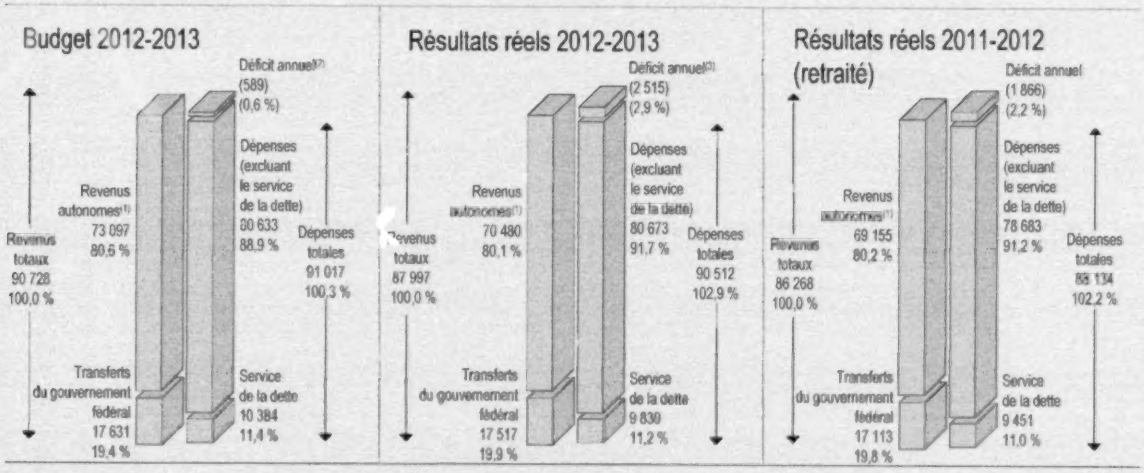

Pour visualiser les données présentées, veuillez vous référer au sommaire des résultats de fonctionnement consolidés, à la page 31.

(1) Les revenus autonomes incluent les revenus de 911 M$, 961 M$, 840 M$ du Fonds des générations, respectivement pour le budget 2012-2013 et les résultats réels 2012-2013 et 2011-2012.

(2) Le déficit annuel prévu inclut une provision pour éventualités de 300 M$.

(3) Le déficit annuel 2012-2013 inclut la perte de 1 876 M$ provenant des activités abandonnées consécutive à la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2. Pour plus d'information, veuillez vous référer aux états financiers consolidés du gouvernement, à la page 182.

- Lors du budget 2012-2013, le gouvernement prévoyait un déficit annuel de 589 millions de dollars. En tenant compte de l'affectation de 911 millions de dollars de revenus au Fonds des générations, le solde budgétaire prévu au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire[1] était déficitaire de 1 500 millions de dollars.

- Les résultats de l'année financière 2012-2013 présentent un déficit annuel de 2 515 millions de dollars, lequel inclut la perte de 1 876 millions de dollars provenant des activités abandonnées consécutive à la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2. En tenant compte d'un versement de 961 millions de dollars au Fonds des générations et en excluant la perte de 1 876 millions de dollars provenant des activités abandonnées consécutive à la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2, tel que le prévoit la Loi sur l'équilibre budgétaire, le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire est déficitaire de 1 600 millions de dollars, soit 100 millions de dollars de plus que ce qui était prévu.

[1] RLRQ, chapitre E-12.00001

1. Faits saillants de l'année financière 2012-2013 (suite)

- Le total des revenus s'établit à 87 997 millions de dollars, soit une révision à la baisse de 2 731 millions de dollars ou de 3,0 % comparativement au budget. Par rapport à l'année financière 2011-2012, les revenus ont augmenté de 1 729 millions de dollars ou de 2,0 %.
  - La diminution entre les revenus de la présente année financière et ceux du budget initial s'explique essentiellement par des revenus moins élevés que prévu au chapitre de l'impôt sur le revenu et les biens de 710 millions de dollars, des taxes à la consommation de 1 089 millions de dollars, des revenus provenant des entreprises du gouvernement de 1 663 millions de dollars, partiellement compensés par une hausse des revenus divers de 956 millions de dollars.
  - L'augmentation de 1 729 millions de dollars entre les revenus de la présente année financière et ceux de l'année financière précédente s'explique principalement par des hausses de 1 450 millions de dollars des revenus de l'impôt sur le revenu et les biens, de 559 millions de dollars des taxes à la consommation et de 769 millions de dollars des revenus divers et par une diminution de 1 517 millions de dollars des revenus provenant des entreprises du gouvernement.
- Les dépenses consolidées, quant à elles, s'élèvent à 90 512 millions de dollars, soit une révision à la baisse de 505 millions de dollars ou de 0,6 % par rapport à la prévision du budget. En comparaison avec l'année financière précédente, ces dépenses ont augmenté de 2 378 millions de dollars.
  - Le budget 2012-2013 prévoyait une hausse de 2,8 % des dépenses consolidées, alors qu'une hausse de 2,7 % a été constatée. Cette croissance moins élevée que prévu s'explique principalement par une révision à la baisse de 545 millions de dollars du service de la dette par rapport à la prévision.
  - L'augmentation entre les dépenses de la présente année financière et celles de l'année financière précédente s'expliquent principalement par les augmentations des dépenses de 1 674 millions de dollars pour la mission « Santé et services sociaux », de 191 millions de dollars pour la mission « Éducation et culture » et de 388 millions de dollars du service de la dette.

2. Retour sur le budget 2012-2013

Le déficit annuel prévu dans le budget 2012-2013 était de 589 millions de dollars. Après l'affectation des revenus de 911 millions de dollars au Fonds des générations, le solde budgétaire prévu était déficitaire de 1 500 millions de dollars.

Revenus autonomes – Fonds général

La croissance prévue des revenus autonomes du fonds général, excluant ceux provenant des entreprises du gouvernement et ceux du Fonds des générations, était de 6,8 %. Cette augmentation anticipée reflétait essentiellement l'impact de la croissance économique et l'incidence financière des mesures fiscales et des autres mesures affectant les revenus annoncées dans le budget 2012-2013 et les budgets précédents, notamment l'augmentation de la taxe de vente du Québec (TVQ) et les efforts additionnels de récupération fiscale de l'Agence du revenu du Québec.

Revenus autonomes consolidés

Le budget 2012-2013 prévoyait une croissance des revenus autonomes consolidés de 6,9 %, excluant ceux provenant des entreprises du gouvernement et ceux du Fonds des générations.

Revenus provenant des entreprises du gouvernement

Les revenus des entreprises du gouvernement devaient croître de 2,7 % en raison principalement d'une augmentation du bénéfice net de Loto-Québec, d'Hydro-Québec et de la Société des alcools du Québec.

Revenus dédiés au Fonds des générations

Le budget 2012-2013 prévoyait que les revenus du Fonds des générations devaient atteindre 911 millions de dollars. Ces revenus, inscrits aux états financiers consolidés du gouvernement, sont déduits du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

Transferts du gouvernement fédéral consolidés

Les revenus de transfert du gouvernement fédéral consolidés devaient diminuer de 0,9 % en 2012-2013. Cette évolution s'expliquait principalement par une diminution des revenus des comptes à fin déterminée à la suite de la finalisation des programmes fédéraux de stimulation des infrastructures, laquelle diminution était partiellement compensée par le versement relatif à la première tranche de la compensation fédérale pour l'harmonisation des taxes de vente.

2. Retour sur le budget 2012-2013 (suite)

Dépenses de programmes – Fonds général

Le budget 2012-2013 anticipait une croissance des dépenses de programmes du fonds général de 2,0 %. Il prévoyait une hausse de 1,0 milliard de dollars au budget du ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi qu'une augmentation de 342 millions de dollars au budget du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Le budget global des autres ministères devait diminuer de 83 millions de dollars. Pour l'année financière 2012-2013, les prévisions de dépenses du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport s'établissaient respectivement à 30,1 milliards de dollars et à 16,0 milliards de dollars.

Dépenses consolidées

Le budget 2012-2013 prévoyait une croissance des dépenses consolidées, excluant le service de la dette, de 2,0 %. Outre les explications du fonds général présentées précédemment, cette croissance se justifiait en partie par une augmentation anticipée des dépenses des fonds spéciaux, en particulier celles du Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux et du Fonds des réseaux de transport terrestre, laquelle augmentation était compensée par une diminution des dépenses des comptes à fin déterminée à la suite de la finalisation des programmes fédéraux de stimulation des infrastructures.

Service de la dette consolidé

Le service de la dette devait, pour sa part, augmenter de 9,4 %. Cette évolution s'expliquait principalement par l'augmentation de la dette ainsi que par l'impact des rendements de la Caisse de dépôt et placement du Québec sur les revenus du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (ces derniers sont inscrits en déduction des intérêts sur les obligations des régimes de retraite).

3. Risques et incertitudes

Les facteurs suivants sont des éléments de risque et d'incertitude qui ne dépendent pas directement du gouvernement, mais qui peuvent conduire à des résultats réels différents de ceux prévus, notamment :

- les prévisions économiques sur lesquelles le gouvernement s'appuie pour établir ses revenus budgétaires annuels, notamment toute variation observée au niveau de la croissance de l'économie, de l'emploi et de l'indice des prix à la consommation. Par exemple, une variation de 1,0 % du PIB nominal a un impact de l'ordre de 500 millions de dollars sur les revenus autonomes du gouvernement;
- le niveau des dépenses de programmes dont le coût est lié à la situation économique. Par exemple, l'évolution du marché du travail influence le coût des programmes de mesures d'aide à l'emploi et de sécurité du revenu. De même, en matière de santé, le vieillissement de la population augmente le risque de dépassement des coûts au chapitre des médicaments et des services à la population;
- les données économiques, fiscales ou démographiques sur lesquelles le gouvernement s'appuie pour établir les revenus de transfert du gouvernement fédéral, de même que les négociations avec celui-ci, qui s'effectuent de façon régulière, peuvent modifier ces revenus;
- des situations imprévues telles que des catastrophes naturelles, des arrêts de travail, etc.;
- la variation des taux d'intérêt de même que de la valeur du dollar canadien par rapport aux autres devises qui ont un impact sur le coût de financement, lesquelles sont présentées dans les notes 16 et 17 (p. 133 à 140) des états financiers consolidés;
- le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles (risque de crédit);
- la conclusion de certaines réclamations et causes en instance devant les tribunaux, dont le gouvernement fait l'objet, lesquelles sont présentées dans la note 21 (p. 152) des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés font également état, dans la note 2 (p. 99), des incertitudes auxquelles sont sujettes les estimations que requiert leur préparation.

Afin de réduire son exposition au risque, le gouvernement élabore des stratégies de gestion à l'égard de certaines de ces variables. À l'aide des politiques économiques, fiscales et budgétaires, le gouvernement influe sur ses revenus et dépenses (autres que le service de la dette) par :

- l'utilisation de prévisions qui reflètent les consensus des prévisionnistes;
- le suivi d'indicateurs économiques, budgétaires et financiers, dont le rapport mensuel de ses revenus et dépenses budgétaires, ainsi que le suivi des résultats des entités consolidées;
- la mise en œuvre de mesures de soutien à l'économie;
- l'utilisation de provision pour éventualités. À ce titre, le budget de 2012-2013 incorporait une provision pour éventualités de 300 millions de dollars pour l'année 2012-2013.

3. Risques et incertitudes (suite)

Un gouvernement ne peut à lui seul empêcher une récession ou les effets d'un ralentissement de l'économie. Il dispose par contre des moyens nécessaires pour jouer un rôle de stabilisateur afin d'atténuer les impacts du ralentissement de l'activité économique et d'accélérer le processus de reprise.

De plus, les politiques de financement amènent le gouvernement à influer également sur son service de la dette en ayant recours à différentes stratégies, telles qu'elles sont décrites en détail dans la note 16 (p. 133, 134) des états financiers consolidés.

4. Loi sur l'équilibre budgétaire

Solde budgétaire

La Loi sur l'équilibre budgétaire prévoit que le gouvernement du Québec ne peut encourir aucun déficit budgétaire. Toutefois, les articles de cette loi, qui prohibent un tel déficit, ne s'appliquent pas pour les années financières 2009-2010 à 2012-2013. Conformément à cette loi, le gouvernement ne doit pas présenter un déficit supérieur à 1,5 milliard de dollars pour 2012-2013, comme annoncé à l'occasion du discours sur le budget 2011-2012.

Par ailleurs, cette loi a été modifiée en juin 2013 afin d'exclure, dans le calcul du solde budgétaire de l'année financière 2012-2013, le résultat de 1 876 millions de dollars provenant des activités abandonnées, consécutif à la décision de fermer la centrale nucléaire de Gentilly-2, présenté dans les états financiers consolidés annuels d'Hydro-Québec. En tenant compte de cet élément, l'année financière 2012-2013 s'est terminée avec un solde budgétaire déficitaire de 1 600 millions de dollars, lequel prend en compte, conformément à la Loi, l'affectation d'une somme de 961 millions de dollars au Fonds des générations. Le solde budgétaire est plus élevé que prévu de 100 millions de dollars par rapport à la cible de 1 500 millions de dollars établie dans le discours sur le budget 2011-2012.

Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2013
(en millions de dollars)

	Budget 2012-2013	Résultats réels au 31 mars 2013
Surplus (déficit) annuel	**(589)**	**(2 515)**
Résultat provenant des activités abandonnées – Fermeture de Gentilly-2	–	1 876
Surplus (déficit) excluant le résultat provenant des activités abandonnées	(589)	(639)
Fonds des générations		
Résultats du Fonds des générations	(911)	(961)
Solde budgétaire	**(1 500)**	**(1 600)**

4. Loi sur l'équilibre budgétaire (suite)

Fonds des générations

Dans le budget 2012-2013, le gouvernement estimait les revenus du Fonds des générations à 911 millions de dollars. Les revenus se sont soldés à 961 millions de dollars, soit 50 millions de dollars de plus par rapport à ce qui était prévu. Cette variation s'explique principalement par des revenus de placement matérialisés qui ont été plus élevés que prévu. Le solde du fonds atteint 5 238 millions de dollars au 31 mars 2013.

Revenus
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2013
(en millions de dollars)

	2013		2012
	Budget 2012-2013	Résultats réels au 31 mars	Résultats réels au 31 mars
Revenus			
Redevances hydrauliques	718	717	682
Biens non réclamés	10	12	9
Revenus de placement	183	232	149
Total des revenus	**911**	**961**	**840**

Évolution du solde du Fonds des générations
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2013
(en millions de dollars)

	2013	2012
Solde au début	**4 277**	**3 437**
Revenus	961	840
Solde à la fin	**5 238**	**4 277**

Note : Selon les données présentées dans les états financiers consolidés aux pages 112 et 113

5. Analyse des écarts

Sommaire des résultats de fonctionnement consolidés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2013
(en millions de dollars)

	Budget 2012-2013	Résultats réels au 31 mars 2013	Variation par rapport au budget		Résultats réels au 31 mars 2012 (retraité) [1]	Variation par rapport aux résultats réels de l'exercice précédent	
			$	%		$	%
REVENUS							
Impôt sur le revenu et les biens	39 782	39 072	(710)	(1,8)	37 622	1 450	3,9
Taxes à la consommation	17 168	16 079	(1 089)	(6,3)	15 520	559	3,6
Droits et permis	2 245	2 084	(161)	(7,2)	2 141	(57)	(2,7)
Revenus divers	8 096	9 052	956	11,8	8 283	769	9,3
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	4 895	3 232 [2]	(1 663)	(34,0)	4 749	(1 517)	(31,9)
Revenus du Fonds des générations	911	961	50	5,5	840	121	14,4
Revenus autonomes	**73 097**	**70 480**	**(2 617)**	**(3,6)**	**69 155**	**1 325**	**1,9**
Transferts du gouvernement fédéral	17 631	17 517	(114)	(0,6)	17 113	404	2,4
Total des revenus	**90 728**	**87 997**	**(2 731)**	**(3,0)**	**86 268**	**1 729**	**2,0**
DÉPENSES							
Santé et services sociaux	33 334	34 174	840	2,5	32 500	1 674	5,2
Éducation et culture	19 886	19 528	(358)	(1,8)	19 337	191	1,0
Économie et environnement	11 490	11 316	(174)	(1,5)	11 659	(343)	(2,9)
Soutien aux personnes et aux familles	8 999	9 269	270	3,0	9 074	195	2,1
Gouverne et justice	6 924	6 386	(538)	(7,8)	6 113	273	4,5
Sous-total	**80 633**	**80 673**	**40**	**–**	**78 683**	**1 990**	**2,5**
Service de la dette	10 384	9 839	(545)	(5,2)	9 451	388	4,1
Total des dépenses	**91 017**	**90 512**	**(505)**	**(0,6)**	**88 134**	**2 378**	**2,7**
Provision pour éventualités	(300)		300	(100,0)			
SURPLUS (DÉFICIT) ANNUEL	**(589)**	**(2 515)**	**(1 926)**	**s.o.**	**(1 866)**	**(649)**	**s.o.**

(1) Certains chiffres de l'année 2011-2012 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée au 31 mars 2013.

(2) À l'automne 2012, la décision a été prise d'abandonner le projet de réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2 et de mettre fin aux activités nucléaires d'Hydro-Québec. L'abandon du projet de réfection a entraîné la radiation par cette entreprise, au 31 décembre 2012, des immobilisations en cours liées à ce projet d'une valeur de 990 M$. Elle a dû procéder également à une dépréciation de 827 M$ de tous ses actifs liés aux activités nucléaires, pour ramener leur valeur comptable à zéro. En considérant la perte d'exploitation de la centrale nucléaire de 59 M$, la perte a été de 1 876 M$.

5. Analyse des écarts (suite)

5.1 Comparaison des résultats réels avec ceux du budget

Revenus consolidés

Les revenus consolidés pour l'année financière 2012-2013 sont moins élevés que prévu de 2 731 millions de dollars par rapport au budget, résultant des révisions à la baisse de 2 617 millions de dollars des revenus autonomes et de 114 millions de dollars des transferts du gouvernement fédéral.

Revenus autonomes

La révision à la baisse des revenus autonomes de 2 617 millions de dollars, soit de 3,6 % par rapport au budget, résulte de la combinaison des écarts suivants :

- des revenus de l'impôt sur le revenu et les biens moins élevés que prévu de 710 millions de dollars, qui s'expliquent notamment par :
  - des revenus moins importants que ceux anticipés de l'impôt sur le revenu des particuliers, reflété notamment par un niveau plus faible que prévu d'acomptes provisionnels de 2012 versés par les travailleurs autonomes;
  - une croissance plus faible que prévu des revenus des impôts des sociétés;
- de la révision à la baisse de 1 089 millions de dollars des revenus de taxes à la consommation qui s'explique notamment par des revenus moindres que prévu de la taxe de vente du Québec (TVQ) résultant d'une progression moins importante que celle anticipée de la consommation des ménages;
- de la révision à la baisse de 161 millions de dollars des revenus de droits et permis en raison essentiellement des revenus de droits miniers plus faibles que prévu;
- de la révision à la hausse de 956 millions de dollars des revenus divers attribuable en grande partie à une croissance des revenus divers des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation;
- de la révision à la baisse de 1 663 millions de dollars des revenus provenant des entreprises du gouvernement en raison principalement de la perte de 1 876 millions de dollars provenant des activités abandonnées consécutive à la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2;
- de la révision à la hausse de 50 millions de dollars des revenus du Fonds des générations en raison principalement des revenus de placement matérialisés plus élevés que prévu.

Transferts du gouvernement fédéral consolidés

- Les transferts du gouvernement fédéral sont inférieurs de 114 millions de dollars par rapport à la prévision présentée dans le budget 2012-2013. Cet écart s'explique notamment par une diminution des revenus du programme canadien de prêts aux étudiants de 73 millions de dollars.

5. Analyse des écarts (suite)

5.1 Comparaison des résultats réels avec ceux du budget (suite)

Dépenses consolidées

Le total des dépenses consolidées excluant le service de la dette s'établit à 80 673 millions de dollars, soit un niveau équivalent à celui prévu au budget 2012-2013. Les principales variations des dépenses consolidées de chacune des missions, excluant le service de la dette, par rapport au budget résultent d'une révision :

- à la hausse de 269 millions de dollars des dépenses de fonctionnement du réseau de la santé et des services sociaux attribuable notamment au règlement d'ententes collectives avec les ressources intermédiaires et les ressources de type familial ainsi qu'à la hausse des dépenses en médicaments et en fournitures médicales;
- à la hausse de 185 millions de dollars des coûts de la main-d'œuvre des établissements de la santé et des services sociaux reflétant principalement l'impact des bonifications des paramètres salariaux en fonction de la croissance économique;
- à la baisse de 241 millions de dollars de la dépense d'amortissement des immobilisations des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation;
- à la baisse de 52 millions de dollars des dépenses de la Société de financement des infrastructures locales du Québec liées aux investissements municipaux en raison de leur report aux années ultérieures;
- à la baisse de 40 millions de dollars des dépenses de transfert de La Financière agricole du Québec expliqué notamment par une baisse des paiements prévus au programme Agri-stabilité;
- à la hausse de 71 millions de dollars des dépenses du Directeur général des élections, en raison principalement des coûts associés aux élections générales en septembre 2012;
- à la baisse de 168 millions de dollars de la provision pour créances douteuses.

Le service de la dette consolidé est inférieur de 545 millions de dollars par rapport à ce qui avait été prévu au budget 2012-2013 en raison principalement des taux d'intérêt plus faibles que prévu.

5. Analyse des écarts (suite)

5.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente

Revenus consolidés

Les revenus totaux du gouvernement pour l'année financière 2012-2013 ont augmenté de 1 729 millions de dollars par rapport à l'année financière précédente, résultant d'une augmentation respective de 1 325 millions de dollars des revenus autonomes et de 404 millions de dollars des transferts du gouvernement fédéral.

Revenus autonomes

La hausse des revenus autonomes de 1 325 millions de dollars, soit de 1,9 %, est attribuable à :

- une augmentation de 1 450 millions de dollars des revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens, causée plus particulièrement par :
  - une hausse de 1 187 millions de dollars des revenus de l'impôt sur le revenu des particuliers et des cotisations pour les services de santé grâce notamment à la croissance de la rémunération hebdomadaire moyenne et du nombre d'emplois par rapport à l'année financière précédente;
- une augmentation de 559 millions de dollars des revenus provenant des taxes à la consommation qui résulte principalement de :
  - l'augmentation de 439 millions de dollars des revenus de taxe sur les ventes attribuable notamment à la hausse d'un point de pourcentage du taux de la TVQ le 1er janvier 2012;
  - la hausse de 120 millions des revenus de taxe sur les carburants attribuable principalement à l'augmentation de 1 cent le litre à compter du 1er avril 2012 des taxes spécifiques sur l'essence et le diesel;
- une baisse de 57 millions de dollars des revenus de droits et permis qui s'explique principalement par :
  - une diminution de 143 millions de dollars des droits miniers attribuable à la diminution des profits miniers causée notamment par la baisse du prix de certaines substances minérales et la hausse des coûts de production des sociétés minières;
  - une hausse de 40 millions de dollars des droits d'immatriculation;

5. Analyse des écarts (suite)

5.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente (suite)

Revenus consolidés (suite)

- une augmentation de 769 millions de dollars des revenus divers qui provient notamment :
  - d'une augmentation de 135 millions de dollars des revenus d'intérêt et d'amende liée aux résultats des activités de récupération fiscale;
  - d'une hausse de 24 millions de dollars des revenus provenant des municipalités au Fonds des services de police à la suite du renouvellement de la convention collective des policiers et de l'ajout d'effectifs;
  - d'une augmentation de 610 millions de dollars attribuable principalement aux organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation;
- une diminution des revenus provenant des entreprises du gouvernement de 1 517 millions de dollars attribuable principalement à la perte de 1 876 millions de dollars provenant des activités abandonnées consécutive à la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2;
- une augmentation de 121 millions de dollars des revenus du Fonds des générations qui résulte principalement de la progression des revenus de placement et de l'augmentation des redevances hydrauliques.

Transferts du gouvernement fédéral

L'augmentation des transferts du gouvernement fédéral de 404 millions de dollars, soit de 2,4 %, résulte notamment :

- des revenus de 733 millions de dollars relatifs à la compensation provenant du gouvernement fédéral à l'égard de l'harmonisation de la taxe de vente du Québec (TVQ) à la taxe sur les produits et services (TPS). Ces revenus, comptabilisés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et aux conditions prévues à l'entente ont été divulgués dans le plan budgétaire 2012-2013;
- d'une augmentation de 281 millions de dollars des revenus de transfert pour la santé;
- d'une diminution de 424 millions de dollars des revenus de péréquation, qui découle principalement de la bonne performance économique relative du Québec en 2009-2010 et 2010-2011;
- d'une diminution de 177 millions de dollars des revenus des autres programmes, en raison notamment de la fin d'un des sous-volets « Collectivités » du Fonds Chantiers Canada et la terminaison des ententes Canada-Québec dans le cadre du Fonds de l'infrastructure municipale rurale et du Programme d'infrastructure du savoir.

5. Analyse des écarts (suite)

5.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente (suite)

Dépenses consolidées

L'augmentation de 1 990 millions de dollars, soit de 2,5 % des dépenses excluant le service de la dette, est attribuable aux variations suivantes :

- Une hausse de 1 674 millions de dollars, soit de 5,2 %, des dépenses pour la mission « Santé et services sociaux » qui résulte notamment :
  - de la croissance de 784 millions de dollars des coûts de la main-d'œuvre découlant:
    - des ajustements salariaux, de la progression dans les échelles salariales, des primes pour le personnel assigné aux soins intensifs et aux urgences et à la charge de retraite;
    - de la rémunération versée aux médecins omnipraticiens et aux médecins spécialistes;
    - des honoraires versés aux dentistes et aux denturologistes à la suite du renouvellement de l'entente-cadre (2010-2015);
  - de la hausse de 709 millions de dollars des dépenses de fonctionnement attribuable notamment aux :
    - rétributions des services de soutien ou d'assistance offerts par les ressources intermédiaires et les ressources de type familial;
    - médicaments et aux fournitures médicales utilisés dans le réseau de la santé et des services sociaux;
    - services de transport ambulancier;
    - approvisionnements en produits sanguins et en tissus humains.
- Une augmentation de 191 millions de dollars, soit de 1,0 %, des dépenses pour la mission « Éducation et culture » qui découle notamment :
  - d'un accroissement de 120 millions de dollars des dépenses de rémunération des commissions scolaires à la suite de l'indexation salariale, de l'équité salariale ainsi que de la diminution du ratio élèves-enseignants;
  - d'une augmentation de 85 millions de dollars des dépenses de rémunération des cégeps qui découle principalement d'ajustements salariaux et des coûts engagés à la suite du conflit étudiant du printemps 2012 pour l'embauche de personnel additionnel et la rémunération des heures supplémentaires.

5. Analyse des écarts (suite)

5.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente (suite)

Dépenses consolidées (suite)

- Une diminution de 343 millions de dollars, soit de 2,9 %, des dépenses pour la mission « Économie et environnement ». Cette diminution s'explique notamment par les variations suivantes :
  - une réduction de 163 millions de dollars de la provision pour pertes sur les interventions financières garanties du ministère des Finances et de l'Économie;
  - une diminution de 122 millions de dollars des subventions versées par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire à la suite de la terminaison d'un des sous-volets « Collectivités » du Fonds Chantiers Canada ainsi que du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale;
  - une baisse de 78 millions de dollars de l'aide financière versée par le ministère des Finances et de l'Économie dans le cadre de l'entente Canada-Québec relative au Programme d'infrastructure du savoir qui vient à échéance;
  - une diminution de 75 millions de dollars de la contribution accordée par La Financière Agricole du Québec au Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles qui découle principalement de la révision à la baisse de la tarification à la suite du raffermissement des prix de certains secteurs;
  - une augmentation de 98 millions de dollars de la dépense de fonctionnement du Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT) résultant des coûts d'entretien du réseau routier à la hausse et de la dépense d'amortissement des immobilisations laquelle est plus élevée à la suite des investissements réalisés en infrastructures de transport au cours de l'année financière 2011-2012.
- Un accroissement de 195 millions de dollars, soit de 2,1 %, des dépenses pour la mission « Soutien aux personnes et aux familles » qui provient notamment :
  - d'une hausse de 102 millions de dollars des crédits d'impôt réclamés pour des frais de garde d'enfants;
  - d'une augmentation de 21 millions de dollars des coûts liés à l'aide de dernier recours versée par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale en raison notamment de l'indexation des prestations, laquelle indexation a été compensée par la diminution du nombre de ménages bénéficiaires;
  - d'une augmentation de 17 millions de dollars du coût de la rémunération de la Commission des services juridiques à la suite du renouvellement des conventions collectives des intervenants du réseau de l'aide juridique.

5. Analyse des écarts (suite)

5.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente (suite)

Dépenses consolidées (suite)

- Une hausse de 273 millions de dollars, soit de 4,5 % des dépenses pour la mission « Gouverne et justice » qui résulte notamment :
  - d'une augmentation de 71 millions de dollars des dépenses du Directeur général des élections, en raison de la tenue d'élections générales en septembre 2012;
  - d'une hausse de 72 millions de dollars de la dépense pour créances douteuses de Revenu Québec en lien avec de l'augmentation des activités de récupération fiscale;
  - d'une augmentation de 57 millions de dollars de la dépense pour les passifs environnementaux qui découle principalement de la réévaluation des coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des terrains contaminés.

Enfin, le service de la dette a augmenté de 388 millions de dollars par rapport à 2011-2012. Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation de la dette ainsi que par l'impact des rendements de la Caisse de dépôt et placement du Québec sur les revenus du Fonds d'amortissement des régimes de retraite, qui sont inscrits en déduction des intérêts sur les obligations des régimes de retraite.

6. Analyse des principales tendances

L'analyse des principales tendances présentées dans cette section s'effectue avec les données provenant des états financiers consolidés du gouvernement du Québec.

Les données utilisées pour produire les tendances présentées dans cette section doivent être analysées en tenant compte des deux éléments suivants :

- les impacts de la réforme comptable de 2006-2007, qui a notamment intégré les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation dans le périmètre comptable du gouvernement et révisé les conventions comptables du gouvernement pour les rendre pleinement conformes aux normes comptables canadiennes pour le secteur public;
- les impacts de la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation en 2009-2010, alors qu'auparavant ils étaient comptabilisés selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Aux fins du calcul de la croissance annualisée des revenus et dépenses, les données des années 2009-2010 et suivantes ont été ramenées sur une base comparable, soit en considérant les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire

Évolution des revenus et des dépenses
(en millions de dollars)

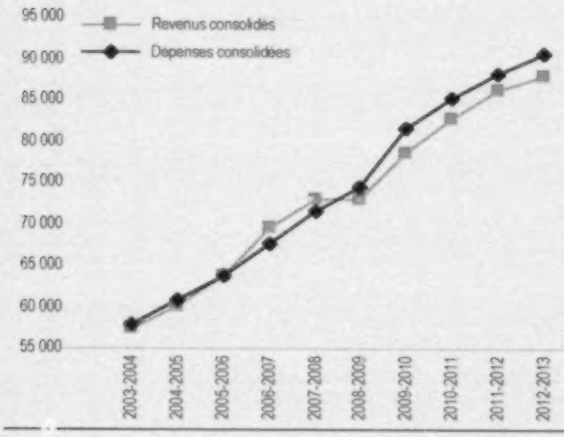

Évolution du solde budgétaire[1]
(en millions de dollars)

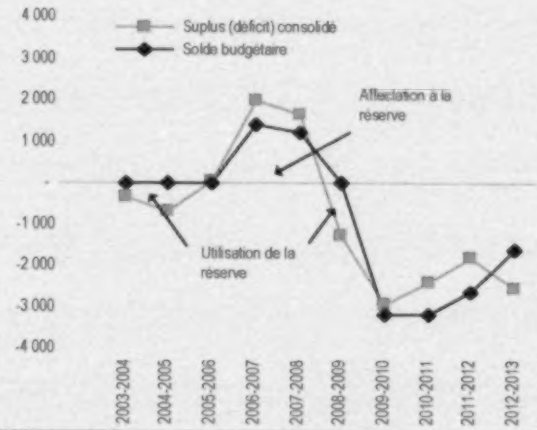

Note : La différence entre le surplus (déficit) consolidé aux états financiers et le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire découle, pour l'essentiel, des revenus affectés au Fonds des générations, du recours à la réserve de stabilisation pour maintenir l'équilibre budgétaire en situation de déficit budgétaire et en 2012-2013 de l'exclusion de la perte provenant des activités abandonnées consécutive à la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 d'Hydro-Québec.

(1) Les articles de la Loi sur l'équilibre budgétaire qui prohibent tout déficit budgétaire ne s'appliquent pas pour les années financières 2009-2010 à 2012-2013.

Au cours des années financières 2006-2007 et 2007-2008, des surplus ont été porté à la réserve de stabilisation. En 2008-2009 et 2009-2010, la crise financière et la récession mondiale ont détérioré de façon importante les équilibres financiers du gouvernement. En 2008-2009, l'utilisation de la réserve de stabilisation a ramené le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire à zéro. En 2009-2010, un déficit budgétaire de 3 174 millions de dollars a été constaté. De 2010-2011 à 2012-2013, le gouvernement du Québec a affiché un déficit budgétaire en lien avec les cibles de réduction graduelle du déficit, tel que prévu par la Loi.

Plus spécifiquement pour l'année financière 2012-2013, le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire est déficitaire de 1 600 millions de dollars. Ce résultat exclut, conformément à la Loi, la perte de 1 876 millions de dollars provenant des activités abandonnées consécutive à la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 d'Hydro-Québec.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Revenus

Évolution des revenus consolidés

REVENUS PAR SOURCE
(en millions de dollars)

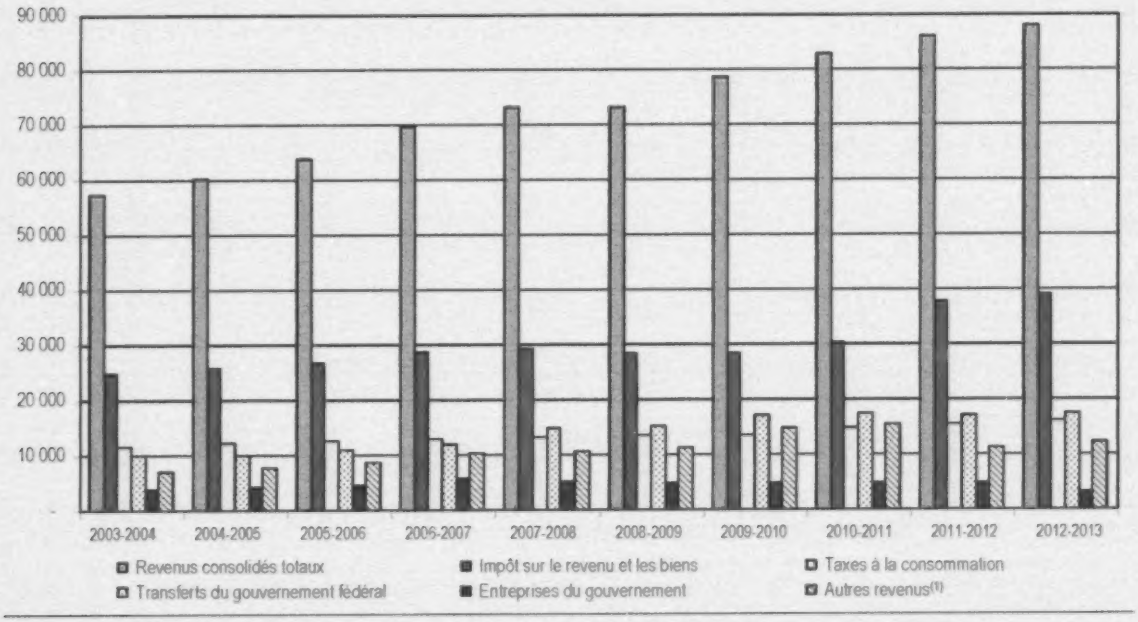

(1) Les autres revenus incluent les revenus de droits et permis, les revenus divers et les revenus du Fonds des générations.

Le niveau des revenus consolidés du gouvernement est passé de 57,5 à 88,0 milliards de dollars de l'année financière 2003-2004 à celle de 2012-2013. La croissance annualisée moyenne a été de 4,4 % pendant que celle du PIB se situait à 4,1 % pour la même période.

Depuis la consolidation ligne par ligne des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation en 2009-2010, les revenus autonomes d'environ 4,0 milliards de dollars de ces établissements sont inclus dans les revenus consolidés. Cela inclut entre autres les revenus à l'égard de l'impôt foncier scolaire, de la contribution des usagers et des frais de scolarité.

Les revenus totaux ont été en constante progression, sauf pour l'année 2008-2009, pour laquelle une baisse a été enregistrée à l'égard des revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Revenus (suite)

Évolution des revenus consolidés (suite)

Impôt sur le revenu et les biens

Les revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens ont connu une progression de 2003-2004 à 2007-2008. En 2008-2009 et en 2009-2010, ces revenus ont diminué en raison, notamment, des effets de la crise financière et de la récession sur les revenus déclarés ainsi que des mesures fiscales mises en place dans le cadre du plan d'action économique pour soutenir l'économie pendant la récession. Cette baisse reflète également la réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers en 2008 et l'impact des autres mesures fiscales annoncées dans les budgets de 2007-2008 à 2009-2010 sur l'impôt des sociétés. Les revenus d'impôt ont ensuite repris leur progression pour atteindre 39 072 millions de dollars en 2012-2013. La croissance annuelle moyenne de ces revenus est de 5,0 % pour les années 2003-2004 à 2012-2013.

Taxes à la consommation

Les revenus provenant des taxes à la consommation sont passés de 11 693 millions de dollars en 2003-2004 à 16 079 millions de dollars en 2012-2013. Ils ont progressé de façon régulière depuis l'année financière 2003-2004, sauf pour l'année 2009-2010 pendant laquelle une légère baisse a été enregistrée. Leur augmentation annuelle moyenne pour cette période s'établit à 3,8 %, et résulte de la croissance soutenue des ventes au détail et des augmentations successives d'un point de pourcentage du taux de la TVQ, soit à compter du 1er janvier 2011 et du 1er janvier 2012.

Transferts du gouvernement fédéral

Les revenus de transfert du gouvernement fédéral sont passés de 10 120 millions de dollars en 2003-2004 à 17 517 millions de dollars en 2012-2013. Ils ont progressé de l'année financière 2003-2004 à 2010-2011 alors qu'une diminution, qui résulte principalement de la baisse des revenus de péréquation découlant de la bonne performance économique relative du Québec pour les années 2009-2010 et 2010-2011, a été constatée en 2011-2012. La croissance annuelle moyenne des revenus de transfert du gouvernement fédéral est de 6,1 % pendant cette période.

Entreprises du gouvernement

Pour ce qui est des revenus provenant des entreprises du gouvernement, qui se composent principalement des résultats d'Hydro-Québec, de Loto-Québec et de la Société des alcools du Québec, ils sont passés de 3 815 millions de dollars en 2003-2004 à 3 232 millions de dollars en 2012-2013. Les revenus provenant des entreprises du gouvernement ont connu une décroissance de 1,8 % pendant cette période. Toutefois, en excluant la perte de 1 876 millions de dollars provenant des activités abandonnées consécutive à la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2, la croissance annuelle moyenne des revenus provenant des entreprises du gouvernement aurait été de 3,3 % pour cette même période.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Revenus (suite)

Évolution des revenus consolidés (suite)

Autres revenus

Enfin, les autres revenus ont progressé de façon importante au cours des années 2003-2004 à 2012-2013. Parmi tous les facteurs expliquant cette hausse, mentionnons :

- l'addition des contributions des usagers et des frais de scolarité à la suite de la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation à compter de 2009-2010;
- l'inclusion de nouvelles entités découlant du changement de statut de certains organismes à la suite de la réforme comptable de 2006-2007;
- les pénalités et intérêts facturés par Revenu Québec compte tenu de l'importante hausse des cotisations réalisées dans les dernières années à la suite des efforts consacrés à la lutte contre l'évasion fiscale;
- la prise en compte des redevances hydrauliques et autres revenus du Fonds des générations à compter du 1er janvier 2007.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Dépenses

Évolution des dépenses consolidées

DÉPENSES PAR MISSION
(en millions de dollars)

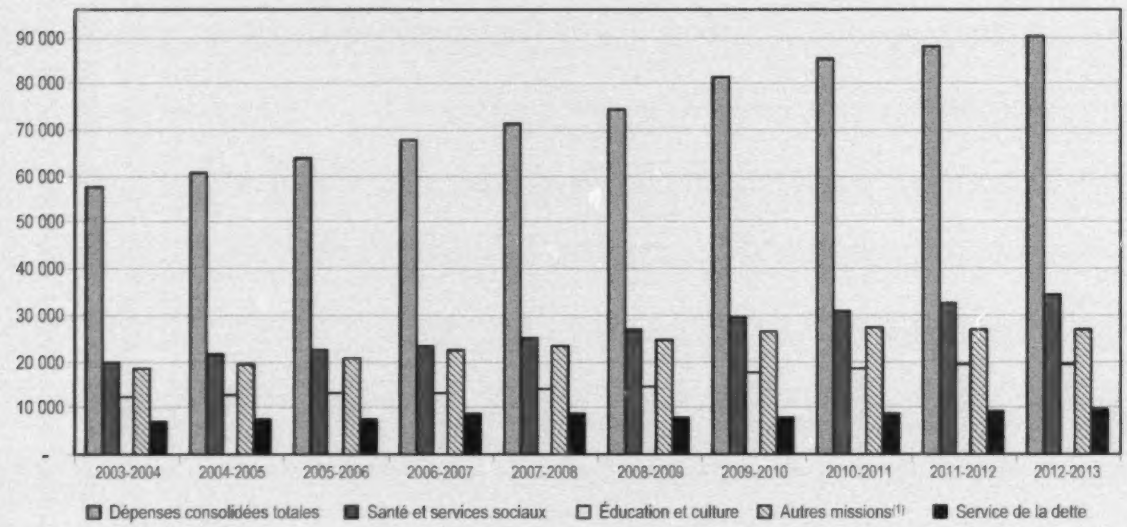

(1) Les autres missions incluent les missions « Économie et environnement », « Soutien aux personnes et aux familles » et « Gouverne et justice »

Le niveau des dépenses consolidées du gouvernement a connu une augmentation de 32,6 milliards de dollars de 2003-2004 à 2012-2013, passant de 57,9 à 90,5 milliards de dollars. La croissance annuelle moyenne s'est élevée à 4,7 %.

Depuis 2009-2010, la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation a pour effet d'augmenter les dépenses consolidées. L'impact de ces dépenses sur le déficit annuel est compensé par l'inclusion des revenus autonomes de ces réseaux dans les revenus consolidés. En 2009-2010, les dépenses consolidées ont été augmentées de l'ordre de 4,0 milliards de dollars.

Santé et services sociaux et Éducation et culture

Les dépenses des missions « Santé et services sociaux » et « Éducation et culture » sont en constante progression, et ce, de façon encore plus marquée pour le secteur de la santé. Au 31 mars 2013, ces dépenses représentent 59,4 % des dépenses consolidées, soit 37,8 % pour la mission « Santé et services sociaux » et 21,6 % pour la mission « Éducation et culture ».

6. Analyse des principales tendances (suite)

Dépenses (suite)

Évolution des dépenses consolidées (suite)

Autres missions

Les dépenses des autres missions ont également augmenté au cours des dernières années, en raison notamment des éléments suivants :

- la croissance de la dépense liée aux sommes investies dans l'amélioration, le développement et l'entretien du réseau routier et dans les systèmes de transport;
- la croissance des dépenses consacrées aux affaires municipales et aux régions, notamment pour améliorer l'accès au logement, pour procurer le financement requis pour la construction de réseaux d'aqueduc et d'égout et pour les travaux d'assainissement des eaux usées municipales au sein de toutes les régions du Québec;
- l'augmentation du soutien financier aux centres de la petite enfance et aux autres services de garde;
- la création de nouveaux organismes gouvernementaux, notamment la Société de financement des infrastructures locales du Québec, pour le soutien financier aux organismes municipaux dans la réalisation de leurs projets d'infrastructures et le Fonds vert, pour un appui à la réalisation de mesures favorisant le développement durable et pour le soutien financier aux organismes œuvrant dans le domaine de l'environnement;
- l'augmentation de la provision pour créances douteuses, en raison de la hausse des cotisations effectuées par Revenu Québec;
- l'augmentation des budgets consentis à la sécurité publique, notamment pour couvrir les coûts liés à la Sûreté du Québec, aux services correctionnels et aux affaires policières;
- l'inclusion de nouvelles entités à la consolidation ligne par ligne à la suite du changement de statut de certains organismes, notamment la Société de l'assurance automobile du Québec et la Société des établissements de plein air du Québec.

Service de la dette

Pour sa part, le service de la dette a connu une augmentation annuelle moyenne de 3,3 % entre 2003-2004 et 2012-2013. Il s'établit à 9 839 millions de dollars en 2012-2013.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Immobilisations

Évolution de la valeur comptable nette des immobilisations
(en millions de dollars)

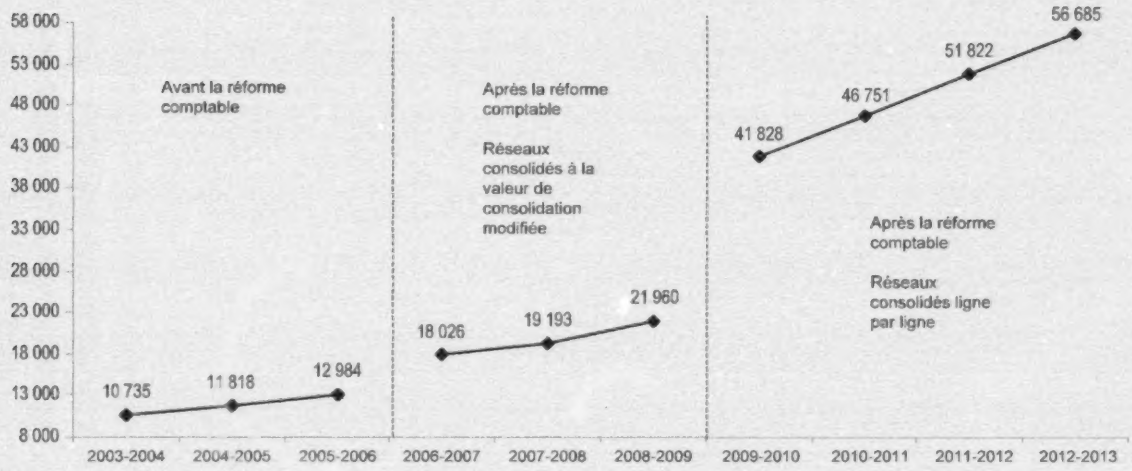

La valeur comptable nette des immobilisations a augmenté de 4,9 milliards de dollars au cours de la dernière année, passant de 51,8 milliards de dollars au 31 mars 2012 à 56,7 milliards de dollars au 31 mars 2013. Cela démontre que les investissements annuels en immobilisations sont plus importants que l'amortissement annuel associé à l'ensemble des immobilisations du gouvernement. La durée de vie utile restante des immobilisations est ainsi meilleure aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a plusieurs années.

Au cours des dix dernières années, des changements aux conventions comptables du gouvernement ont entraîné deux augmentations importantes de la valeur nette des immobilisations, à savoir :

- en 2006-2007, un ajout de 3,8 milliards de dollars à la suite de la réforme comptable, qui a fait en sorte que certains organismes sont passés du statut d'entreprise du gouvernement à celui d'organisme non budgétaire consolidé ligne par ligne;
- en 2009-2010, une augmentation de 16,8 milliards de dollars attribuable à la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

Les immobilisations sont réparties en plusieurs catégories dont les réseaux complexes[1], composés majoritairement des investissements nets dans les infrastructures routières, qui représentent 38,6 % de la valeur comptable nette totale de celles-ci au 31 mars 2013.

[1] Veuillez vous référer aux états financiers consolidés à la page 141.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Dette brute

Dette brute du gouvernement

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2013
(en millions de dollars)

	Résultats réels au 31 mars 2013	Résultats réels au 31 mars 2012
Dettes avant gains (pertes) de change reportés	173 580	164 686
Moins		
Dette du Fonds de financement pour financer des entreprises du gouvernement et des entités hors périmètre comptable	(1 479)	(1 363)
	172 101	**163 323**
Plus		
Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs	28 378	28 774
Moins		
Fonds des générations	(5 238)	(4 277)
Dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation	**195 241**	**187 820**
Moins		
Emprunts réalisés par anticipation	(3 485)	(4 436)
Dette brute	**191 756**	**183 384**
En % du PIB nominal	**53,3 %**	**52,9 %**

Évolution de la dette brute du gouvernement

(en millions de dollars)

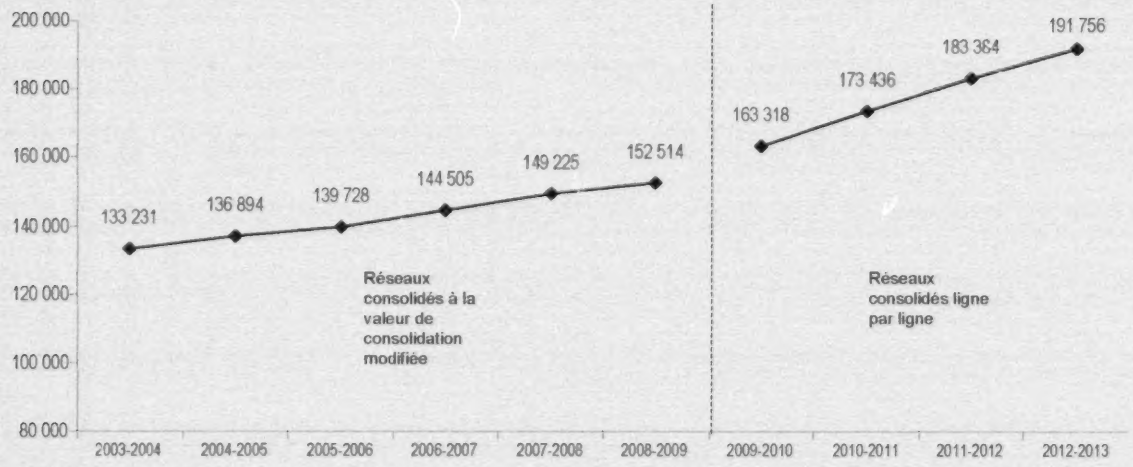

6. Analyse des principales tendances (suite)

Dette brute (suite)

Depuis 2009-2010, soit à la suite de la consolidation ligne par ligne des résultats financiers des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, l'ensemble des dettes contractées par ces organismes est inclus à celles du gouvernement. Auparavant, seule la partie de la dette contractée par ces organismes auprès d'organismes inclus au périmètre comptable était prise en compte. Pour tenir compte des modes de comptabilisation différents, l'analyse de la tendance de la dette brute est présentée en deux périodes.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Dette brute (suite)

Augmentation de la dette brute de 2004 à 2009

La dette brute, qui s'établissait à 133,2 milliards de dollars au 31 mars 2004, est passée à 152,5 milliards de dollars au 31 mars 2009, soit une augmentation de 19,3 milliards de dollars. Cette augmentation est principalement due à :

- des placements, prêts et avances de 8,6 milliards de dollars effectués aux entreprises du gouvernement;
- des investissements de 7,3 milliards de dollars du gouvernement dans ses immobilisations;
- des investissements du gouvernement dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation de 4,6 milliards de dollars par le biais notamment des prêts de Financement-Québec pour financer leurs immobilisations.

En outre, les versements au Fonds des générations ont fait diminuer de près de 2,0 milliards de dollars la dette brute.

Facteurs de croissance de la dette brute du gouvernement de 2004 à 2009
(en millions de dollars)

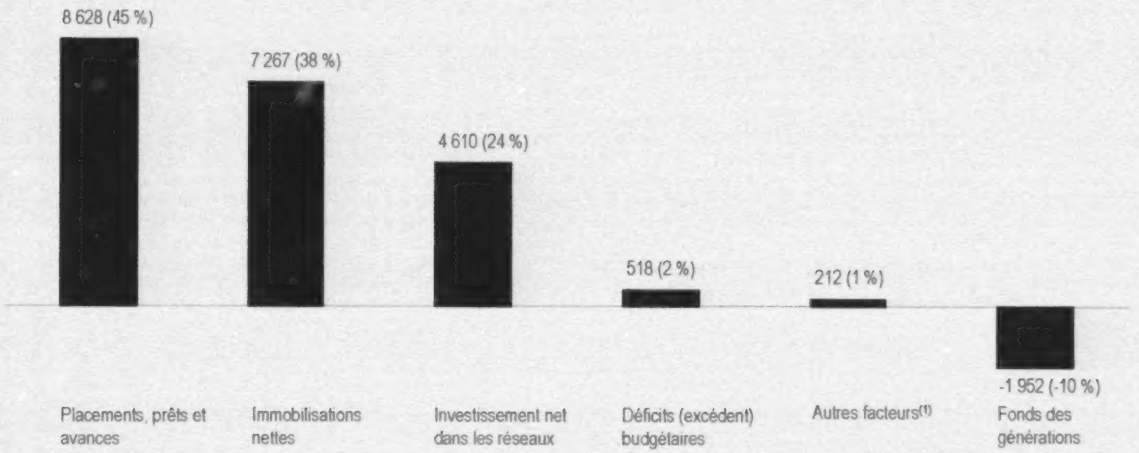

Note : Les données relatives aux années 2009-2010 et subséquentes ne sont pas incluses dans ce graphique, car à la suite de la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, ces données ne sont pas comparables avec celles de la période 2003-2004 à 2008-2009.

(1) Les autres facteurs comprennent notamment la variation des « autres comptes », comme les comptes débiteurs et les comptes à payer, ainsi que la variation de la valeur de la dette en devises étrangères.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Dette brute (suite)

Augmentation de la dette brute de 2009 à 2013

La dette brute au 31 mars 2009 une fois redressée, à la suite de la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, s'établissait à 157,6 milliards de dollars. Elle s'élève à 191,8 milliards de dollars au 31 mars 2013. Ainsi, pour les années financières 2009-2010 à 2012-2013, la dette brute du gouvernement, sur une base comparable, a augmenté de 34,1 milliards de dollars. Cette augmentation s'explique par :

- des investissements de 19,1 milliards de dollars du gouvernement dans ses immobilisations;
- des déficits budgétaires de 12,4 milliards de dollars;
- des placements, prêts et avances de 6,8 milliards de dollars.

L'augmentation de la dette brute est atténuée par :

- la variation des autres facteurs (ex. : la variation des « autres comptes », comme les comptes débiteurs et les comptes à payer, ainsi que la variation de la valeur de la dette en devises étrangères) qui font diminuer de 0,9 milliard de dollars la dette brute;
- les versements au Fonds des générations qui ont fait diminuer la dette brute de 3,3 milliards de dollars.

Facteurs de croissance de la dette brute du gouvernement de 2009 à 2013
(en millions de dollars)

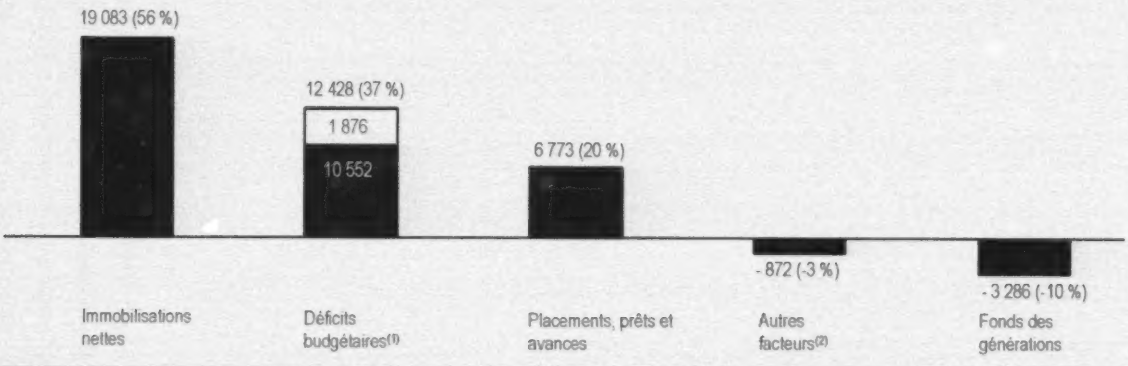

(1) Les déficits budgétaires incluent la perte de 1 876 M$ provenant des activités abandonnées consécutive à la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2. L'impact sur la dette brute s'élève à 1 407 M$, ce qui correspond à la réduction du dividende versé par Hydro-Québec au gouvernement.

(2) Les autres facteurs comprennent notamment la variation des « autres comptes », comme les comptes débiteurs et les comptes à payer, ainsi que la variation de la valeur de la dette en devises étrangères.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs

L'analyse des indicateurs financiers vise principalement à fournir des précisions et des explications sur les informations contenues dans les états financiers consolidés.

Aux fins de l'évaluation de l'état de ses finances, le gouvernement du Québec présente onze indicateurs. Ces indicateurs sont inspirés de ceux que le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) publie dans un énoncé de pratiques recommandées.

Plusieurs indicateurs sont affectés par les impacts de la réforme comptable de 2006-2007. Cette réforme a permis de rendre les conventions comptables du gouvernement pleinement conformes aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Elle a aussi permis d'intégrer les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation dans le périmètre comptable du gouvernement d'abord à la valeur de consolidation modifiée et, par la suite en 2009-2010, selon la consolidation ligne par ligne.

Aux fins de la présente section, le produit intérieur brut (PIB) utilisé correspond au produit intérieur brut nominal. En novembre 2012, Statistique Canada a modifié sa méthode de calcul du PIB nominal afin d'y intégrer les mises à jour des normes internationales de comptabilité nationale, des changements de concepts, de classifications et de présentation de même que des modifications significatives de données statistiques. Ainsi, le PIB utilisé pour les années 2007-2008 à 2012-2013 tient compte des modifications effectuées par Statistique Canada à sa méthode. Pour les années antérieures, les données historiques de PIB n'ayant pas encore été diffusées par Statistiques Canada, le PIB utilisé est établi sur la base de l'ancienne méthode de calcul.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 1 : Les actifs (financiers et non financiers) par rapport au total des passifs

Cet indicateur illustre la mesure dans laquelle le gouvernement a financé ses opérations courantes par des emprunts. Un ratio supérieur à 100 % indique qu'il a accumulé dans le passé un excédent et que la valeur de ses actifs financiers et non financiers est plus élevée que celle de ses passifs. Un ratio inférieur à 100 % indique que le gouvernement a accumulé dans le passé un déficit et que la valeur de ses actifs financiers et non financiers est moins élevée que celle de ses passifs. Un ratio à la hausse illustre une tendance favorable.

Actifs financiers et non financiers
(en pourcentage du total des passifs)

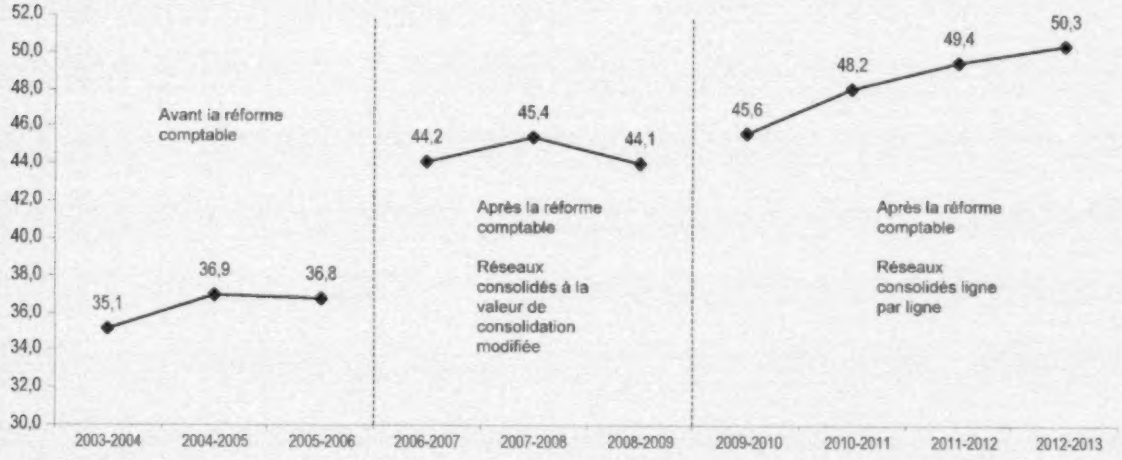

Le rapport des actifs financiers et non financiers sur le total des passifs se situait à 35,1 % en 2003-2004. La réforme comptable de 2006-2007 et la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, en 2009-2010, ont porté ce ratio à 50,3 % au 31 mars 2013. Compte tenu des déficits cumulés, la valeur des actifs demeure moins élevée que celle des passifs. En outre, une amélioration du ratio est observée et démontre que les actifs augmentent à un rythme plus rapide que les passifs. D'ailleurs, depuis les sept dernières années, les emprunts ont servi principalement à financer l'acquisition d'immobilisations.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 2 : La dette brute par rapport aux revenus totaux

Cet indicateur vise à mettre en perspective l'ampleur de la dette brute du gouvernement en la comparant à ses revenus. Un ratio en baisse indique une diminution de l'importance relative de la dette brute.

Dette brute
(en pourcentage des revenus totaux)

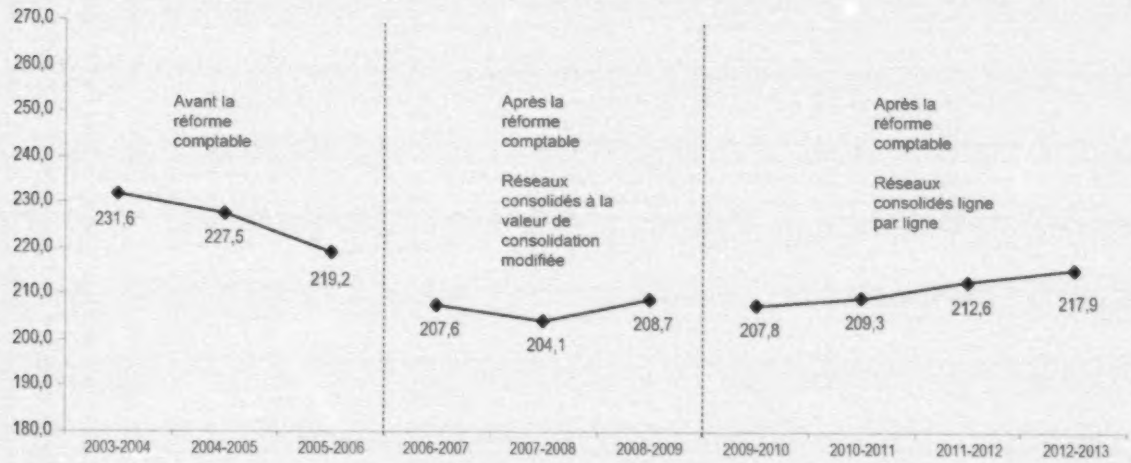

De 2003-2004 à 2005-2006, la dette brute en pourcentage des revenus totaux a diminué, passant de 231,6 % à 219,2 %. De 2006-2007 à 2008-2009, le ratio est passé de 207,6 % à 208,7 %. De 2009-2010 à 2011-2012, le ratio a augmenté, passant de 207,8 % à 212,6 %. En 2012-2013, il a augmenté à 217,9 % en raison principalement de la perte de 1 876 millions de dollars provenant des activités abandonnées consécutive à la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 3 : Les dépenses par mission par rapport aux dépenses totales

Cet indicateur permet d'illustrer la tendance des dépenses du gouvernement pour une mission particulière au fil du temps. Pour assurer la pérennité de tous les programmes, la croissance des dépenses d'une mission ne doit pas excéder, de façon importante, celle des dépenses totales.

Dépenses par mission
(en pourcentage des dépenses totales)

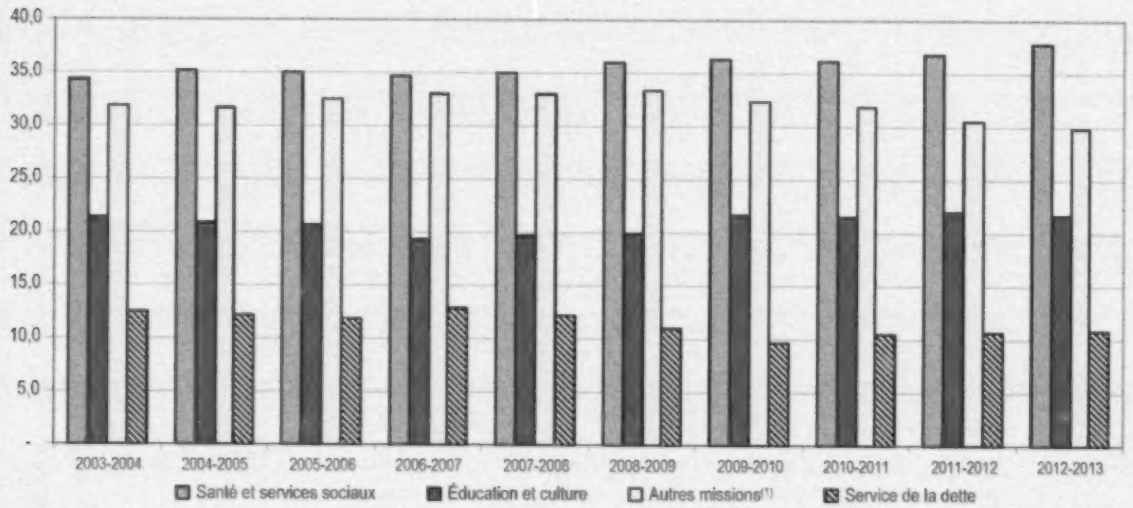

(1) Les autres missions incluent les missions « Économie et environnement », « Soutien aux personnes et aux familles » et « Gouverne et justice ».

Au cours de la période de 2003-2004 à 2012-2013, les dépenses de la mission « Santé et services sociaux » affiche une progression annuelle moyenne de 5,9 % comparativement à 4,7 % pour le total des dépenses consolidées. Ainsi, la part que représentent les charges de cette mission sur l'ensemble des dépenses est passée de 34,3 % à 37,8 %. L'indicateur reflète la place de plus en plus importante que prennent les dépenses de cette mission. Cela reflète notamment les besoins de plus en plus importants attribuables, entre autres, au vieillissement de la population.

L'indicateur démontre que la portion des dépenses consacrées à la mission « Éducation et culture » est demeurée relativement stable. Quant aux dépenses des autres missions, leur part par rapport aux dépenses totales est passée de 31,8 % en 2003-2004 à 29,8 % en 2012-2013.

La part des dépenses totales consacrées au « Service de la dette » est passée de 12,5 % en 2003-2004 à 10,9 % en 2012-2013. L'augmentation annuelle moyenne du niveau du « Service de la dette » durant cette période a été de 3,3 % comparativement à une augmentation moyenne des dépenses consolidées excluant le service de la dette de 4,9 %.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 4 : La dette brute par rapport au PIB

Cet indicateur met en perspective la dette brute du gouvernement et la capacité de payer de ce dernier, laquelle est mesurée par le PIB. Une tendance à la baisse de ce ratio est souhaitable puisque cela démontre une diminution de l'importance relative de la dette brute.

Dette brute
(en pourcentage du PIB)

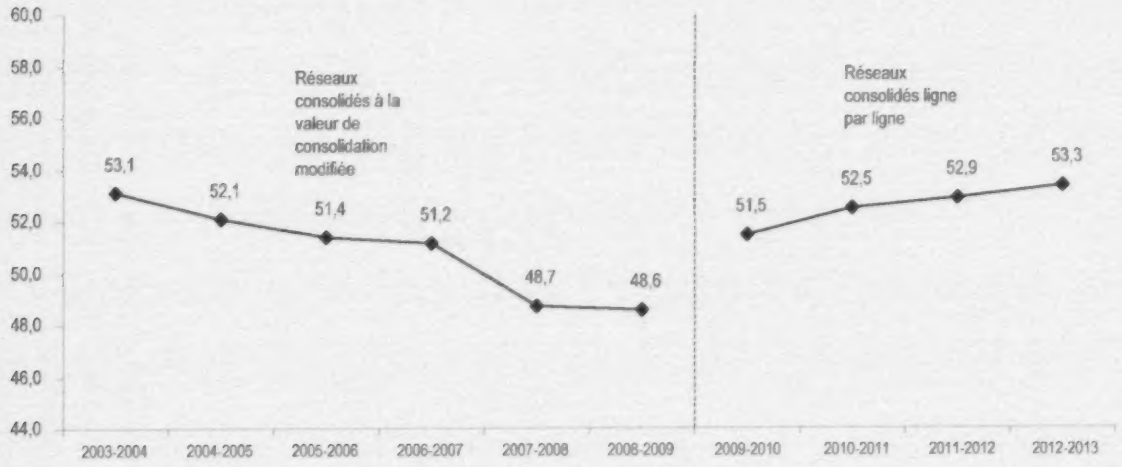

De 2003-2004 à 2008-2009, le ratio de la dette brute par rapport au PIB s'est amélioré, passant de 53,1 % à 48,6 %. En 2009-2010, sur la base de la consolidation ligne par ligne des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, le ratio de la dette brute par rapport au PIB s'élevait à 51,5 %. Il s'établit à 53,3 % en 2012-2013.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 5 : La dette représentant les déficits cumulés par rapport au PIB

Cet indicateur mesure la dette représentant les déficits cumulés, c'est-à-dire la dette qui n'a pas servi à financer des actifs, avec la capacité de payer du gouvernement qui est mesurée par le PIB. Une tendance à la baisse de ce ratio est souhaitable puisque cela signifie une réduction de l'importance relative de la dette représentant les déficits cumulés.

Dette représentant les déficits cumulés
(en pourcentage du PIB)

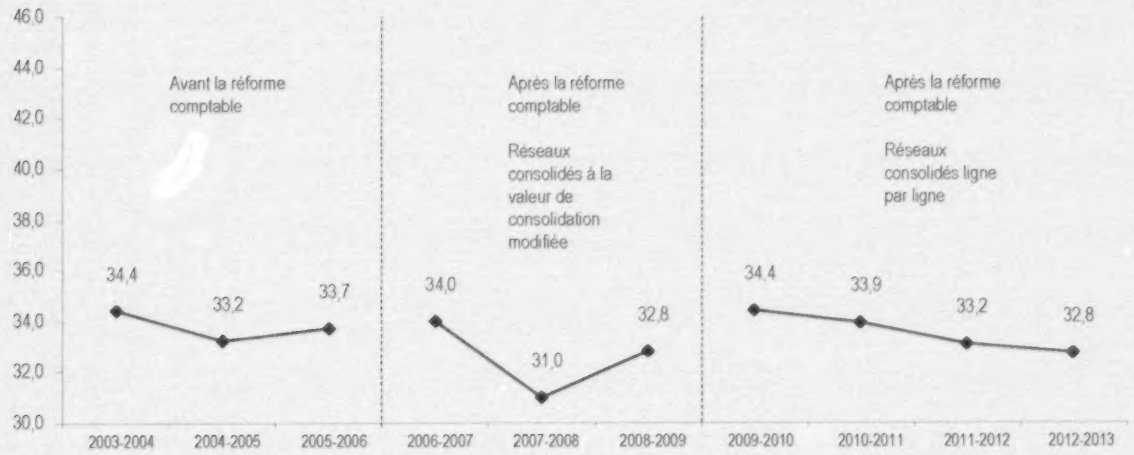

Note : Avant la prise en compte de la réserve de stabilisation.

De 2003-2004 à 2005-2006, le ratio de la dette représentant les déficits cumulés par rapport au PIB s'est amélioré, passant de 34,4 % à 33,7 %. De 2006-2007 à 2008-2009, le ratio est passé de 34,0 % à 32,8 %. De 2009-2010 à 2012-2013, le ratio de la dette représentant les déficits cumulés par rapport au PIB a diminué, passant de 34,4 % à 32,8 %.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 6 : Les dépenses consolidées par rapport au PIB

Cet indicateur permet de comparer, au fil du temps, le taux de croissance des dépenses du gouvernement à celui de l'économie. Une baisse de cet indicateur signifie que la croissance des dépenses est moins rapide que celle de l'économie. Cet indicateur permet donc d'évaluer l'importance relative du coût des services publics dans l'économie.

Dépenses (excluant le service de la dette)
(en pourcentage du PIB)

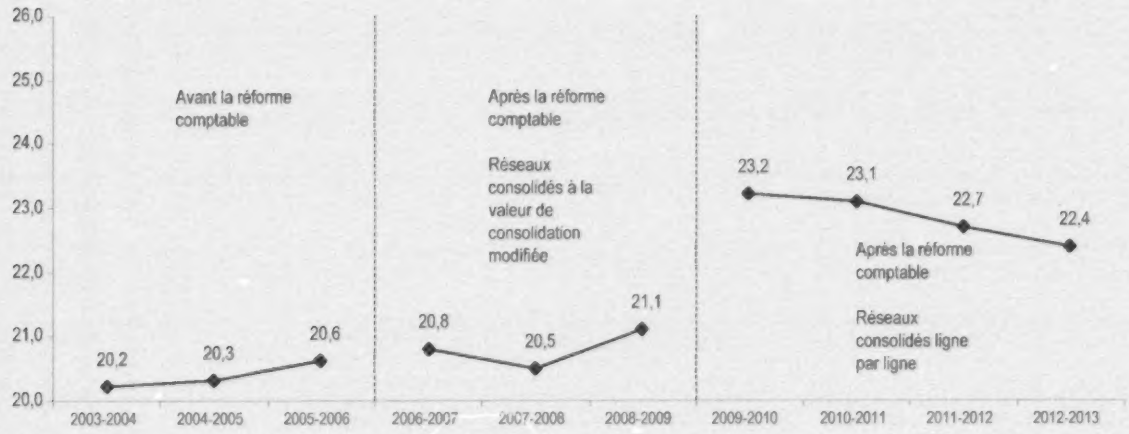

Les dépenses excluant le service de la dette en pourcentage du PIB ont suivi une légère augmentation entre 2003-2004 et 2005-2006, passant de 20,2 % à 20,6 %. En 2008-2009, le taux a augmenté à 21,1 %, en raison notamment de la faible croissance du PIB.

À partir de l'année financière 2009-2010, la dépense consolidée intègre la totalité des dépenses des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation à la suite de la consolidation ligne par ligne, ce qui explique principalement l'augmentation du ratio à 23,2 %. Sur cette base, le gouvernement a maintenu une croissance des dépenses supérieure au PIB afin de continuer à soutenir l'économie et à maintenir les services publics en période de récession. Depuis 2010-2011, le taux de croissance des dépenses a été inférieur à celui du PIB, réduisant leur importance dans l'économie, passant de 23,1 % à 22,4 % en 2012-2013.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 7 : Le service de la dette par rapport aux revenus totaux

Cet indicateur illustre la part des revenus du gouvernement qui doit être allouée au service de la dette. Une tendance à la baisse de ce ratio est souhaitable puisque cela signifie qu'une plus grande part des revenus peut être consacrée aux dépenses de programmes.

Service de la dette
(en pourcentage des revenus totaux)

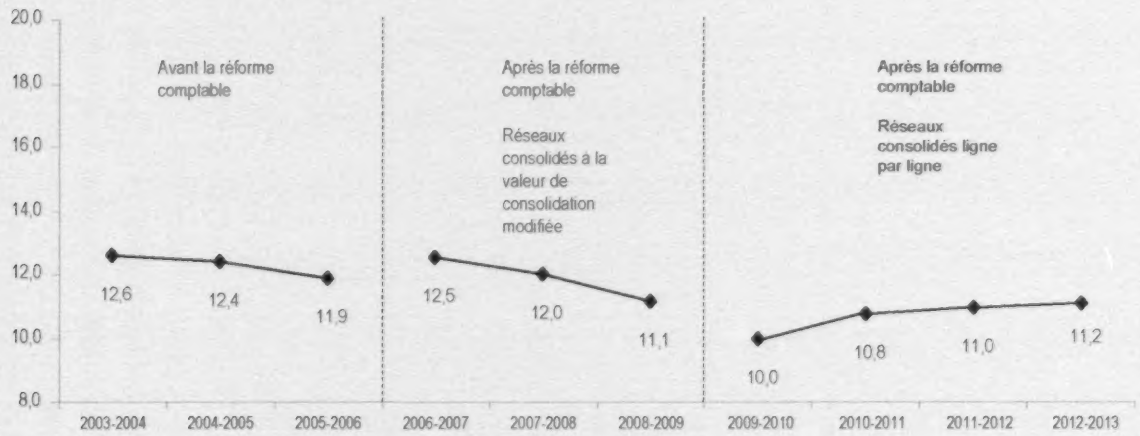

Dans l'ensemble, la part des revenus budgétaires consacrée au service de la dette a diminué depuis 2003-2004. Le ratio du service de la dette sur le total des revenus se situait à 12,6 % en 2003-2004. En 2009-2010, en tenant compte de la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, il s'établissait à 10,0 %. En 2012-2013, ce ratio s'établit à 11,2 %.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 8 : La valeur comptable nette des immobilisations par rapport au coût des immobilisations

Cet indicateur renseigne sur la mesure dans laquelle la durée de vie utile estimative restante des immobilisations corporelles permettra au gouvernement de fournir ses produits et services dans l'avenir.

Valeur comptable nette des immobilisations
(en pourcentage du coût des immobilisations)

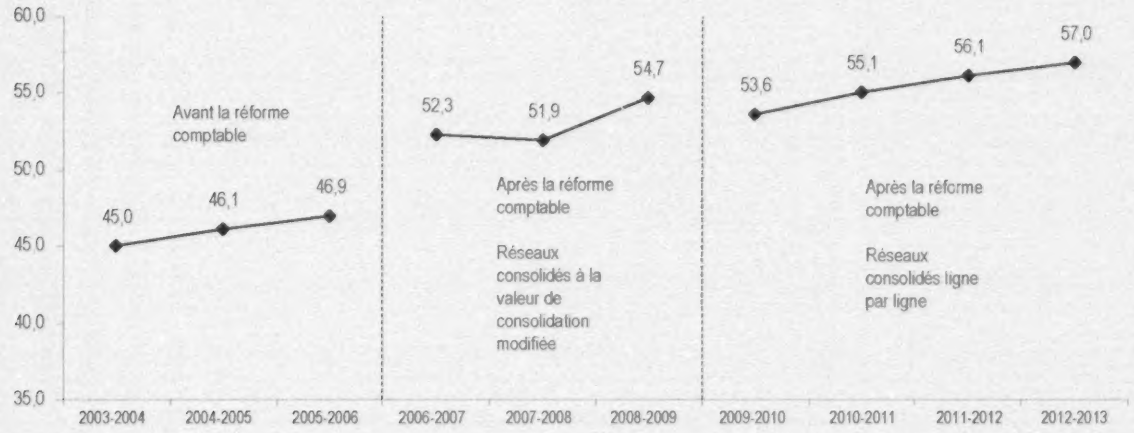

L'indicateur de la valeur comptable nette par rapport au coût des immobilisations a augmenté de façon importante au cours des dix dernières années, passant de 45,0 % au 31 mars 2004 à 57,0 % au 31 mars 2013. Cela démontre que les investissements annuels en immobilisations sont plus importants que la dépréciation annuelle associée à l'ensemble des immobilisations du gouvernement. L'âge moyen et la durée de vie utile restante des immobilisations sont ainsi meilleurs aujourd'hui qu'ils ne l'étaient il y a plusieurs années, ce qui facilite la prestation de services pour le gouvernement.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 9 : Les revenus autonomes par rapport au PIB

Cet indicateur montre la part de la richesse collective que le gouvernement doit prélever pour financer les services publics. Les revenus autonomes du gouvernement sont constitués des impôts, des taxes, des droits d'utilisation et d'autres revenus provenant notamment de ses entreprises. Ces revenus incluent donc tous les revenus du gouvernement, à l'exception des transferts reçus du gouvernement fédéral. Avec le temps, une stabilité ou une diminution de ce ratio tend à indiquer une situation favorable.

Revenus autonomes
(en pourcentage du PIB)

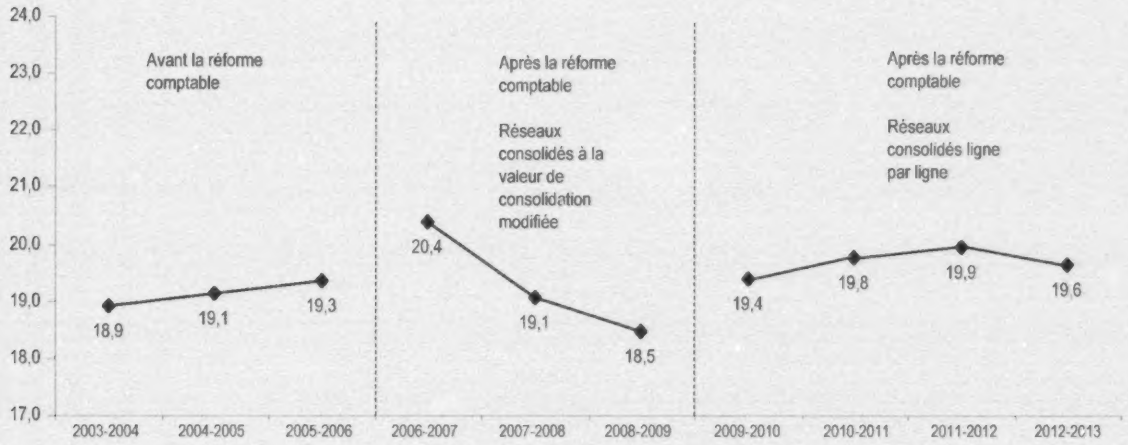

Les revenus autonomes par rapport au PIB sont demeurés relativement stables de 2003-2004 à 2005-2006, passant de 18,9 % à 19,3 %. L'augmentation du ratio à 20,4 % en 2006-2007 découle en bonne partie des bénéfices additionnels d'Hydro-Québec relatifs à la vente de participations détenues dans des entreprises. Au cours des années suivantes, le ratio a diminué jusqu'à 18,5 % en 2008-2009, en raison notamment des effets de la récession. En 2009-2010, l'augmentation des revenus autonomes, causée par la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, a porté ce ratio à 19,4 %. En 2011-2012, le ratio a augmenté à 19,9 % en raison des hausses des revenus requises pour retourner à l'équilibre budgétaire. En 2012-2013, il a légèrement diminué à 19,6 % en raison principalement de la perte provenant des activités abandonnées consécutive à la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 10 : Les transferts du gouvernement fédéral par rapport aux revenus totaux

Les transferts reçus du gouvernement fédéral sont constitués des paiements de péréquation, des paiements provenant des transferts pour la santé et pour l'éducation postsecondaire et les autres programmes sociaux, ainsi que des sommes transférées par le gouvernement fédéral dans le cadre de diverses ententes. Cet indicateur sert à mesurer la part des revenus du gouvernement du Québec qui provient du gouvernement fédéral.

Transferts du gouvernement fédéral
(en pourcentage des revenus totaux)

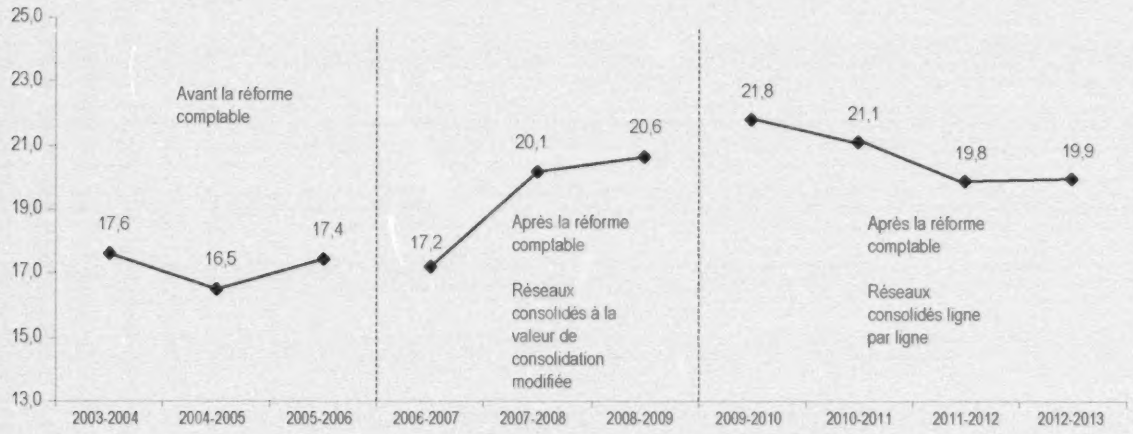

La part des transferts du gouvernement fédéral dans les revenus totaux est demeurée relativement stable de 2003-2004 à 2006-2007 passant de 17,6 % à 17,2 %, ce qui représente un taux moyen de 17,2 %. En 2007-2008, la part des transferts du gouvernement fédéral dans les revenus totaux a augmenté à 20,1 % en raison notamment d'une réforme en profondeur du programme de péréquation. Cette part atteint 21,8 % en 2009-2010 en raison notamment de l'intégration des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation et de la hausse des autres programmes tels que le Programme d'infrastructure d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale et les sommes reçues du gouvernement fédéral dans le cadre du Plan d'action québécois 2006-2012 sur les changements climatiques. En 2011-2012, cette part a diminué à 19,8 % principalement en raison d'une diminution des revenus de péréquation découlant de la bonne performance économique relative du Québec pour les années 2009-2010 et 2010-2011. En 2012-2013, la part des transferts du gouvernement fédéral dans les revenus totaux se situait à 19,9 %.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 11 : La dette en devises étrangères par rapport à la dette brute

Cet indicateur illustre jusqu'à quel point le service de la dette du gouvernement peut être affecté par les fluctuations du dollar canadien. Une tendance à la baisse de la proportion de la dette en devises étrangères signifie que la vulnérabilité du service de la dette diminue.

Dette en devises étrangères
(en pourcentage de la dette brute)

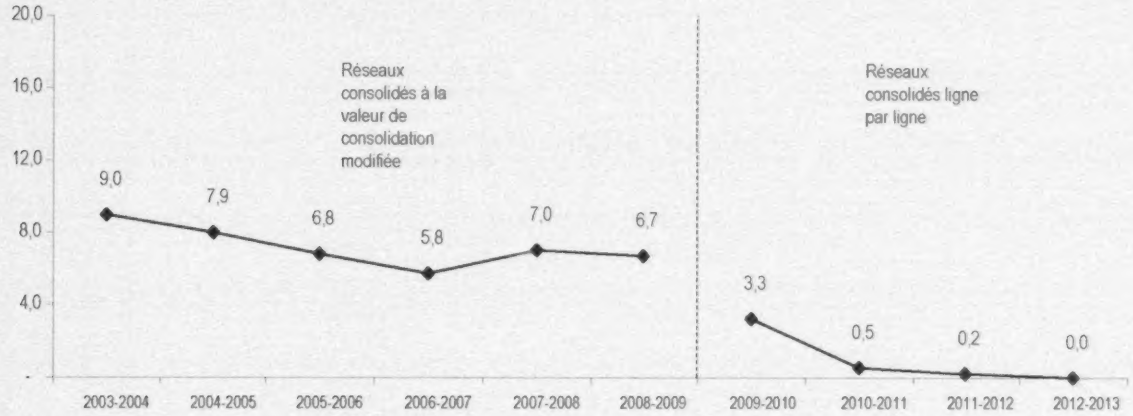

Note : Dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation

De 2003-2004 à 2008-2009, la proportion de la dette libellée en devises étrangères a diminué passant de 9,0 % au 31 mars 2004 à 6,7 % au 31 mars 2009. Depuis 2009-2010, cette proportion a encore diminué passant de 3,3 % au 31 mars 2010 à près de 0,0 % au 31 mars 2013. Ces diminutions ont rendu le service de la dette moins vulnérable aux fluctuations du dollar canadien par rapport aux devises dans lesquelles le gouvernement maintient une part de sa dette.

ANNEXE 1

Statistiques financières

Ces tableaux présentent les tendances observées au cours des seize dernières années quant à plusieurs postes des états financiers consolidés. Les données historiques des postes des états financiers consolidés sont celles établies lors de leur publication et n'ont subi aucun retraitement. Les tableaux 1.1 et 1.2 et les notes explicatives permettent également d'identifier les modifications apportées aux états financiers consolidés antérieurs. Cependant, certains reclassements ont été effectués aux postes revenus et dépenses afin de les rendre comparables aux données historiques présentées dans le plan budgétaire.

Historique des postes des états financiers consolidés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS
(en millions de dollars)

Année financière	Revenus	Dépenses	(Déficit) ou surplus[1]	Actifs financiers	Passifs	Dette nette[2]	Actifs non financiers[3]	Déficits cumulés[4]
2012-2013	87 997	90 512	(2 515)	62 015	(237 502)	(175 487)	57 392	(118 095)
2011-2012	86 410	88 198	(1 788)	60 060	(227 171)	(167 111)	52 989	(114 122)
2010-2011	82 863	85 253	(2 390)	56 345	(215 634)	(159 289)	47 387	(111 902)
2009-2010	78 604	81 544	(2 940)	49 235	(199 335)	(150 100)	42 483	(107 617)
Avant la consolidation des organismes des réseaux ligne par ligne[5]								
2008-2009	73 227	74 485	(1 258)	53 532	(182 325)	(128 793)	30 767	(98 026)
2007-2008	73 126	71 476	1 650	49 016	(173 334)	(124 318)	30 147	(94 171)
2006-2007	69 609	67 616	1 993	47 732	(169 923)	(122 191)	26 432	(95 759)
Avant la réforme de la comptabilité gouvernementale[6]								
2005-2006	63 746	63 709	37	40 355	(145 038)	(104 683)	12 984	(91 699)
2004-2005	60 176	60 840	(664)	39 258	(138 300)	(99 042)	11 818	(87 224)
2003-2004	57 518	57 876	(358)	35 962	(132 987)	(97 025)	10 735	(86 290)
2002-2003	55 093	55 787	(694)	37 071	(132 528)	(95 457)	9 716	(85 741)
2001-2002	51 018	51 946	(928)	34 332	(126 593)	(92 261)	8 161	(84 100)
2000-2001	51 544	50 167	1 377	38 620	(126 828)	(88 208)	7 166	(81 042)
1999-2000	47 712	47 682	30	35 284	(124 170)	(88 886)	6 693	(82 193)
1998-1999	46 849	46 723	126	34 898	(123 359)	(88 461)	6 233	(82 228)
1997-1998	42 358	44 550	(2 192)	27 016	(115 420)	(88 404)	5 980	(82 424)

(1) Le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire est présenté dans le tableau 1.3 (p. 68).

(2) La dette nette représente le passif diminué des actifs financiers présentés dans l'état consolidé de la situation financière.

(3) Le détail de la variation annuelle est présenté dans le tableau 1.1 (p. 64).

(4) Les explications de la variation des déficits cumulés due à des facteurs autres que le surplus (déficit) de l'année financière sont présentées dans le tableau 1.2 (p. 65 à 67).

(5) La comparaison des données de 2009-2010 et subséquentes à celles des années précédentes doit être faite avec discernement, en raison des impacts de la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

(6) La comparaison des données des années 2006-2007 et subséquentes à celles des années précédentes doit être faite avec discernement, en raison des impacts de la réforme comptable de décembre 2007.

ANNEXE 1

Statistiques financières (suite)

Tableau 1.1 - Détails de la variation annuelle des actifs non financiers

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS

(en millions de dollars)

Année financière	Variation courante de l'année financière			Ajustements du solde des actifs non financiers[1]			Total de la variation de l'année financière
	Valeur nette comptable des immobilisations	Stocks et frais payés d'avance	Investissement net dans les réseaux	Valeur nette comptable des immobilisations	Stocks et frais payés d'avance	Investissement net dans les réseaux	
2012-2013	4 863	49		(279) [2]	(230) [3]		4 403
2011-2012	5 350	252					5 602
2010-2011	4 923	(19)					4 904
2009-2010	4 226	83		16 112 [4][5]	334	(9 039) [6]	11 716
2008-2009	2 297	46	622	(290) [7]		(2 055) [8]	620
2007-2008	1 457	30	487	1 639 [9]		102 [9]	3 715
2006-2007	1 219	10	1 002	2 184 [9]	152 [10]	8 881 [11]	13 448
2005-2006	1 166						1 166
2004-2005	1 083						1 083
2003-2004	1 019						1 019
2002-2003	1 482			73 [12]			1 555
2001-2002	995						995
2000-2001	473						473
1999-2000	359			101 [13]			460
1998-1999	217			36 [14]			253
1997-1998	199			5 781 [15]			5 980

(1) Le solde d'ouverture des actifs non financiers a été modifié en raison de modifications comptables et de reclassifications de données.

(2) L'application de nouvelles conventions comptables sur les revenus de transfert a entraîné une révision à la baisse du poste d'immobilisations de 249 M$.

(3) La diminution découle de la modification de la convention comptable sur les dépenses de transfert, entraînant l'imputation dans les dépenses de certains frais payés d'avance.

(4) L'augmentation découle de l'adoption d'une approche par composantes pour capitaliser et amortir le coût des immobilisations en infrastructures routières.

(5) L'intégration des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation sur la base de la méthode de consolidation ligne par ligne, en remplacement de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, a fait augmenté le poste immobilisations de 15 642 M$ et les stocks et frais payés d'avance de 420 M$. De plus, l'investissement net dans les réseaux a été éliminé, en raison de la consolidation ligne par ligne de ces organismes.

(6) La diminution découle de l'harmonisation des conventions comptables d'Immobilière SHQ avec celles du gouvernement, relativement à l'amortissement aux résultats du coût de ses immobilisations.

(7) La diminution découle de l'harmonisation des conventions comptables utilisées par les organismes du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que par les commissions scolaires avec celles du gouvernement, notamment quant à la comptabilisation des immobilisations et à l'application intégrale de la comptabilité d'exercice pour leurs revenus et leurs dépenses.

(8) L'augmentation découle de la consolidation ligne par ligne d'Immobilière SHQ, à la suite du changement de son statut d'entreprise.

(9) L'augmentation découle de la consolidation ligne par ligne de certains organismes (2 240 M$), à la suite du changement de leur statut d'entreprise, laquelle augmentation est réduite par une hausse de 56 M$ de l'amortissement cumulé de l'Agence métropolitaine de transport, à la suite d'une révision de sa politique d'amortissement.

(10) L'augmentation découle de l'inscription du solde d'ouverture des stocks et des frais payés d'avance dans le cadre de la réforme comptable de 2006-2007.

(11) L'augmentation découle de l'inclusion dans le périmètre comptable des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation dans le cadre de la réforme comptable de 2006-2007.

(12) L'augmentation découle de la capitalisation des coûts d'amélioration des locaux à la Société Immobilière du Québec (57 M$) et la consolidation ligne par ligne d'un organisme (16 M$), à la suite du changement de son statut d'entreprise.

(13) L'augmentation découle de la réévaluation des immobilisations comptabilisées dans le cadre de la réforme comptable de 1997-1998.

(14) L'augmentation découle de la capitalisation des frais relatifs au plan cadastral.

(15) L'augmentation découle de l'inscription du solde d'ouverture des immobilisations dans le cadre de la réforme comptable de 1997-1998.

ANNEXE 1

Statistiques financières (suite)

Tableau 1.2 – Autres facteurs affectant le solde des déficits cumulés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS
(en millions de dollars)

Année financière	Résultats étendus des entreprises et autres[1]	Redressements des déficits cumulés		Total des autres facteurs	Détails des redressements
		Entreprises du gouvernement	Ministères et organismes		
2012-2013	(360)	—	(1 098)	(1 458)	**Ministères et organismes** : (988 M$) pour la modification de conventions comptables pour tenir compte des recommandations de la norme comptable révisée sur les paiements de transfert (SP 3410) du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), (110 M$) pour tenir compte des améliorations apportées à la méthode d'évaluation des provisions relatives aux revenus fiscaux.
2011-2012	(376)	(56)	—	(432)	**Entreprises du gouvernement** : (56 M$) pour se conformer aux Normes internationales d'information financière IFRS (*International Financing Reporting Standards*).
2010-2011	(229)	(253)	(1 413)	(1 895)	**Entreprises du gouvernement** : (95 M$) pour les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, (158 M$) pour se conformer aux Normes internationales d'information financière IFRS (*International Financing Reporting Standards*). **Ministères et organismes** : (1 413 M$) pour les obligations découlant de la réhabilitation des terrains contaminés comptabilisés à titre de passif environnemental.
2009-2010	(452)	(3 749)	(2 450)	(6 651)	**Entreprises du gouvernement** : (3 758 M$) pour l'adoption de la méthode de l'amortissement linéaire pour les immobilisations corporelles, en remplacement d'une méthode non reconnue par les Normes internationales d'information financière (IFRS), 9 M$ pour divers éléments. **Ministères et organismes** : (1 234 M$) pour l'harmonisation des conventions comptables des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation avec celles du gouvernement pour faciliter leur inclusion dans les états financiers consolidés du gouvernement selon la méthode de consolidation ligne par ligne; 431 M$ pour l'adoption d'une approche par composantes pour capitaliser et amortir le coût des immobilisations en infrastructures routières; (683 M$) pour les obligations découlant de la réhabilitation des terrains contaminés comptabilisés à titre de passif environnemental et (1 129 M$) pour le changement de la base d'évaluation utilisée dans le calcul des intérêts relatifs aux régimes de retraite; 165 M$ pour le changement de méthode de comptabilisation de l'impôt sur le revenu des particuliers perçu par le gouvernement fédéral au nom du Québec.
2008-2009	111	—	(2 708)	(2 597)	**Ministères et organismes** : (2 055 M$) pour l'harmonisation des conventions comptables des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation avec celles du gouvernement, (290 M$) pour une harmonisation des conventions comptables d'Immobilière SHQ avec celles du gouvernement concernant la constatation aux résultats du coût de ses immobilisations, (193 M$) pour le changement de la période d'amortissement des gains et pertes actuariels de certains régimes de retraite et (170 M$) pour les obligations découlant de la réhabilitation des terrains contaminés comptabilisés à titre de passif environnemental.
2007-2008	303	(20)	(345)	(62)	**Entreprises du gouvernement** : (28 M$) pour la modification de la convention comptable concernant la comptabilisation des instruments financiers; 8 M$ pour une modification concernant les avantages sociaux futurs. **Ministères et organismes** : (345 M$) pour les obligations découlant de la réhabilitation des terrains contaminés comptabilisés à titre de passif environnemental.

(1) Depuis l'année financière 2006-2007, ces données correspondent aux résultats étendus des entreprises du gouvernement. Pour les années 2001-2002 à 2005-2006, elles correspondaient à l'écart de conversion des devises étrangères et pour les années 1997-1998 à 1999-2000, à l'excédent de l'évaluation municipale des immobilisations de la Corporation d'hébergement du Québec.

ANNEXE 1

Statistiques financières (suite)

Tableau 1.2 – Autres facteurs affectant le solde des déficits cumulés (suite)

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS
(en millions de dollars)

Année financière	Résultats étendus des entreprises et autres[1]	Redressements des déficits cumulés		Total des autres facteurs	Détails des redressements
		Entreprises du gouvernement	Ministères et organismes		
2006-2007	11	830	(6 894)	(6 053)	**Entreprises du gouvernement** : Modification de la convention comptable concernant la comptabilisation des instruments financiers. **Ministères et organismes** : (6 426 M$) pour la réforme comptable, soit (3 220 M$) pour l'inclusion dans le périmètre comptable de la très grande majorité des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation; (1 904 M$) pour la comptabilisation de revenus de l'impôt sur le revenu et les biens, des taxes à la consommation et de droits et permis selon la méthode de la comptabilité d'exercice; (484 M$) pour la réévaluation du moment de la constatation des dépenses de transfert; (335 M$) pour la constatation de la portion subventions découlant des conditions avantageuses importantes accordées sur des placements et des prêts consentis; (125 M$) pour la modification des conventions concernant la comptabilisation du Fonds d'amortissement des régimes de retraite; (708 M$) pour l'application des normes concernant les instruments financiers; 152 M$ pour le changement de convention comptable concernant la comptabilisation des stocks et des frais payés d'avance; 198 M$ pour les autres éléments de la réforme et (468 M$) pour la modification de la convention comptable concernant les obligations découlant de la réhabilitation des terrains contaminés comptabilisés à titre de passif environnemental.
2005-2006	24	(25)	(4 511)	(4 512)	**Entreprises du gouvernement** : (25 M$) pour divers éléments. **Ministères et organismes** : (3 384 M$) pour la modification de la convention comptable concernant les revenus de transfert du gouvernement fédéral; (270 M$) pour la modification d'application de la convention comptable concernant la provision pour pertes sur les interventions financières garanties; (264 M$) pour les nouvelles évaluations actuarielles des régimes de retraite; (552 M$) pour la modification concernant la comptabilisation des revenus de droit d'immatriculation et (41 M$) pour l'harmonisation des conventions comptables d'organismes consolidés.
2004-2005	3	—	(273)	(270)	**Ministères et organismes** : (126 M$) pour la réévaluation des subventions aux commissions scolaires et (147 M$) pour la correction apportée à la provision pour créances douteuses.
2003-2004	(40)	(4)	(147)	(191)	**Entreprises du gouvernement** : (4 M$) pour divers éléments. **Ministères et organismes** : (96 M$) pour la modification d'application de la convention comptable sur les dettes et (51 M$) pour la correction apportée aux débiteurs d'un organisme consolidé.
2002-2003	(122)	(419)	(406)	(947)	**Entreprises du gouvernement** : (363 M$) touchant le mécanisme de plafonnement dans l'établissement des gains et pertes reportés sur l'hypothèse du taux de rendement réel à la Société d'assurance automobile du Québec et (56 M$) pour d'autres éléments. **Ministères et organismes** : (215 M$) pour la correction de l'erreur de l'Agence des douanes et du revenu du Canada; (177 M$) pour l'inscription de la cotisation à titre d'employeur relativement aux obligations découlant des congés de maladie et vacances et (14 M$) pour d'autres éléments.
2001-2002	88	(2 218)	—	(2 130)	**Entreprises du gouvernement** : (1 306 M$) pour la conversion des devises étrangères et (912 M$) pour l'introduction d'une provision pour fluctuation du taux de rendement réel.
2000-2001	—	(173)	(53)	(226)	**Entreprises du gouvernement** : (235 M$) à la suite de l'adoption des normes comptables canadiennes et 62 M$ pour la modification des conventions comptables relativement à certaines provisions et au passif actuariel. **Ministères et organismes** : (12 M$) pour les congés de maladie et vacances et (41 M$) pour le changement de convention concernant la comptabilisation de certaines dépenses pour l'amélioration et la réparation d'immeubles.
1999-2000	26	—	(21)	5	**Ministères et organismes** : 101 M$ pour la réévaluation d'immobilisations à la suite de la réforme comptable de 1997-1998 et (122 M$) pour d'autres éléments.

(1) Depuis l'année financière 2006-2007, ces données correspondent aux résultats étendus des entreprises du gouvernement. Pour les années 2001-2002 à 2005-2006, elles correspondaient à l'écart de conversion des devises étrangères et pour les années 1997-1998 à 1999-2000, à l'excédent de l'évaluation municipale des immobilisations de la Corporation d'hébergement du Québec.

ANNEXE 1

Statistiques financières (suite)

Tableau 1.2 – Autres facteurs affectant le solde des déficits cumulés (suite)

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS
(en millions de dollars)

Année financière	Résultats étendus des entreprises et autres[1]	Redressements des déficits cumulés		Total des autres facteurs	Détails des redressements
		Entreprises du gouvernement	Ministères et organismes		
1998-1999	7	—	63	70	**Ministères et organismes** : 27 M$ pour la modification comptable concernant la comptabilisation des contrats de change à terme et 36 M$ pour la capitalisation des frais relatifs au plan cadastral.
1997-1998	24	—	(15 421)	(15 397)	**Ministères et organismes** : (13 173 M$) pour la comptabilisation des obligations non inscrites envers les régimes de retraite; (6 693 M$) pour la consolidation des fonds spéciaux, organismes et entreprises du gouvernement; (731 M$) pour la modification de la comptabilisation des emprunts; (461 M$) pour la comptabilisation des mesures de restructuration du secteur public et 5 637 M$ pour la comptabilisation des immobilisations.

(1) Depuis l'année financière 2006-2007, ces données correspondent aux résultats étendus des entreprises du gouvernement. Pour les années 2001-2002 à 2005-2006, elles correspondaient à l'écart de conversion des devises étrangères et pour les années 1997-1998 à 1999-2000, à l'excédent de l'évaluation municipale des immobilisations de la Corporation d'hébergement du Québec.

ANNEXE 1

Statistiques financières (suite)

Tableau 1.3 – Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS
(en millions de dollars)

Année financière	(Déficit) ou surplus	Fonds des générations	Modifications comptables[1]	Utilisation (affectation) de la réserve	Autres	Solde budgétaire[2]
2012-2013	(2 515)	(961)			1 876 [3]	(1 600)
2011-2012	(1 788)	(840)				(2 628)
2010-2011	(2 390)	(760)				(3 150)
2009-2010	(2 940)	(725)	58	433		(3 174)
2008-2009	(1 258)	(587)		1 845		—
2007-2008	1 650	(449)		(1 201)		—
2006-2007	1 993	(584)		(1 300)		109
Avant la réforme de la comptabilité gouvernementale[4]						
2005-2006	37					37
2004-2005	(664)					(664)
2003-2004	(358)					(358)
2002-2003	(728) [5]					(728)
2001-2002	(928)			950		22
2000-2001	1 377			(950)		427

(1) La Loi sur l'équilibre budgétaire prévoit que le solde budgétaire doit :

a) prendre en considération les impacts des modifications comptables, relatifs à une période postérieure au 31 mars 2006, portés directement aux déficits cumulés. Cette règle ne s'applique pas aux modifications comptables qui découlent de la mise en œuvre de la réforme comptable de 2006-2007;

b) exclure les impacts de la mise en œuvre d'une nouvelle norme comptable de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, relatifs à la période antérieure à une date de mise en vigueur recommandée par l'Institut.

(2) Le solde budgétaire est établi conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire.

(3) La Loi sur l'équilibre budgétaire prévoit l'exclusion, dans le calcul du solde budgétaire de l'année financière 2012-2013 du résultat provenant des activités abandonnées, consécutif à la décision de fermer la centrale nucléaire de Gentilly-2, présenté dans les états financiers consolidés annuels d'Hydro-Québec.

(4) La comparaison des données de l'année 2006-2007 et celles subséquentes avec celles des années précédentes doit être faite avec discernement, en raison des impacts de la réforme comptable de décembre 2007.

(5) Le déficit a été ajusté l'année subséquente pour tenir compte d'un redressement de 34 M$.

ANNEXE 2

Informations par secteurs de reddition de comptes
AU 31 MARS 2013

Les résultats de fonctionnement consolidés incluent les données financières d'une multitude de ministères, d'organismes, de fonds et d'entreprises. Le cadre financier du gouvernement présente les prévisions financières consolidées de revenus et de dépenses de toutes ces entités, regroupées par secteurs selon la relation de contrôle et de reddition de comptes que les entités ont avec le gouvernement. Des critères tels que la responsabilité ministérielle, le cadre juridique, l'étendue des pouvoirs délégués à la direction, le mode de financement, le degré d'autonomie et la nature des activités permettent de classer les entités dans les différents secteurs.

Les tableaux qui suivent présentent une reddition de comptes des résultats de fonctionnement pour chacun des secteurs déterminés dans le cadre financier du gouvernement. Tous les éléments de revenu et de dépense étant attribuables à un secteur spécifique, il ne s'est pas avéré nécessaire d'utiliser des méthodes de répartition pour attribuer certains de ces éléments à deux ou plusieurs secteurs particuliers.

ANNEXE 2

Informations par secteurs de reddition de comptes (suite)
AU 31 MARS 2013

Sommaire des résultats de fonctionnement consolidés par secteurs
(en millions de dollars)

	Fonds consolidé du revenu				
	Fonds général [1]	Dépenses financées par le régime fiscal [2]	Entreprises du gouvernement [3]	Fonds spéciaux [4]	Comptes à fin déterminée [5]
REVENUS					
Impôt sur le revenu et les biens	29 269	5 778		1 813	
Taxes à la consommation	15 583	236		2 211	
Droits et permis	451			1 295	
Revenus divers	1 448			1 302	225
Autres sources de revenus			3 232		
Dividendes versés par les entreprises	2 870		(2 870)		
Total des revenus autonomes	49 621	6 014	362	6 621	225
Transferts du gouvernement du Québec				1 882	
Transferts du gouvernement fédéral	15 707			160	873
Total des revenus	65 328	6 014	362	8 663	1 098
DÉPENSES					
Santé et services sociaux	30 104	437		1 029	190
Éducation et culture	16 617	281		79	94
Économie et environnement	5 434	1 477		4 076	280
Soutien aux personnes et aux familles	6 186	3 055		316	10
Gouverne et justice	3 906	764		1 459	524
Sous-total	62 247	6 014	—	6 959	1 098
Service de la dette	7 766			1 047	
Total des dépenses	70 013	6 014	—	8 006	1 098
SURPLUS (DÉFICIT) ANNUEL	(4 685)	—	362	657	—

Fonds des générations [6]	Organismes autres que budgétaires [7]	Organismes du réseau de la santé et des services sociaux [8]	Organismes des réseaux de l'éducation [8]	Ajustements de consolidation [9]	Résultats consolidés
	66		1 584	562	39 072
	119			(2 070)	16 079
	395			(57)	2 084
	5 683	2 596	1 522	(3 724)	9 052
961					4 193
					—
961	**6 263**	**2 596**	**3 106**	**(5 289)**	**70 480**
	11 316	20 185	11 472	(44 855)	—
	1 087	121	185	(616) [10]	**17 517**
961	**18 666**	**22 902**	**14 763**	**(50 760)**	**87 997**
	10 555	22 502		(30 643)	**34 174**
	482		14 266	(12 291)	**19 528**
	3 520			(3 471)	**11 316**
	184			(482)	**9 269**
	2 590			(2 857)	**6 386**
—	**17 331**	**22 502**	**14 266**	**(49 744)**	**80 673**
	1 140	344	506	(964)	**9 839**
—	**18 471**	**22 846**	**14 772**	**(50 708)**	**90 512**
961	**195**	**56**	**(9)**	**(52)**	**(2 515)**

ANNEXE 2

Informations par secteurs de reddition de comptes (suite)
AU 31 MARS 2013

(1) Le fonds général inclut les sommes d'argent perçues ou reçues de diverses sources et sur lesquelles le Parlement a droit d'allocation ainsi que les dépenses de l'Assemblée nationale, des personnes qu'elle désigne, des ministères et des organismes dirigés par un ministre dont le budget est financé par des crédits alloués par l'Assemblée nationale. Les revenus fiscaux administrés par l'Agence du revenu du Québec pour le compte du gouvernement sont réduits des créances douteuses afférentes comme le prévoit la Loi sur l'Agence du revenu du Québec (RLRQ, chapitre A-7.003). De plus, les revenus de l'impôt sur le revenu et les biens sont réduits des crédits d'impôt remboursables prévus à la Loi sur les impôts (RLRQ, chapitre I-3), ces crédits étant au sens de la Loi soit un acompte sur l'impôt à payer, soit une somme payée en trop de l'impôt à payer. Ce secteur inclut également les activités du Fonds des services de santé.

(2) Les revenus fiscaux servant à financer les créances douteuses afférentes à ces revenus et les dépenses de transfert effectuées par le truchement du régime fiscal ne sont pas sujets à l'allocation de crédits par l'Assemblée nationale et font l'objet d'un secteur de reddition de compte particulier. Une dépense de transfert effectuée par le truchement du régime fiscal est un crédit d'impôt remboursable qui procure à un contribuable un avantage financier dans un but autre que la réduction de l'impôt ou des taxes qu'il aurait dû autrement verser au gouvernement.

(3) Les entreprises du gouvernement constituent des entités juridiques distinctes investies des pouvoirs nécessaires pour mener des activités commerciales. La vente de leurs biens ou la prestation de leurs services s'adresse soit à des particuliers, soit à des organismes non compris dans le périmètre comptable du gouvernement. Ainsi, les entreprises sont autonomes financièrement en ce sens que leurs revenus provenant de l'extérieur du périmètre comptable garantissent à eux seuls la poursuite de leurs activités et le remboursement de leurs dettes. Leurs comptes étant comptabilisés selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, seuls leurs surplus nets de l'année financière sont présentés dans le tableau, déduction faite des dividendes versés au fonds général.

(4) Un fonds spécial est un fonds institué par une loi afin de pourvoir à certains engagements financiers d'un ministre, d'un organisme budgétaire ou d'un organisme autre que budgétaire exerçant une fonction juridictionnelle. Des dispositions législatives déterminent quelles sommes, versées au fonds consolidé du revenu, doivent être portées au crédit d'un fonds spécial. Les résultats des fonds spéciaux excluent les activités du Fonds des services de santé et du Fonds des générations.

(5) Un compte à fin déterminée est un mécanisme de gestion financière créé par décret du gouvernement en vertu de dispositions législatives. Il permet à un ministère de comptabiliser de façon distincte des sommes versées au fonds consolidé du revenu par un tiers en vertu d'un contrat ou d'une entente qui en prévoit l'affectation à une fin particulière.

(6) Le Fonds des générations, créé en vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (RLRQ, chapitre R-2.2.0.1), se distingue des autres fonds spéciaux en raison de son affectation exclusive au remboursement de la dette du gouvernement.

(7) Les organismes autres que budgétaires dépendent en partie ou en totalité des ministères pour leur financement. Cependant, les organismes autres que budgétaires disposent d'un plus grand degré d'autonomie que ceux financés par des crédits budgétaires. En effet, bien que ces organismes relèvent aussi d'un ministre, les pouvoirs en matière de finances et de fonctionnement délégués à leur direction en vertu de la législation sont plus étendus.

(8) Le réseau de la santé et des services sociaux inclut les agences et les établissements publics de la santé et des services sociaux (centres hospitaliers, centres de santé et de services sociaux, centres de réadaptation, centres de protection de l'enfance et de la jeunesse).

Les réseaux de l'éducation sont composés de celui des commissions scolaires, celui des collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps) ainsi que de l'Université du Québec et ses constituantes.

Tous ces organismes, financés en grande partie par des crédits budgétaires, sont autonomes quant à leur prestation de services au public. Ils constituent des entités juridiques, investies des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour fournir un service public et dotées d'un conseil d'administration formé de représentants locaux élus ou désignés provenant du territoire ou du secteur desservi par l'organisme. De plus, la capacité du gouvernement de disposer de leurs actifs est assujettie à d'importantes restrictions.

(9) Les ajustements de consolidation résultent principalement de l'élimination des opérations et des soldes réciproques entre des entités de différents secteurs. Ainsi, les revenus et les charges de chaque secteur sont présentés avant ces éliminations. Cependant, les opérations et les soldes réciproques entre des entités d'un même secteur sont éliminés avant la détermination des montants sectoriels.

(10) Le gouvernement du Québec reçoit du gouvernement fédéral des revenus de transferts grevés d'affectations particulières, qui doivent être versés à d'autres organismes compris dans le périmètre comptable du gouvernement conformément aux contrats ou aux ententes. Ces sommes sont perçues par le fonds général et présentées dans les comptes à fin déterminée, et sont par la suite versées aux organismes concernés. Des ajustements de consolidation sont apportés afin d'éliminer les revenus de transferts fédéraux transférés du fonds général à ces organismes.

Section 2

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Déclaration de responsabilité

Le gouvernement est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés. Ces derniers sont préparés par le Contrôleur des finances pour le ministre des Finances et de l'Économie en conformité avec la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001, article 86). Ces états sont préparés selon les conventions comptables définies dans la note complémentaire 1. L'analyse des états financiers consolidés contenue dans le volume 1 a été préparée par le gouvernement du Québec.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière, le gouvernement maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont dûment autorisées par le Parlement, réalisées et comptabilisées adéquatement.

Le Contrôleur des finances est responsable de la comptabilité gouvernementale et obtient des ministères, organismes, entreprises et fonds du gouvernement toute l'information nécessaire pour satisfaire aux exigences de la comptabilité.

Le gouvernement soumet ses états financiers consolidés, pour certification, au Vérificateur général du Québec qui expose, dans son rapport de l'auditeur indépendant à l'Assemblée nationale, la nature et l'étendue de son audit et exprime son opinion.

Les états financiers consolidés faisant partie des comptes publics sont déposés annuellement à l'Assemblée nationale par le ministre des Finances et de l'Économie.

Au nom du gouvernement du Québec,

Le sous-ministre des Finances et de l'Économie,

Luc Monty

Le contrôleur des finances,

Simon-Pierre Falardeau, CPA, CA

Québec, le 22 octobre 2013

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale,

Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du gouvernement du Québec, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2013, les états consolidés des résultats de fonctionnement, des déficits cumulés, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date, ainsi qu'un résumé des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires et les annexes.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le ministre des Finances et de l'Économie est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gouvernement de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Le gouvernement du Québec n'a pas comptabilisé, aux 31 mars 2013 et 2012 à l'état consolidé de la situation financière, des paiements de transfert relatifs à différents programmes d'aide concernant la construction d'immobilisations et d'autres dépenses financées ou devant être financées par emprunts pour lesquels les travaux ont été réalisés. Ces paiements de transfert sont actuellement présentés à titre d'obligations contractuelles à la note 19 des états financiers consolidés du gouvernement. Cette situation constitue une dérogation à la nouvelle norme comptable sur les paiements de transfert (Normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité. Par ailleurs, l'article 24.1 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001), entré en vigueur le 14 juin 2013, énonce que la seule partie d'un transfert pluriannuel qui doit être comptabilisée dans l'année financière du gouvernement est celle qui est exigible et autorisée par le Parlement. La comptabilisation actuelle de ces paiements de transfert comme le prescrit la loi entraîne les ajustements suivants sur les états financiers consolidés du gouvernement du Québec :

	Augmentation / (Diminution) **En millions de dollars**	
	2013	**2012**
État consolidé de la situation financière		
Prêts et placements de portefeuille	(3 150)	(2 653)
Autres passifs	4 933	4 804
Dette nette et déficits cumulés	**8 083**	**7 457**
État consolidé des résultats de fonctionnement		
Dépenses		
Santé et services sociaux	15	(38)
Éducation et culture	178	188
Économie et environnement	424	303
Soutien aux personnes et aux familles	18	30
Gouverne et justice	(9)	2
Déficit annuel	**626**	**485**
Note 19		
Obligations contractuelles	(8 083)	(7 457)

Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du gouvernement du Québec au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers consolidés présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du gouvernement du Québec au 31 mars 2013 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables du gouvernement du Québec qui sont énoncées dans la note 1 afférente aux états financiers consolidés et complétées, notamment, par l'article 24.1 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001), entré en vigueur le 14 juin 2013.

De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive des changements apportés aux paiements de transfert et aux recettes fiscales expliqués dans la note 3, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Commentaires du vérificateur général

La *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01) me permet de faire tout commentaire que je juge approprié dans mon rapport sur les états financiers consolidés du gouvernement. De plus, les Normes canadiennes d'audit prévoient que l'auditeur doit communiquer son point de vue aux responsables de la gouvernance sur des aspects qualitatifs importants des pratiques comptables de l'entité et, le cas échéant, il doit expliquer pourquoi il juge qu'une pratique comptable importante, qui peut par ailleurs être acceptable selon le référentiel d'information financière applicable, n'est pas la plus appropriée par rapport aux circonstances particulières de l'entité. C'est donc dans ce contexte que j'ai décidé de formuler les commentaires suivants qui complètent ainsi mon opinion sur ces états financiers.

Comptabilisation des paiements de transfert (subventions)

Le 1er avril 2012, une nouvelle norme sur la comptabilisation des paiements de transfert est entrée en vigueur (chapitre SP 3410 du *Manuel de l'ICCA pour le secteur public*). Le fondement de mon opinion avec réserve exprimé ci-dessus découle de mon interprétation de cette nouvelle norme, à la lumière du cadre conceptuel actuel ainsi que de ma connaissance approfondie des pratiques financières et budgétaires du gouvernement du Québec.

Les chapitres 1 et 8 du *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2011-2012 – Vérification de l'information financière et autres travaux connexes* ainsi que le chapitre 2 du rapport pour l'année 2012-2013 décrivent de façon détaillée les raisons à l'appui de mon opinion. J'y indique notamment pourquoi la pratique comptable du gouvernement au regard de la comptabilisation des paiements de transfert n'est pas, à mon avis, la plus appropriée. Le gouvernement ne partage pas mon interprétation.

Sommairement, ces chapitres exposent que le gouvernement interprète qu'une dépense de transfert ne peut être comptabilisée tant que les crédits n'ont pas été votés par les parlementaires. Tout en reconnaissant les pouvoirs de l'Assemblée nationale, je constate que les représentants du gouvernement sont habilités à négocier et à conclure des contrats valides. Dès lors, les paiements de transfert sont autorisés lorsqu'une décision a été prise par le gouvernement de sorte qu'il n'a plus d'autre option réaliste que d'effectuer le transfert. Je considère donc qu'une dépense de subvention doit être comptabilisée dès que le gouvernement l'a autorisée au terme de son pouvoir habilitant et que les bénéficiaires ont engagé les dépenses admissibles donnant droit à cette subvention.

Par ailleurs, en plus de la divergence exprimée ci-dessus, d'autres différences importantes quant à l'interprétation de cette norme sont apparues au sein de la profession. Des représentations ont été faites, notamment par l'ensemble des vérificateurs généraux des provinces et du gouvernement fédéral incluant le Vérificateur général du Québec ainsi que par le gouvernement du Québec auprès du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) – l'organisme responsable de la normalisation – afin de le sensibiliser à cette situation et d'obtenir des indications plus précises pour s'assurer d'une interprétation cohérente de la norme partout au Canada. Compte tenu de l'intérêt suscité par la question des paiements de transfert, le CCSP a, en septembre 2013, demandé à son personnel permanent de préparer une analyse de la question et de proposer différentes avenues possibles en la matière. Il examinera le tout à sa réunion de décembre 2013. Je suivrai de près l'évolution de la normalisation.

Le vérificateur général du Québec par intérim,

Michel Samson, CPA auditeur, CA

Michel Samson, CPA auditeur, CA
Québec, le 22 octobre 2013

État consolidé des résultats de fonctionnement

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2013
(en millions de dollars)

Annexes		2013 Budget[1]	2013 Résultats réels	2012 (retraité) Résultats réels
6	**REVENUS**			
	Impôt sur le revenu et les biens (note 4)	39 782	39 072	37 622
	Taxes à la consommation	17 168	16 079	15 520
	Droits et permis (note 5)	2 245	2 084	2 141
	Revenus divers	8 096	9 052	8 283
8	Revenus provenant des entreprises du gouvernement	4 895	3 232	4 749
	Revenus du Fonds des générations (note 10)	911	961	840
	Revenus autonomes	**73 097**	**70 480**	**69 155**
	Transferts du gouvernement fédéral	17 631	17 517	17 113
	Total des revenus	**90 728**	**87 997**	**86 268**
7	**DÉPENSES**			
	Santé et services sociaux	33 334	34 174	32 500
	Éducation et culture	19 886	19 528	19 337
	Économie et environnement	11 490	11 316	11 659
	Soutien aux personnes et aux familles	8 999	9 269	9 074
	Gouverne et justice	6 924	6 386	6 113
	Sous-total	**80 633**	**80 673**	**78 683**
	Service de la dette	10 384	9 839	9 451
	Total des dépenses	**91 017**	**90 512**	**88 134**
	Provision pour éventualités	(300)	–	–
	SURPLUS (DÉFICIT) ANNUEL	**(589)**	**(2 515)**	**(1 866)**

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) Selon les données présentées dans le budget 2012-2013 du ministère des Finances, déposé le 20 mars 2012.

État consolidé des déficits cumulés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2013
(en millions de dollars)

Annexe		2013	2012 (retraité)
	DÉFICITS CUMULÉS AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIS	**(114 122)**	**(111 958)**
	Modifications comptables avec retraitement des années antérieures (note 3)	(1 098)	(1 020)
	Déficits cumulés au début redressés	**(115 220)**	**(112 978)**
8	Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement	(360)	(376)
	Surplus (déficit) annuel	(2 515)	(1 866)
	DÉFICITS CUMULÉS À LA FIN	**(118 095)**	**(115 220)**

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé de la situation financière

AU 31 MARS 2013
(en millions de dollars)

Annexe		2013		2012 (retraité)	
	ACTIFS FINANCIERS				
	Encaisse (note 6)		1 664		1 394
	Placements temporaires (note 7)		3 895		5 032
	Débiteurs (note 8)		17 540		16 195
	Stocks et autres actifs destinés à la vente		95		78
8	Participations dans les entreprises du gouvernement		23 749		23 666
	Prêts et placements de portefeuille (note 9)		9 215		8 920
	Fonds des générations (note 10)		5 238		4 277
	Frais reportés liés aux dettes		619		388
	Total des actifs financiers		**62 015**		**59 950**
	PASSIFS				
	Créditeurs et frais à payer (note 11)		21 787		21 631
	Revenus reportés (note 12)		7 111		5 519
	Autres passifs (note 13)		5 186		5 293
	Transferts du gouvernement fédéral à rembourser (note 14)		713		951
	Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (note 15)		28 378		28 774
	Dettes avant gains (pertes) de change reportés (notes 16 et 17)	173 580		164 686	
	Gains (pertes) de change reportés	747	174 327	796	165 482
	Total des passifs		**237 502**		**227 650**
	DETTE NETTE		**(175 487)**		**(167 700)**
	ACTIFS NON FINANCIERS				
	Immobilisations (note 18)		56 685		51 822
	Stocks		451		428
	Frais payés d'avance		256		230
	Total des actifs non financiers		**57 392**		**52 480**
	DÉFICITS CUMULÉS		**(118 095)**		**(115 220)**
	Obligations contractuelles (note 19)				
	Garanties d'emprunts (note 20)				
	Éventualités (note 21)				

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé de la variation de la dette nette

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2013

(en millions de dollars)

Annexe		2013 Budget[1]	2013 Résultats réels	2012 (retraité) Résultats réels
	DETTE NETTE AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIE	**(170 887)**	**(167 111)**	**(159 345)**
	Modifications comptables avec retraitement des années antérieures (note 3)	(1 207)	(619)	(788)
	Reclassement d'immobilisations dans les actifs destinés à la vente	–	30	30
	Dette nette au début redressée	**(172 094)**	**(167 700)**	**(160 103)**
	Variation due aux immobilisations			
	Acquisitions (note 18)	(9 234)	(8 302)	(8 692)
	Amortissement (note 18)	3 393	3 269	3 102
	Dispositions, réductions de valeur et autres	–	170	257
	Total de la variation due aux immobilisations	(5 841)	(4 863)	(5 333)
	Variation due aux stocks et aux frais payés d'avance	–	(49)	(22)
8	Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement	–	(360)	(376)
	Surplus (déficit) annuel	(589)	(2 515)	(1 866)
	Augmentation nette de la dette nette	**(6 430)**	**(7 787)**	**(7 597)**
	DETTE NETTE À LA FIN	**(178 524)**	**(175 487)**	**(167 700)**

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) Selon les données présentées dans le budget 2012-2013 du ministère des Finances, déposé le 20 mars 2012.

État consolidé des flux de trésorerie

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2013
(en millions de dollars)

	2013		2012 (retraité)	
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT				
Surplus (déficit) annuel		(2 515)		(1 866)
Éléments n'affectant pas les liquidités				
Créances douteuses	747		680	
Provisions liées aux prêts et placements de portefeuille et garanties de prêts	70		234	
Stocks et frais payés d'avance	(49)		(22)	
(Gains) pertes sur dispositions d'immobilisations	27		32	
Amortissement des immobilisations	3 269		3 102	
Amortissement des frais reportés liés aux dettes	88		133	
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations	(328)		(303)	
Amortissement des (gains) pertes de change reportés	(9)		(16)	
Amortissement de l'escompte et de la prime	34	3 849	152	3 992
		1 334		2 126
Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement (note 22)		(967)		(1 957)
		367		169
Activités liées aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs				
Coût des prestations acquises	2 144		2 042	
Modifications de régimes	(79)			
Amortissement des (gains) pertes actuariels	705		678	
Intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises	5 285	8 055	5 128	7 848
Prestations versées et transferts de régimes		(5 157)		(4 930)
		2 898		2 918
Liquidités provenant des activités de fonctionnement		**3 265**		**3 087**
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN PLACEMENTS[1]				
Variation des participations dans les entreprises du gouvernement				
Placements effectués	(80)		(526)	
Placements disposés et autres			301	
Résultats des entreprises inscrits aux revenus nets des dividendes déclarés	(363)	(443)	(595)	(820)
Variation des prêts et placements de portefeuille				
Prêts et placements de portefeuille effectués	(1 637)		(2 197)	
Prêts et placements de portefeuille disposés et autres	1 305	(332)	1 156	(1 041)
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement en placements		**(775)**		**(1 861)**

État consolidé des flux de trésorerie (suite)

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2013
(en millions de dollars)

	2013		2012 (retraité)	
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS[1]				
Acquisitions	(6 751)		(6 930)	
Dispositions	143	(6 608)	190	(6 740)
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement en immobilisations		**(6 608)**		**(6 740)**
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT[1]				
Variation des dettes				
Emprunts effectués	22 084		23 072	
Emprunts remboursés	(14 611)	7 473	(13 600)	9 472
Activités liées aux régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs				
Variation du Fonds d'amortissement des régimes de retraite et des fonds particuliers				
Versements et prestations	(1 093)		(957)	
Réinvestissement des revenus de placement des fonds	(2 201)	(3 294)	(2 312)	(3 269)
Activités liées au Fonds des générations				
Variation du Fonds des générations		(961)		(840)
Liquidités provenant des activités de financement		**3 218**		**5 363**
Augmentation (diminution) des liquidités		(900)		(151)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT		7 296		7 447
LIQUIDITÉS À LA FIN[2]		**6 396**		**7 296**

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

(1) Les opérations sans effet sur la trésorerie doivent être exclues de l'état des flux de trésorerie; elles sont détaillées à la note 22, Informations sur les flux de trésorerie.

(2) Les liquidités comprennent les espèces en banque (note 6) et les placements temporaires (note 7).

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

1. Principales conventions comptables

Le gouvernement du Québec rend compte de ses opérations financières selon les conventions adoptées par le Conseil du trésor et ci-après décrites. Les Normes comptables canadiennes pour le secteur public sont la source première de référence pour l'élaboration de ces conventions comptables. Les renseignements présentés dans ces états financiers consolidés sont fondés, lorsque requis, sur les meilleures estimations et sur le jugement du gouvernement.

Périmètre comptable

Le périmètre comptable du gouvernement englobe les opérations financières de l'Assemblée nationale, des personnes qu'elle désigne, des ministères et de tous les organismes, fonds et entreprises qui sont sous le contrôle du gouvernement. Le contrôle se définit comme le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives d'une entité de sorte que les activités de celle-ci procureront des avantages attendus au gouvernement ou l'exposeront à un risque de perte. L'ensemble des entités du périmètre comptable du gouvernement est énuméré aux annexes 1 à 4 des présents états financiers consolidés.

Les opérations fiduciaires exercées par les entités mentionnées dans l'annexe 5 des présents états financiers consolidés sont exclues du périmètre comptable du gouvernement.

Méthode de consolidation

Les comptes du fonds consolidé du revenu, qui regroupe le fonds général et les fonds spéciaux, et ceux des autres entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement, exception faite des entreprises du gouvernement, sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers. Ainsi, les comptes sont harmonisés selon les conventions comptables du gouvernement et combinés ligne par ligne; les opérations et les soldes réciproques entre entités sont éliminés.

Les participations dans les entreprises du gouvernement sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, les participations sont comptabilisées au coût. Le coût est ajusté annuellement, d'une part, de la quote-part du gouvernement dans les résultats de ces entreprises, une contrepartie étant portée aux revenus, et, d'autre part, de sa quote-part dans les autres éléments de leur résultat étendu, une contrepartie étant alors portée aux déficits cumulés. La valeur de la participation est réduite des dividendes déclarés et ajustée de l'élimination des gains et pertes entre entités non réalisés relatifs à des opérations sur des actifs demeurés dans le périmètre comptable du gouvernement. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des conventions comptables des entreprises avec celles du gouvernement.

1. Principales conventions comptables (suite)

Une entreprise du gouvernement possède toutes les caractéristiques suivantes :

- elle constitue une entité juridique distincte ayant le pouvoir de passer des contrats en son propre nom et d'ester en justice;
- elle est investie des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour mener des activités commerciales;
- elle a pour principale activité la vente de biens ou la prestation de services à des particuliers ou à des organismes non compris dans le périmètre comptable du gouvernement;
- elle peut, dans le cours normal de ses affaires, poursuivre ses activités et faire face à ses dettes au moyen de revenus tirés de sources non comprises dans le périmètre comptable du gouvernement.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'année financière au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les revenus qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

Plus spécifiquement :

Revenus fiscaux (impôt sur le revenu et les biens, taxes à la consommation)

Les revenus fiscaux résultent d'opérations sans contrepartie en biens ou en services pour lesquelles des contribuables ont l'obligation, en vertu de la législation fiscale, de verser des sommes au gouvernement afin de financer les services publics. Ces revenus sont constatés dès le moment où les mesures fiscales leur donnant lieu ont été autorisées par le Parlement et qu'un fait imposable s'est produit.

Les revenus provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers et les cotisations pour les services de santé sont constatés lorsque le contribuable a gagné le revenu qui est assujetti à l'impôt. Les revenus non perçus à la fin de l'année financière et les remboursements qui ne sont pas encore émis sont comptabilisés sur la base d'estimations établies à partir des transactions qui seront réalisées dans les trois mois qui suivent la fin de l'année financière.

Les revenus provenant de l'impôt foncier scolaire sont constatés sur la période de référence de cet impôt.

1. Principales conventions comptables (suite)

Les revenus provenant de l'impôt des sociétés sont comptabilisés au moment de la réception des fonds, car les sommes à recevoir ou à rembourser ne peuvent être estimées avec précision. En effet, les revenus imposables des sociétés sont très variables d'une année à l'autre et le délai de production des déclarations des sociétés ne permet pas d'obtenir l'information complète et à temps pour établir les ajustements à l'égard des revenus à la date de clôture des états financiers du gouvernement. Un ajustement est fait pour tenir compte des avis de cotisation émis avant la fin de l'année financière.

Les revenus provenant des taxes à la consommation sont constatés au moment de la vente des produits ou de la prestation des services, déduction faite des crédits de taxes.

Les revenus fiscaux ne tiennent pas compte d'estimations concernant des taxes ou des impôts dus sur des revenus non déclarés dans les délais prescrits. Ces montants sont comptabilisés lors de l'émission de cotisations, à la suite de travaux de récupération fiscale ou de la production de déclarations par les contribuables.

En lien avec la législation fiscale, les crédits d'impôt remboursables réduisent les revenus fiscaux afférents. Pour les états financiers consolidés du gouvernement, lorsque ces crédits constituent des transferts effectués par le truchement du régime fiscal, ils sont reclassés et présentés dans les dépenses, augmentant ainsi les revenus. Un crédit d'impôt remboursable constitue un transfert lorsqu'il procure à un contribuable un avantage financier dans un but autre que la réduction de l'impôt ou des taxes qu'il aurait dû autrement verser au gouvernement.

Droits et permis

Les revenus de droits et de permis résultent d'opérations avec contrepartie pour lesquelles le gouvernement accorde à un tiers, en échange de liquidités, un droit d'utilisation ou un permis d'exploitation ou lui délivre un certificat.

Les revenus de droits et permis sont constatés lorsqu'ils sont exigibles. Lorsque le revenu de droit ou de permis est remboursable sur demande et est lié à des biens et services clairement identifiables que le gouvernement doit rendre au titulaire du droit ou du permis, le revenu est constaté sur la période de référence de ce droit ou permis.

Revenus divers

Les revenus provenant de la vente de biens et de services ainsi que des contributions des usagers sont constatés au moment de la vente des biens ou de la prestation des services.

1. Principales conventions comptables (suite)

Les revenus provenant des frais de scolarité sont constatés sur la durée de la formation concernée.

Les revenus d'intérêt sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Leur comptabilisation cesse lorsque leur recouvrement ou celui du capital n'est pas certain.

Les revenus de donations, autres que les revenus de transfert provenant de gouvernements, qui ne font pas l'objet d'une affectation particulière par le donateur sont constatés aux revenus dans l'année de la donation. Dans le cas où ces revenus font l'objet d'une affectation particulière, ceux-ci sont alors constatés aux revenus en fonction des conditions de cette affectation. Lorsqu'il s'agit de donations en immobilisations ou en espèces pour en faire l'acquisition, les revenus sont constatés au même rythme que l'amortissement des immobilisations. Dans le cas d'une donation liée à un terrain, les revenus sont constatés dans l'année d'acquisition.

Revenus de transfert du gouvernement fédéral

Les revenus de transfert du gouvernement fédéral sont constatés dans les revenus de l'année financière au cours de laquelle ils sont autorisés par ce gouvernement et durant laquelle les critères d'admissibilité sont respectés, sauf lorsque les stipulations exigées par ce gouvernement quant à l'utilisation des sommes reçues ou quant aux actions à poser pour les conserver créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Lorsque les stipulations sont générales, les actions du gouvernement et/ou ses communications, réalisées à la date des états financiers pour les préciser, peuvent également créer un passif. Lorsqu'un passif est constaté, le revenu de transfert est comptabilisé dans les revenus au fur et à mesure que les obligations liées à ces stipulations sont rencontrées.

Lorsque le gouvernement reçoit des revenus de transfert d'autres gouvernements, ceux-ci sont comptabilisés de la même façon que les revenus de transfert du gouvernement fédéral

Dépenses

Les dépenses sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'année financière au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

Dépenses de rémunération et de fonctionnement

Les dépenses de rémunération et de fonctionnement sont comptabilisées dans l'année financière au cours de laquelle les biens sont consommés ou les services sont rendus. Les dépenses de fonctionnement comprennent notamment l'amortissement annuel du coût des immobilisations.

1. Principales conventions comptables (suite)

Dépenses de transfert

Les transferts sont des avantages économiques octroyés par un gouvernement à un bénéficiaire, sans contrepartie en biens ou en services. Les transferts sont pluriannuels lorsqu'ils s'échelonnent sur plus d'une année financière.

Tous les transferts sont constatés dans les dépenses dans l'année financière au cours de laquelle ils sont dûment autorisés, conformément aux règles de gouvernance de l'entité qui les accorde, et durant laquelle les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité.

Conformément aux lois en vigueur, un transfert est autorisé lorsque le Parlement et le gouvernement ont chacun exercé leur pouvoir d'autorisation.

- L'autorisation du Parlement est accordée, dans le cas d'un ministère ou d'un organisme budgétaire, lors du vote d'une loi sur les crédits ou de l'application de toute autre loi autorisant l'octroi des crédits. Cette autorisation est accordée, dans le cas d'un fonds spécial, lors de l'approbation des prévisions de dépenses et d'investissements par le Parlement pour une année financière. Quant aux autres entités, par l'adoption de leur loi constitutive, le Parlement a accordé à leur conseil d'administration ce pouvoir d'autorisation.
- L'exercice du pouvoir d'autorisation du gouvernement se concrétise par l'adoption de décrets ou de décisions du Conseil du trésor ou par la conclusion d'une entente avec le bénéficiaire du transfert.

Ainsi, le gouvernement conserve un pouvoir discrétionnaire en n'étant pas tenu d'effectuer un transfert aussi longtemps que le Parlement et le gouvernement n'ont pas chacun exercé leur pouvoir d'autorisation. Ainsi, la seule partie d'un transfert pluriannuel qui peut être portée aux comptes d'une année financière est celle qui, pour cette année, est à la fois exigible et autorisée par le Parlement.

Service de la dette

Le service de la dette comprend les intérêts sur les dettes, réduits des revenus de placement des fonds d'amortissement afférents à des emprunts, et la charge relative aux intérêts des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs. Il inclut également l'amortissement des primes, des escomptes et des frais liés à l'émission d'emprunt et à la gestion des dettes ainsi que l'amortissement des gains et des pertes de change. La dépense d'intérêts résultant d'opérations réalisées en devises étrangères est convertie en dollars canadiens selon le cours en vigueur au moment des opérations.

1. Principales conventions comptables (suite)

Actifs financiers

Les actifs financiers constituent des éléments d'actif qui peuvent être utilisés pour rembourser les dettes existantes ou pour financer des opérations futures; ils ne sont pas destinés à être utilisés pour la prestation de services publics.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la juste valeur.

Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation annuelle de cette provision est imputée aux dépenses.

Stocks et autres actifs destinés à la vente

Les stocks et les autres actifs destinés à la vente sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Participations dans les entreprises du gouvernement

Les participations dans les entreprises du gouvernement sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Prêts et placements de portefeuille

Les prêts et les placements de portefeuille sont comptabilisés au coût.

Si les prêts et les placements de portefeuille sont assortis de conditions avantageuses importantes, c'est-à-dire lorsqu'ils présentent un écart de plus de 25 pour cent entre leur valeur nominale et leur valeur actualisée au taux moyen des emprunts du gouvernement, ils sont alors comptabilisés à leur valeur actualisée au moment où ils prennent effet; l'écart avec leur valeur nominale représente l'élément « subvention », lequel est constaté à titre de dépense de transfert. Des revenus d'intérêt sont alors constatés sur la durée des prêts et des placements de portefeuille selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

1. Principales conventions comptables (suite)

Une provision est comptabilisée en réduction des prêts lorsque des faits ou des circonstances laissent présager une perte. Pour les placements de portefeuille, une provision est comptabilisée lorsqu'une baisse de valeur durable est constatée. La variation annuelle de ces provisions est imputée aux dépenses. Toute radiation d'un prêt ou d'un placement de portefeuille en réduit le coût ainsi que la provision afférente à ce dernier; le solde résiduel est comptabilisé dans les dépenses. Le recouvrement subséquent est comptabilisé en réduction des dépenses.

Fonds des générations

Les dépôts à vue et à participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés au coût.

Au moment de la disposition des dépôts à participation, l'écart entre le montant encaissé et la valeur comptable de ces unités établie selon la méthode du coût moyen est imputé aux résultats. Lorsque les dépôts à participation subissent une baisse de valeur durable, leur valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value et la réduction de valeur qui en résulte est imputée aux résultats.

Les revenus et les dépenses du Fonds des générations sont comptabilisés selon les conventions comptables du gouvernement.

Passifs

Les passifs constituent des obligations du gouvernement envers des tiers en date des états financiers en raison d'opérations ou d'évènements passés et dont leur acquittement donnera lieu à une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques dans le futur.

Provision pour pertes sur les interventions financières garanties

Les obligations découlant des interventions financières garanties par le gouvernement, principalement des garanties d'emprunts, sont comptabilisées sur la base des pertes probables. La provision est établie à partir du solde des interventions financières garanties, lequel est diminué de la valeur de réalisation estimative des sûretés et des cautions obtenues. La variation annuelle de la provision est portée aux dépenses.

1. Principales conventions comptables (suite)

L'évaluation des pertes probables est établie par le regroupement des interventions financières en différentes classes de risque et par l'application à chaque classe d'un taux moyen de perte basé sur l'expérience passée et sur la nature des interventions. Dans le cas des entreprises pour lesquelles les interventions financières garanties par le gouvernement affichent un solde cumulatif exceptionnellement élevé ou présentent des caractéristiques particulières, l'évaluation des pertes probables relatives à ces interventions est effectuée selon une analyse cas par cas, peu importe leur classe de risque. Les pertes probables sont révisées annuellement.

Passif environnemental

Les obligations découlant de la réhabilitation de terrains contaminés sous la responsabilité du gouvernement, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif environnemental dès que la contamination survient ou dès que le gouvernement en est informé et qu'il est possible d'en faire une estimation raisonnable. Le passif environnemental comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des terrains contaminés. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs

Obligations relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs

Les obligations relatives aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux programmes d'avantages sociaux futurs sont évaluées selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

La méthode utilisée tient compte de la façon dont les prestations à la charge du gouvernement sont acquises par les participants.

Dans le cas du Régime de rentes de survivants, les obligations sont évaluées selon une méthode actuarielle qui établit la valeur actualisée des rentes acquises par les bénéficiaires à la suite du décès de la personne admissible.

Fonds d'amortissement des régimes de retraite et fonds particuliers

Les placements du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) et des fonds particuliers des régimes de retraite et des programmes d'avantages sociaux futurs sont évalués à une valeur de marché redressée. Selon cette méthode d'évaluation, l'écart entre le rendement réel selon une valeur de marché et celui prévu est amorti sur cinq ans.

1. Principales conventions comptables (suite)

Lorsque la valeur de marché redressée du fonds d'un régime de retraite est supérieure à celle de ses obligations, l'excédent qui en résulte est plafonné, par une provision pour moins-value, afin que le passif au titre des régimes de retraite ne reflète que l'avantage futur que le gouvernement s'attend à tirer de cet excédent.

Charge relative aux prestations acquises

La charge relative aux prestations acquises se compose de la quote-part à la charge du gouvernement du coût des prestations acquises au cours de l'année, de sa quote-part du coût des modifications aux régimes relatif aux années de service antérieures et de l'amortissement des gains et pertes actuariels afférents aux obligations du gouvernement relatives aux prestations acquises.

Les gains et les pertes actuariels, déterminés lors de la réévaluation des obligations, découlent d'écarts d'expérience par rapport aux résultats prévus et de modifications d'hypothèses. Ils sont constatés dans les dépenses selon la méthode de l'amortissement linéaire, à compter de l'année financière subséquente à celle de la prise en compte de ces gains et pertes actuariels dans les états financiers. La période d'amortissement correspond à la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DUMERCA) des participants du régime ou du programme concerné. Dans le cas du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), du Régime de retraite des enseignants (RRE) et du Régime de retraite de certains enseignants (RRCE), une DUMERCA commune est établie pour l'ensemble de ces régimes. Quant au Régime de rentes de survivants, la période d'amortissement correspond à l'espérance de vie moyenne restante des bénéficiaires.

Charge relative aux intérêts

La charge relative aux intérêts est l'écart net entre les intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises et le rendement annuel prévu du FARR et des fonds particuliers des régimes de retraite et des programmes d'avantages sociaux futurs, ajusté de l'amortissement des gains et des pertes actuariels relatifs à ces fonds et de la variation des provisions pour moins-value.

Les intérêts annuels sont établis par l'application, à la valeur moyenne de l'obligation relative aux prestations acquises de chaque régime ou programme, du taux d'actualisation afférent à cette obligation. Quant au rendement annuel d'un fonds, il est obtenu par l'application, au solde moyen du fonds, du taux de rendement prévu aux évaluations actuarielles des obligations des régimes de retraite afférents ou de celles du programme d'avantages sociaux futurs concerné.

1. Principales conventions comptables (suite)

Les gains et les pertes actuariels attribuables à l'utilisation du taux de rendement prévu sont amortis linéairement. Dans le cas du FARR, la période d'amortissement est la DUMERCA des participants des régimes de retraite. Pour les autres fonds, cette période correspond à celle établie pour l'amortissement des gains et des pertes actuariels liés aux obligations du régime de retraite ou du programme afférent.

Dettes

Dettes

Les emprunts sont comptabilisés selon le montant encaissé au moment de l'émission, lequel est ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance. Cet amortissement est calculé selon le taux effectif de chaque emprunt.

Les frais d'émission liés aux emprunts sont reportés et amortis sur la durée de chaque emprunt selon la méthode linéaire. Le solde non amorti est inclus dans le solde des frais reportés liés aux dettes.

Les emprunts en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au 31 mars de l'année courante.

Les gains ou les pertes de change résultant de la conversion des emprunts sont reportés et amortis sur la durée de vie restante de chaque emprunt selon la méthode linéaire.

Instruments financiers dérivés

Le gouvernement utilise des instruments financiers dérivés dans la gestion des risques de change et de taux d'intérêt relatifs aux dettes. Ces instruments financiers sont inscrits au coût.

Les instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de change associé au remboursement des intérêts et du principal des emprunts et à la gestion de la trésorerie qui en découle, comme les contrats d'échange de devises et les contrats de change à terme, sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au 31 mars de l'année courante. Les composantes de ces instruments, soit les actifs et les passifs financiers, font l'objet d'une compensation entre elles et sont présentées dans le poste « Dettes ».

Les échanges d'intérêts qui découlent des contrats d'échange de taux d'intérêt utilisés pour modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt sont rapprochés de la dépense d'intérêts des emprunts auxquels ils se rattachent.

1. Principales conventions comptables (suite)

Les gains ou pertes relatifs aux instruments financiers dérivés sont reportés et amortis sur la durée de chaque contrat. Toutefois, les gains ou pertes relatifs aux instruments financiers dérivés utilisés pour modifier le risque de taux d'intérêt sont amortis sur la durée du titre sous-jacent.

Fonds d'amortissement

Les titres détenus par le fonds d'amortissement sont comptabilisés selon le montant payé au moment de l'achat, lequel est ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à recevoir à l'échéance. Cet amortissement est calculé selon le taux effectif de chaque titre.

Au moment de la disposition, l'écart entre la valeur comptable et le montant encaissé est imputé aux résultats.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers constituent des éléments d'actif utilisés dans le cours normal des activités du gouvernement pour la prestation de services publics.

Les terres du domaine public et les ressources naturelles, comme les forêts, l'eau et les ressources minières, dont le gouvernement est titulaire du fait qu'elles ont été dévolues à l'État et non pas achetées, ne sont pas comptabilisées dans les états financiers consolidés du gouvernement. Les éléments incorporels ne constituent pas des actifs non financiers pour le gouvernement.

Immobilisations

Les immobilisations sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'année financière et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, selon une méthode logique et systématique, sur une période correspondant à leur durée de vie utile. Leur coût inclut les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, d'amélioration ou de développement.

Le coût des immobilisations détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition est égal à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles. Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement.

1. Principales conventions comptables (suite)

Certaines immobilisations sont acquises en vertu d'ententes de partenariat public-privé. Ces ententes se veulent des contrats à long terme par lesquels le gouvernement associe un ou des partenaires privés, avec ou sans financement de la part de ces derniers, à la conception, à la réalisation et à l'exploitation d'un bien public. L'immobilisation et la dette correspondante s'y rattachant sont comptabilisées dans « l'état de la situation financière » lorsque les risques et les avantages associés à la propriété du bien public sont dévolus, selon les dispositions de l'entente, en grande partie au gouvernement.

Le coût d'une immobilisation acquise en vertu d'une telle entente correspond au moindre de la valeur actualisée des flux de trésorerie liés à cet actif et de sa juste valeur. Si les flux de trésorerie liés à l'actif ne peuvent être isolés de ceux liés à l'exploitation, le coût de l'actif est établi sur la base de sa juste valeur. La juste valeur de l'immobilisation est estimée sur la base des spécifications de l'entente.

Les œuvres d'art et les trésors historiques, tels que les peintures, les sculptures, les dessins, les estampes, les photographies, les films et les vidéos, ne sont pas comptabilisés à titre d'immobilisations; leur coût est imputé aux dépenses de l'année financière au cours de laquelle ils sont acquis.

Les immobilisations acquises par transfert d'un gouvernement ou par donation, incluant celles acquises pour une valeur symbolique, sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

Stocks

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours de la ou des prochaines années financières. Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Frais payés d'avance

Les frais payés d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'année financière pour des services dont le gouvernement bénéficiera au cours de la ou des prochaines années financières. Ces frais seront imputés aux dépenses au moment où le gouvernement bénéficiera des services acquis.

2. Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers consolidés exige du gouvernement de réaliser des estimations et d'établir des hypothèses pour évaluer et inscrire certains éléments d'actif, de passif, de revenu et de dépense. Ces estimations reposent sur les données disponibles les plus fiables et les hypothèses les plus probables du moment et font appel au jugement du gouvernement. Elles sont réévaluées annuellement selon les nouvelles données disponibles.

Par leur nature, ces estimations peuvent être incertaines quant à leur mesure. Ainsi, les résultats réels peuvent différer des prévisions faites par le gouvernement.

Certains éléments significatifs des états financiers consolidés font l'objet d'estimations :

- Les sommes à recevoir ou à rembourser relatives aux transferts du gouvernement fédéral peuvent varier en raison notamment des écarts éventuels entre les hypothèses retenues à l'égard des données fiscales et démographiques et les données réelles.
- Les obligations des régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs peuvent varier en raison des écarts entre les hypothèses économiques et démographiques retenues aux fins des évaluations actuarielles et les résultats réels.
- La valeur comptable des immobilisations peut varier en raison des écarts entre leur durée de vie utile estimée et leur durée de vie réelle.
- Le passif environnemental lié aux terrains contaminés peut varier en raison des écarts entre les coûts de réhabilitation et de gestion estimés et les coûts réels.
- La valeur de certaines provisions peut varier en raison des écarts entre les hypothèses retenues pour évaluer la probabilité de recouvrement et le montant recouvré.

3. Modifications comptables

Revenus et dépenses de transfert

Le 1er avril 2012, le gouvernement a modifié ses conventions comptables pour tenir compte des recommandations de la norme comptable révisée sur les paiements de transfert (SP 3410) du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

Selon cette norme, les sommes à recevoir en lien avec des ententes de transfert conclues avec le gouvernement fédéral sont constatées dans les revenus de l'année financière au cours de laquelle ce gouvernement les a dûment autorisées et durant laquelle les critères d'admissibilité ont été respectés, sauf lorsque des stipulations indiquées à l'entente de transfert créent, pour le gouvernement du Québec, une obligation répondant à la définition d'un passif. La norme révisée n'a pas eu d'impact sur la comptabilisation des revenus pour la majorité des ententes de transfert conclues avec le gouvernement fédéral. Seules celles liées à l'acquisition d'immobilisations font l'objet d'un traitement comptable différent : en présence de stipulations, les revenus sont dorénavant constatés au fur et à mesure que le gouvernement respecte ces stipulations ; dans le cas contraire, ils sont constatés dès l'acquisition de l'immobilisation. Auparavant, ces revenus de transfert étaient constatés au rythme de l'amortissement des immobilisations.

Quant aux dépenses en lien avec des ententes de transfert, la norme révisée exige que la dépense soit constatée dès que toutes les autorisations requises sont accordées par le gouvernement qui l'octroie et que le bénéficiaire a respecté les critères d'admissibilité. Pour la grande majorité des programmes de transfert du gouvernement, la norme révisée n'a pas eu d'impact sur la comptabilisation de ses dépenses de transfert puisqu'elle n'introduit pas de changement de fond par rapport à la norme antérieure. Seuls les transferts relatifs à des programmes administrés par des organismes autres que budgétaires, principalement la Société de financement des infrastructures locales du Québec et la Société d'habitation du Québec, font l'objet d'un traitement comptable différent. En effet, puisque leur loi constitutive leur permet d'autoriser une dépense de transfert sans requérir l'approbation du Parlement par une loi sur les crédits, la dépense est dorénavant constatée dès que l'entente de transfert a été dûment autorisée par l'organisme et que le bénéficiaire a respecté les critères d'admissibilité. Auparavant, la dépense de transfert était constatée sur la base du calendrier autorisé de versement des transferts.

L'effet de ces modifications a été comptabilisé rétroactivement aux années antérieures, avec retraitement.

3. Modifications comptables (suite)

Ceci a pour effet d'augmenter (de diminuer) les postes suivants :

	2013	2012
Revenus		
Revenus divers	6	(6)
Transferts du gouvernement fédéral	247	177
Dépenses		
Économie et environnement	(27)	181
Déficit annuel	(280)	10
Actifs financiers		
Débiteurs	(216)	(1)
Passifs		
Créditeurs et frais à payer	482	362
Revenus reportés	(1 507)	(1 234)
Autres passifs	1 262	1 380
Dette nette au début de l'exercice	509	746
Dette nette à la fin de l'exercice	453	509
Immobilisations	(255)	(249)
Frais payés d'avance		(230)
Déficits cumulés au début de l'exercice	988	978
Déficits cumulés à la fin de l'exercice	708	988

Recettes fiscales

Le 1er avril 2012, le gouvernement a modifié ses conventions comptables pour tenir compte des recommandations de la nouvelle norme comptable sur les recettes fiscales (SP 3510) du CCSP.

Transferts financés par le régime fiscal

Selon cette norme, le gouvernement doit dorénavant présenter dans les dépenses les crédits d'impôt remboursables qui constituent des transferts effectués par le truchement du régime fiscal, au lieu de les présenter en diminution des revenus fiscaux afférents. Cette modification a également donné lieu à des reclassements de revenus.

L'effet de cette modification a été comptabilisé rétroactivement aux années antérieures, avec retraitement.

3. Modifications comptables (suite)

Ceci a pour effet d'augmenter les postes suivants :

	2013	2012
Revenus		
Impôt sur le revenu et les biens	6 202	5 432
Taxes à la consommation	(1 684)	(1 072)
Droits et permis	(19)	(18)
Revenus divers	818	800
Dépenses		
Santé et services sociaux	437	395
Éducation et culture	281	271
Économie et environnement	1 477	1 479
Soutien aux personnes et aux familles	3 055	2 934
Gouverne et justice	67	63
Déficit annuel	–	–
Dette nette et déficits cumulés au début de l'exercice	–	–
Dette nette et déficits cumulés à la fin de l'exercice	–	–

Revenus fiscaux

Des modifications ont également été apportées à la méthode d'évaluation des provisions relatives aux revenus fiscaux, afin de refléter les incidences des annulations et des radiations de cotisations estimatives émises en lien avec les activités de récupération fiscale.

L'effet de ces modifications a été comptabilisé rétroactivement aux années antérieures, avec retraitement.

Ceci a pour effet d'augmenter (de diminuer) les postes suivants :

	2013	2012
Revenus		
Impôt sur le revenu et les biens	(151)	(228)
Taxes à la consommation	(37)	(28)
Revenus divers	(42)	(58)
Dépenses		
Gouverne et justice	(202)	(246)
Déficit annuel	28	68
Actifs financiers		
Débiteurs	(138)	(110)
Dette nette et déficits cumulés au début de l'exercice	110	42
Dette nette et déficits cumulés à la fin de l'exercice	138	110

3. Modifications comptables (suite)

Opérations fiduciaires du gouvernement

Les activités de nature fiduciaire de la Société québécoise de récupération et de recyclage ont été exclues de l'état de la situation financière pour être présentées à l'annexe sur les opérations fiduciaires du gouvernement. Celles-ci concernent les sommes administrées par la société, au profit d'organismes municipaux, dans le cadre du Régime de compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles.

L'effet de cette modification a été comptabilisé rétroactivement aux années antérieures, avec retraitement.

Ceci a pour effet de diminuer les postes suivants :

	2013	2012
Actifs financiers		
Encaisse	(147)	
Débiteurs	(24)	(186)
Passifs		
Créditeurs et frais à payer	(171)	(186)
Dette nette et déficits cumulés au début de l'exercice	–	–
Dette nette et déficits cumulés à la fin de l'exercice	–	–

4. Transferts financés par le régime fiscal

En lien avec la législation fiscale, les crédits d'impôt remboursables réduisent les revenus fiscaux afférents. Pour les états financiers consolidés du gouvernement, lorsque ces crédits constituent des transferts effectués par le truchement du régime fiscal, ils sont reclassés et présentés dans les dépenses, augmentant ainsi les revenus fiscaux. Un crédit d'impôt remboursable constitue un transfert lorsqu'il procure à un contribuable un avantage financier dans un but autre que la réduction de l'impôt ou des taxes qu'il aurait dû autrement verser au gouvernement.

Transferts financés par le régime fiscal
(en millions de dollars)

	2013						2012 (retraité)
	DÉPENSES PAR MISSION GOUVERNEMENTALE						
	Santé et services sociaux	Éducation et culture	Économie et environnement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et justice	Total consolidé	Total consolidé
REVENUS - IMPÔT SUR LE REVENU ET LES BIENS							
Impôt sur le revenu des particuliers							
Crédits d'impôt remboursables							
Soutien aux enfants				2 173		2 173	2 144
Frais de garde d'enfants				528		528	426
Maintien à domicile d'une personne âgée	326					326	289
Aidant naturel	54					54	50
Épargne-études		55				55	48
Prime au travail				354		354	365
Frais médicaux	50					50	48
Autres	7	7	8		2	24	26
	437	**62**	**8**	**3 055**	**2**	**3 564**	**3 396**
Impôt des sociétés							
Crédits d'impôt remboursables							
Recherche scientifique et développement expérimental			596			596	540
Création d'emplois dans une région désignée			67			67	85
Construction de chemins d'accès et de ponts d'intérêt public			129			129	235
Production cinématographique		154				154	152
Ressources			39			39	123
Déclaration de pourboires					65	65	61
Investissement			122			122	95
Titres multimédias			103			103	80
Affaires électroniques			287			287	199
Autres		65	126			191	176
	–	**219**	**1 469**	–	**65**	**1 753**	**1 746**
	437	**281**	**1 477**	**3 055**	**67**	**5 317**	**5 142**

Le crédit d'impôt pour la solidarité, d'une valeur de 1 703 millions de dollars au 31 mars 2013 (de 1 090 millions de dollars au 31 mars 2012), constitue un dégrèvement car il vise à rembourser certaines taxes aux ménages à faible revenu. Ce crédit d'impôt remboursable est présenté par conséquent en réduction des revenus des taxes à la consommation.

5. Droits et permis

Les revenus de droits et de permis sont inscrits une fois déduites les sommes présentées ci-dessous.

Sommes présentées en diminution des revenus de droits et de permis
(en millions de dollars)

	2013	2012 (retraité)
Revenus bruts	**2 217**	**2 262**
Déductions		
Traitements sylvicoles et autres activités d'aménagement forestier	121	115
Autres	12	6
	133	**121**
Revenus nets	**2 084**	**2 141**

6. Encaisse

(en millions de dollars)

	2013	2012
Espèces en banque	2 501	2 264
Plus		
Espèces et effets en main et dépôts en circulation	402	283
	2 903	2 547
Moins		
Chèques en circulation	(1 239)	(1 153)
	1 664	**1 394**

7. Placements temporaires

(en millions de dollars)

	2013	2012
Bons du Trésor	107	230
Billets	223	525
Certificats de dépôt	260	485
Acceptations bancaires	1 151	2 284
Obligations	1 845	1 213
Autres	309	295
	3 895 (1),(2)	**5 032** (1),(2)

(1) Le taux moyen pondéré des placements temporaires était de 1,15 % (1,10 % au 31 mars 2012). Ce taux correspond au taux effectif des placements temporaires détenus au 31 mars 2013. Les placements temporaires sont des placements facilement réalisables que le gouvernement n'a pas l'intention de conserver plus d'un an. Ces placements viennent à échéance au cours de la prochaine année financière, à l'exclusion de certains titres de nature transitoire d'une valeur de 89 M$, pour lesquels les échéances varient entre juillet 2014 et avril 2018.

(2) Au 31 mars 2012 et 2013, le cours des titres négociables sur un marché officiel se rapprochait de leur valeur comptable.

8. Débiteurs

(en millions de dollars)

	2013	2012 (retraité)
Agents et mandataires		
Impôt sur le revenu et les biens	960	1 316
Taxes à la consommation	3 233	3 117
	4 193	**4 433**
Créances		
Impôt sur le revenu et les biens	5 137	4 737
Taxes à la consommation	1 000	957
Droits et permis	472	446
Revenus divers	2 164	2 172
Recouvrements de dépenses et autres	502	604
	9 275	**8 916**
Provision pour créances douteuses	(2 099)	(2 145)
	7 176	**6 771**
Comptes débiteurs estimés – comptabilité d'exercice	2 675	2 514
Revenus provenant des entreprises du gouvernement – dividendes	274	280
Transferts du gouvernement fédéral	3 155	2 122
Intérêts courus sur prêts et placements de portefeuille	67	75
	17 540	**16 195**

9. Prêts et placements de portefeuille

(en millions de dollars)

	2013	2012
Prêts	7 235	7 057
Placements de portefeuille	1 980	1 863
	9 215	**8 920**

Prêts par catégories

(en millions de dollars)

	2013			2012		
	Prêts [1]	Provisions pour moins-value	Total	Prêts	Provisions pour moins-value	Total
Autres gouvernements						
Municipalités	1 161		1 161	1 241		1 241
Organismes municipaux	972 [2]		972	714 [2]		714
	2 133	**–**	**2 133**	**1 955**	**–**	**1 955**
Particuliers, organismes, entreprises et autres						
Établissements universitaires exclus du périmètre comptable	2 645		2 645	2 525		2 525
Entreprises	1 929 [2]	(811)	1 118 [3],[4]	2 081 [2]	(970)	1 111 [3],[4]
Organismes fiduciaires et sans but lucratif	867	(60)	807	987	(60)	927
Étudiants	692	(297)	395	703	(301)	402
Autres	137 [2]		137	138 [2]	(1)	137
	6 270	**(1 168)**	**5 102**	**6 434**	**(1 332)**	**5 102**
	8 403	**(1 168)**	**7 235**	**8 389**	**(1 332)**	**7 057**

(1) Les prêts effectués auprès des municipalités portent intérêt à des taux variant de 2,50 % à 5,36 %. Les prêts effectués auprès des organismes municipaux portent intérêt à des taux variant de 1,27 % à 10,50 %. La majorité des prêts effectués auprès des établissements universitaires exclus du périmètre comptable, des entreprises, des organismes fiduciaires et sans but lucratif et autres organisations portent intérêt à des taux variant de 1,27 % à 6,25 %. La majorité des prêts aux étudiants portent intérêt au taux de 3,50 %.

(2) Les garanties reçues à l'égard des prêts étaient de 423 M$ (439 M$ au 31 mars 2012).

(3) Les prêts incluaient, entre autres, des prêts qui présentaient des clauses particulières de remboursement basées sur des redevances, pour un total de 350 M$ (369 M$ au 31 mars 2012).

(4) La portion « subvention liée à des prêts assortis de conditions avantageuses importantes » a réduit la valeur de ces prêts de 140 M$ (142 M$ au 31 mars 2012).

9. Prêts et placements de portefeuille (suite)

Échéancier des prêts
(en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Municipalités et organismes municipaux	Établissements universitaires exclus du périmètre comptable	Entreprises	Organismes fiduciaires et sans but lucratif	Étudiants	Autres	Total
2014	54	391	125	387	48	46	1 051
2015	22	225	180	89	48	1	565
2016	22	335	124	195	48	1	725
2017	31	375	201	26	48		681
2018	32	519	92	21	48	1	713
	161	**1 845**	**722**	**718**	**240**	**49**	**3 735**
2019-2023	813	642	250	89	155	26	1 975
2024-2028	422		109			1	532
2029-2033	612	18	34				664
2034-2038		140	142				282
2039 et plus							–
	2 008	**2 645**	**1 257**	**807**	**395**	**76**	**7 188**
Échéance indéterminée	125		1			61	187
	2 133	**2 645**	**1 258**	**807**	**395**	**137**	**7 375**
Portion subvention liée à des prêts assortis de conditions avantageuses importantes			(140)				(140)
	2 133	**2 645**	**1 118**	**807**	**395**	**137**	**7 235**

9. Prêts et placements de portefeuille (suite)

Placements de portefeuille par catégories
(en millions de dollars)

	2013					2012
	Actions et mises de fonds [1],[2]	Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) (note 23)	Dépôts à participation	Obligations et billets	Total	Total
Autres gouvernements						
Municipalités				74	74	64
Organismes municipaux				4	4	5
	–	–	–	**78**	**78**	**69**
Particuliers, organismes, entreprises et autres						
Établissements universitaires exclus du périmètre comptable				1	1	2
Entreprises	315			107	422	332
Organismes fiduciaires et sans but lucratif			1 075 [3]		1 075	1 010
Autres	17	220		265	502	457
	332	**220**	**1 075**	**373**	**2 000**	**1 801**
Provisions pour moins-value	(110)	(33)		(10)	(153)	(84)
	222	**187**	**1 075**	**363**	**1 847**	**1 717**
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires exclus du périmètre comptable				55 [4]	55	77
	222	**187**	**1 075**	**496**	**1 980**	**1 863**

(1) Au 31 mars 2012 et 2013, le cours des titres négociables sur un marché officiel se rapprochait de leur valeur comptable.

(2) La portion « subvention liée à des placements de portefeuille assortis de conditions avantageuses importantes » a réduit la valeur de ces placements de 184 M$ (190 M$ au 31 mars 2012).

(3) Le gouvernement détient des unités de dépôts à participation dans des fonds particuliers confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

(4) En vertu de la Loi sur les investissements universitaires (RLRQ, chapitre I-17), le gouvernement a créé un fonds d'amortissement dont les sommes déposées par le ministre responsable sont affectées exclusivement au remboursement d'emprunts (capital et intérêts) pour le financement d'immobilisations des établissements universitaires exclus du périmètre comptable.

10. Fonds des générations

Le Fonds des générations, créé en vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations[1], a pour objet de réduire la dette du gouvernement. En vertu de cette loi, le fonds est affecté exclusivement au remboursement de la dette du gouvernement.

Revenus
pour l'année financière terminée le 31 mars 2013
(en millions de dollars)

	2013		2012
	Budget	Résultats réels	Résultats réels
Revenus			
Redevances hydrauliques	718	717	682
Biens non réclamés	10	12	9
Revenus de placement	183	232	149
Total des revenus	**911**	**961**	**840**

[1] RLRQ, chapitre R-2.2.0.1

10. Fonds des générations (suite)

Évolution du solde du Fonds des générations pour l'année financière terminée le 31 mars 2013
(en millions de dollars)

	2013	2012
Solde au début	**4 277**	**3 437**
Revenus	961	840
Solde à la fin	**5 238**	**4 277**

Situation financière au 31 mars 2013
(en millions de dollars)

	2013	2012
Sommes gérées par la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à vue	88	
Revenus de placement à recevoir	29	22
Dépôts à participation[1]	5 035	4 122
	5 152	**4 144**
Débiteurs	86	133
Solde du fonds	**5 238**	**4 277**

(1) Le Fonds des générations a acquis des unités de participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités prévues aux règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds à la fin de chaque mois. Le Fonds des générations possédait 5 409 313 unités de participation dont la juste valeur des unités était de 5 433 M$ (4 467 839 unités de participation dont la juste valeur était de 4 354 M$ au 31 mars 2012).

11. Créditeurs et frais à payer

(en millions de dollars)

	2013	2012 (retraité)
Rémunération	6 306	6 276
Impôts et taxes à rembourser		
Impôt sur le revenu et les biens	3 867	3 827
Taxes à la consommation	2 057	1 871
Fournisseurs	3 764	3 637
Avances des fonds en fidéicommis	132	116
Comptes d'accords de perception fiscale	264	209
Intérêts courus sur emprunts	2 780	2 931
Transferts	2 617	2 764
	21 787	**21 631**

12. Revenus reportés

(en millions de dollars)

	2013	2012 (retraité)
Impôt foncier scolaire	397	382
Droits d'immatriculation et de permis de conduire	660	657
Contributions des usagers	18	18
Transferts du gouvernement fédéral[1],[2]	4 106	2 425
Donations de tiers[1],[3]	1 456	1 513
Frais de garantie des emprunts d'Hydro-Québec	150	148
Autres	324	376
	7 111	**5 519**

(1) Ces revenus reportés sont grevés d'affectations d'origine externe; les actifs reçus doivent être utilisés aux fins prescrites.

(2) Ce poste inclut des revenus de transfert du gouvernement fédéral de 53 M$ (96 M$ au 31 mars 2012) comptabilisés dans des comptes à fin déterminée, soit 26 M$ (49 M$ au 31 mars 2012) affectés à l'acquisition d'immobilisations et 27 M$ (47 M$ au 31 mars 2012) affectés à d'autres fins.

(3) Ces donations proviennent principalement d'organismes sans but lucratif soit, entre autres, de fondations qui assurent un soutien financier à des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux.

Ce poste inclut des revenus de donations de tiers de 33 M$ (48 M$ au 31 mars 2012) comptabilisés dans des comptes à fin déterminée, soit 1 M$ (2 M$ au 31 mars 2012) affectés à l'acquisition d'immobilisations et 32 M$ (46 M$ au 31 mars 2012) affectés à d'autres fins.

12. Revenus reportés (suite)

Détail des revenus reportés grevés d'affectations d'origine externe
(en millions de dollars)

	2013				2012 (retraité)
	Solde au début	Nouveaux transferts et donations	Constatation aux revenus	Solde à la fin	Solde à la fin
Transferts du gouvernement fédéral					
Affectés à l'acquisition d'immobilisations	1 691	659	252	2 098	1 691
Affectés à d'autres fins					
Harmonisation de la TVQ à la TPS	–	2 200	733	1 467	–
Infrastructures municipales et locales	517	464	590	391	517
Société d'habitation du Québec, programmes AccèsLogis et Logement abordable Québec	31	16	38	9	31
Entretien de barrages transférés par le gouvernement fédéral	13		1	12	13
Recrutement des policiers	18	2	20	–	18
Financement de base - Plan Chantiers Canada	22		8	14	22
Autres	133	954	972	115	133
	734	3 636	2 362	2 008	734
	2 425	4 295	2 614	4 106	2 425
Donations de tiers					
Affectées à l'acquisition d'immobilisations	968	9	174	803	968
Affectées à d'autres fins	545	473	365	653	545
	1 513	482	539	1 456	1 513

13. Autres passifs

(en millions de dollars)

	2013	2012 (retraité)
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties (note 20)	696	691
Passif environnemental (note 21)	3 173	3 145
Obligations relatives au Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires exclus du périmètre comptable[1]	55	77
Obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés ou à être contractés par des bénéficiaires[2]	1 262	1 380
	5 186	**5 293**

(1) Un fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires exclus du périmètre comptable de 55 M$ (77 M$ au 31 mars 2012) est affecté au paiement de ces obligations. L'information est présentée à la note 9, Prêts et placements de portefeuille.

(2) Les obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés ou à être contractés par des bénéficiaires proviennent des programmes de transferts administrés par les organismes autres que budgétaires, principalement la Société de financement des infrastructures locales du Québec et la Société d'habitation du Québec. En effet, puisque leur loi constitutive leur permet d'autoriser une dépense de transfert sans requérir l'approbation du Parlement par une loi sur les crédits, la dépense et le passif correspondant sont dorénavant constatés dès que l'entente de transfert a été dûment autorisée par l'organisme et que le bénéficiaire a respecté les critères d'admissibilité.

Dans le cadre de ces programmes de transferts, le gouvernement subventionne également les intérêts qui seront assumés par les bénéficiaires au cours des années subséquentes, estimés à 244 M$ (333 M$ au 31 mars 2012).

14. Transferts du gouvernement fédéral à rembourser

(en millions de dollars)

	2013	2012
Péréquation et Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	713	951

Note : Ce poste représente des sommes relatives aux mesures adoptées par le gouvernement fédéral pour atténuer la baisse des transferts des années 2003-2004 et 2004-2005. Il s'agit du solde résiduel à rembourser sur une somme initiale de 2 377 M$ ne portant pas intérêt et remboursable sur 10 ans jusqu'en 2015-2016.

15. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs

Passif des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs
(en millions de dollars)

	Valeur avant gains et pertes actuariels non amortis	Gains (pertes) actuariels non amortis	2013	2012
Régimes de retraite				
Obligations relatives aux prestations acquises	87 629	(6 838)	80 791	77 937
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	(40 798)	(7 546)	(48 344)	(45 352)
Fonds particuliers des régimes de retraite	(3 692)	(396)	(4 088)	(3 858)
	43 139	**(14 780)**	**28 359**	**28 727**
Autres avantages sociaux futurs				
Obligations relatives aux prestations acquises	1 394	(132)	1 262	1 243
Fonds des autres avantages sociaux futurs	(1 180)	(63)	(1 243)	(1 196)
	214	**(195)**	**19**	**47**
	43 353	**(14 975)**	**28 378**	**28 774**

Régimes de retraite à prestations déterminées du gouvernement

Plusieurs régimes de retraite à prestations déterminées ont été mis en place par le gouvernement pour ses employés, pour les membres de l'Assemblée nationale et pour les juges de la Cour du Québec. Pour tous ces régimes, le gouvernement et les participants contribuent à leur financement. Le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) est le régime de la plupart des employés du gouvernement. Les autres régimes s'adressent à des catégories particulières d'employés, tels le personnel d'encadrement et les employés de l'Université du Québec et de ses constituantes.

Le gouvernement permet à ses entreprises et à des organismes externes à son périmètre comptable[1] d'adhérer aux régimes de retraite qu'il a mis en place. Ces derniers versent alors des cotisations à titre d'employeur aux régimes concernés.

[1] Ces organismes sont principalement des organismes qui exercent des opérations fiduciaires pour le gouvernement ou qui fournissent des services à des entités du périmètre comptable.

15. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Répartition de la clientèle selon les régimes de retraite

	Nombre de participants actifs au 31 décembre 2012	Nombre de prestataires au 31 décembre 2012
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)	530 000	223 702
Régime de retraite du personnel d'encadrement et Régime de retraite de l'administration supérieure (RRPE et RRAS)	28 850	26 376
Régime de retraite des enseignants et Régime de retraite de certains enseignants (RRE et RRCE)[1]	97	45 143
Régime de retraite des fonctionnaires (RRF)[1]	35	20 526
Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ)	5 850	4 901
Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ)	8 850	3 501
Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC)	3 600	1 689
Régime de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales (RRJCQM)	273	357
Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec (RREFGQ)[2]	200	149
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (RRMAN)	120	411
	577 875	**326 755**

Note : En plus de ces régimes, des entreprises du gouvernement (Hydro-Québec, Investissement Québec et Loto-Québec) ont également mis en place des régimes de retraite à prestations déterminées. La valeur de ces régimes de retraite est reflétée dans le sommaire de leurs états financiers présenté à l'annexe 8.

(1) Depuis le 1er juillet 1973, ces régimes n'acceptent plus de nouveaux participants.

(2) Ce régime n'accueille pas de nouveaux participants depuis sa mise en place le 1er janvier 1992.

Les régimes de retraite du gouvernement procurent un revenu déterminé aux participants au moment de leur retraite. Celui-ci est calculé en fonction du revenu moyen des participants, lequel est établi à partir de leurs meilleures années de rémunération, généralement cinq années, et du nombre d'années de service des participants. Les prestations sont partiellement indexées au coût de la vie pour la partie acquise après le 1er juillet 1982, ou après le 1er janvier 2005 dans le cas du RRUQ, et sont généralement indexées pour la partie acquise avant cette date.

15. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Catégories de régimes de retraite

Les régimes à prestations déterminées du gouvernement se divisent en deux catégories, soit les régimes dits « à coûts partagés » et les régimes dits « à solde du coût ». Ces deux catégories de régimes se distinguent par la responsabilité du gouvernement quant au financement du coût des prestations acquises et quant aux obligations relatives au versement des prestations.

Régimes dits « à coûts partagés »

Les régimes de retraite dits « à coûts partagés » sont des régimes conjoints pour lesquels la responsabilité du gouvernement à l'égard du versement des prestations accordées par le régime se limite à sa quote-part du coût des prestations acquises par les employés. Ainsi, pour ces régimes, la portion des obligations relatives aux prestations acquises dont le gouvernement est responsable est prise en compte dans le passif des régimes de retraite présenté dans les états financiers consolidés du gouvernement.

Quant aux obligations relatives aux prestations acquises à la charge des participants et sur l'actif net disponible pour le paiement de ces prestations, l'information est présentée dans les états financiers des régimes publiés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA).

Régimes dits « à solde du coût »

Les régimes de retraite dits « à solde du coût » sont des régimes pour lesquels le gouvernement assume la totalité du coût des prestations acquises, net des cotisations versées par les employés et par certains employeurs. Ainsi, pour ces régimes, l'ensemble de leurs obligations relatives aux prestations acquises est pris en compte dans le passif des régimes de retraite présenté dans les états financiers consolidés du gouvernement.

Fonds d'amortissement des régimes de retraite

Le gouvernement a mis en place le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) afin de constituer un actif destiné à pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite. Le FARR vise les régimes pour lesquels le versement des prestations est assuré par le fonds général du fonds consolidé du revenu.

15. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

La Loi sur l'administration financière[1] permet au ministre des Finances et de l'Économie de placer à long terme à la Caisse de dépôt et placement du Québec, jusqu'à concurrence du solde du compte non budgétaire des régimes de retraite[2], des sommes prises sur le fonds général du fonds consolidé du revenu pour former ce fonds d'amortissement.

En décembre 1999, dans le cadre d'une entente intervenue lors du renouvellement des conventions collectives des employés de l'État, le gouvernement s'est donné comme objectif que la valeur comptable des sommes cumulées dans le FARR corresponde, en 2020, à 70 % de la valeur de ses obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic. Cet objectif ne considère pas les obligations de certains régimes[3] qui ont leur propre fonds de régime.

Fonds particuliers des régimes de retraite

Présence d'un fonds de régime

Conformément à leurs dispositions, certains régimes de retraite ont leur propre fonds de régime pour assurer le paiement des prestations acquises. Ce fonds est composé des cotisations des employeurs ainsi que de celles des participants, si ces derniers contribuent à un régime dit « à solde du coût ». Le gouvernement peut également être tenu d'y verser des cotisations.

Si les sommes d'un fonds de régime sont insuffisantes pour le versement des prestations à la charge du gouvernement, leur paiement est assuré par le fonds général du fonds consolidé du revenu. Cette situation ne s'applique pas au RRUQ.

Les sommes déposées dans les fonds de régime sont gérées par la Caisse de dépôt et placement du Québec, à l'exception de celles afférentes au RRUQ, lesquelles sont administrées par un fiduciaire privé.

Absence d'un fonds de régime

Pour les régimes de retraite qui ne sont pas dotés d'un fonds de régime, le paiement des prestations à la charge du gouvernement est effectué sur le fonds général du fonds consolidé du revenu. Les cotisations des participants et des employeurs relatives à ces régimes sont alors versées au fonds général du fonds consolidé du revenu.

---

1 RLRQ, chapitre A-6.001

2 Le solde du compte non budgétaire des régimes de retraite correspond, dans le présent cas, au passif des régimes de retraite avant la prise en compte du Fonds d'amortissement des régimes de retraite.

3 Les régimes visés sont le RRUQ, le RREFGQ et le RRMSQ (à l'égard des années de service cumulées après le 31 décembre 2006) ainsi que le RREGOP, relativement aux crédits de rentes acquis à la suite de transferts de régimes.

15. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Caractéristiques des régimes à prestations déterminées du gouvernement

Régimes	Catégories de régime		Présence d'un fonds particulier
	À coûts partagés [1]	À solde du coût	
RREGOP			
– service régulier[2]	✓ 50,0 % [3]		
– service transféré du RRE et du RRF		✓	
– crédits de rente acquis à la suite de transferts de régimes		✓	✓
RRPE			
– service régulier[2]	✓ 50,0 % [3]		
– service transféré du RRE et du RRF		✓	
RRAS		✓	
RRE		✓	
RRCE		✓	
RRF		✓	
RRMSQ			
– service régulier depuis le 1er janvier 2007	✓ 66,7 %		✓ [4]
– service régulier avant le 1er janvier 2007		✓	
RRUQ		✓	✓
RRAPSC[5]	✓ 54,0 % [6]		
RRJCQM		✓	
RREFGQ		✓	✓
RRMAN		✓	

(1) Le pourcentage indiqué représente la quote-part des obligations relatives aux prestations acquises à la charge du gouvernement.

(2) Les cotisations versées par les employeurs tenus de le faire sont déposées dans un fonds transitoire. Ce fonds est liquidé régulièrement, car les sommes qui y sont déposées servent au versement des prestations.

(3) La quote-part du gouvernement est de 58,3 % pour les prestations acquises avant le 1er juillet 1982.

(4) Au plus tard tous les trois ans, le gouvernement a l'obligation de verser dans le fonds ses cotisations, déterminées sur la base d'évaluations actuarielles réalisées à cette fin.

(5) Le gouvernement se reconnaît une obligation, portant intérêt, envers le régime pour les cotisations des participants versées dans le fonds général du fonds consolidé du revenu.

(6) La quote-part du gouvernement est de 46,0 % pour les prestations acquises avant le 1er janvier 2013. La quote-part du gouvernement a été majorée de 46,0 % à 54,0 % pour les années de services postérieures à 2012, à la suite de l'adoption de la Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2013, chapitre 9).

15. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Détail du passif des régimes de retraite
(en millions de dollars)

	Valeur avant gains et pertes actuariels non amortis	Gains (pertes) actuariels non amortis [1]	2013	2012
Obligations relatives aux prestations acquises				
RREGOP				
- service régulier	47 020	(3 451)	43 569	41 025
- service transféré	2 916	(141)	2 775	2 854
RRPE et RRAS				
- service régulier	10 751	(1 124)	9 627	9 050
- service transféré	1 175	(96)	1 079	1 098
RRE et RRCE	13 183	(1 637)	11 546	11 918
RRF	3 990	(142)	3 848	4 011
RRMSQ	3 776	(95)	3 681	3 596
RRUQ	3 101	(134)	2 967	2 743
RRAPSC	856	(14)	842	812
RRJCQM	535	3	538	520
RREFGQ	134	(1)	133	128
RRMAN	192	(6)	186	182
	87 629	**(6 838)**	**80 791**	**77 937**
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	**(40 798)**	**(7 546)**	**(48 344)**	**(45 352)**
Fonds particuliers des régimes de retraite				
Fonds du RRUQ	(2 659)	(357)	(3 016)	(2 903)
Fonds du RRMSQ	(306)	5	(301)	(142)
Autres fonds de régime	(780)	(44)	(824)	(858)
Provision pour moins-value - Autres fonds	53		53	45
	(3 692)	**(396)**	**(4 088)**	**(3 858)**
	43 139	**(14 780)**	**28 359**	**28 727**

(1) La période d'amortissement des gains et des pertes actuariels varie de 5 à 17 ans selon le régime concerné; elle est de 15 ans dans le cas du RREGOP.

15. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations acquises
(en millions de dollars)

	2013	2012
Obligations au début	**82 477**	**80 051**
Coût des prestations acquises	2 058	1 966
Intérêts sur les obligations	5 205	5 045
Prestations versées	(5 027)	(4 790)
Transferts de régimes	24	13
Modifications de régime	(79)	
(Gains) pertes actuariels	2 996	219
Variation des obligations à l'égard de certains crédits de rente[1]	(25)	(27)
Obligations à la fin	**87 629**	**82 477**

(1) Les obligations du gouvernement à l'égard de certains crédits de rente acquis à la suite du transfert de régimes complémentaires de retraite au RREGOP correspondent au plus élevé entre la valeur actuarielle de ces crédits de rente acquis et celle du fonds constitué pour pourvoir à leur paiement.

Évaluations actuarielles

Tous les trois ans, la valeur des obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite fait l'objet d'évaluations actuarielles. Entre deux évaluations actuarielles, cette valeur fait l'objet d'extrapolations.

Les actuaires de la CARRA réalisent les évaluations actuarielles de l'ensemble des régimes, sauf pour le RRUQ, dont l'évaluation est effectuée par une firme d'actuaires du secteur privé. La valeur au 31 mars 2013 des obligations relatives aux prestations acquises a été établie à partir d'évaluations actuarielles en date du 31 décembre des années présentées au tableau suivant :

Date des dernières évaluations actuarielles

31 décembre 2012 (Dépôt en 2012-2013)	31 décembre 2011 (Dépôt en 2012-2013)	31 décembre 2010 (Dépôt en 2011-2012)	31 décembre 2009 (Dépôt en 2010-2011)
RRUQ	RREGOP et RRPE - Service régulier RRE RRF	RREGOP - Crédits de rente liés à des transferts de régimes - Rachats d'années de service RRAS RRAPSC RRJCQM RREFGQ RRMAN	RREGOP et RRPE - Service transféré du RRF et du RRE RRCE RRMSQ

Note : L'année de dépôt est l'année des états financiers consolidés du gouvernement pour laquelle l'évaluation actuarielle a été produite.

15. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Principales hypothèses économiques utilisées
(en pourcentage)

	Régimes administrés par la CARRA		RRUQ	
	2013-2022	2023 et suivantes	2013-2022	2023 et suivantes
Rendement, net d'inflation	4,45	4,45	4,25	4,25
Taux d'inflation	2,00	2,50	2,00	2,50
Taux d'actualisation des obligations relatives aux prestations acquises	6,45	6,95	6,25	6,75
Progression des salaires, nette d'inflation	0,45	0,50	0,50	0,50

La variation des hypothèses utilisées dans les évaluations actuarielles peut se traduire par une augmentation ou une diminution de la valeur des obligations relatives aux prestations acquises. Le tableau suivant, qui tient compte des principales hypothèses économiques et démographiques, illustre les effets potentiels d'un écart de 0,25 % sur la valeur des obligations des quatre principaux régimes de retraite, soit le RREGOP – service régulier; le RRPE – service régulier; le RRE et le RRF. De plus, les conséquences d'une variation d'une demi-année de l'espérance de vie sont également illustrées. Selon les hypothèses actuelles pour le RREGOP, l'espérance de vie d'un prestataire âgé de 60 ans est de 24,1 années pour un homme et de 27,7 années pour une femme.

Conséquence d'une variation des principales hypothèses sur la valeur des obligations relatives aux prestations acquises au 31 mars 2013

Hypothèses	Variation	Impact	
		M$	%
- Rendement, net d'inflation	- Hausse de 0,25 %	(2 030)	– 2,8
	- Baisse de 0,25 %	2 140	+ 3,0
- Taux d'inflation	- Hausse de 0,25 %	(630)	– 0,9
	- Baisse de 0,25 %	690	+ 1,0
- Progression des salaires, nette d'inflation	- Hausse de 0,25 %	450	+ 0,6
	- Baisse de 0,25 %	(440)	– 0,6
- Espérance de vie	- Hausse de 0,5 an	610	+ 0,9
	- Baisse de 0,5 an	(630)	– 0,9

15. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Évolution de la valeur de marché redressée du FARR et des fonds particuliers des régimes de retraite
(en millions de dollars)

	2013					2012
	FARR	Fonds du RRMSQ	Fonds du RRUQ	Autres fonds de régime	Total	Total
Valeur de marché redressée au début	**38 981**	**145**	**2 576**	**814**	**42 516**	**41 316**
Rendement prévu sur les placements	2 546 [1]	12	148	24	2 730	2 659
Dépôts du fonds général du fonds consolidé du revenu	1 000	149			1 149	1 000
Cotisations versées[2]			108	205	313	305
Prestations versées		(3)	(109)	(234)	(346)	(328)
Gains (pertes) actuariels	(1 729)	3	(64)	(4)	(1 794)	(2 409)
Variation de la valeur des actifs à l'égard de certains crédits de rente[3]				(25)	(25)	(27)
Valeur de marché redressée à la fin[4]	**40 798**	**306**	**2 659**	**780**	**44 543**	**42 516**

(1) Pour 2012-2013, le taux de rendement attendu du FARR était de 6,50 % (6,50 % en 2011-2012), le rendement réalisé, selon la valeur de marché des placements a été de 8,70 % (5,03 % en 2011-2012).

(2) Ce poste inclut 55 M$ (55 M$ en 2011-2012) de cotisations de participants ainsi que 77 M$ (66 M$ en 2011-2012) de cotisations d'entreprises du gouvernement et d'organismes externes au périmètre comptable.

(3) Les obligations du gouvernement à l'égard de certains crédits de rente acquis à la suite du transfert de régimes complémentaires de retraite au RREGOP correspondent au plus élevé entre la valeur actuarielle de ces crédits de rente acquis et celle du fonds constitué pour pourvoir à leur paiement.

(4) Les justes valeurs respectives des actifs du FARR, du fonds du RRMSQ et des autres fonds particuliers des régimes déposés à la Caisse de dépôt et placement du Québec étaient de 42 562 M$, de 313 M$ et de 831 M$ (respectivement de 38 222 M$, de 148 M$ et de 816 M$ au 31 mars 2012). La juste valeur du fonds du RRUQ était de 2 790 M$ (2 544 M$ au 31 mars 2012).

Politique de placement du FARR au 31 mars de l'année courante

Les sommes déposées dans le FARR sont confiées à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Cette dernière les gère selon la politique de placement déterminée par le ministre des Finances et de l'Économie. Cette politique prévoit des investissements dans un portefeuille diversifié, qui comprend des titres à revenu fixe (ex. : obligations), des investissements sensibles à l'inflation (ex. : actifs immobiliers, infrastructures) et des actions.

Portefeuille de référence du FARR
(en pourcentage)

	2013	2012
Titres à revenu fixe	35,75	36,25
Placements sensibles à l'inflation	15,50	14,50
Actions	45,25	45,75
Autres placements	3,50	3,50
	100,00	**100,00**

15. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Charge relative aux prestations de retraite
(en millions de dollars)

	2013	2012
Coût des prestations acquises	2 058	1 966
Cotisations des participants	(81)	(74)
Cotisations des employeurs	(77)	(66)
	1 900	**1 826**
Modifications de régime	(79) [1]	
Amortissement des (gains) pertes actuariels	698 [1]	663
Total	**2 519**	**2 489**

(1) La Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2012, chapitre 6) a modifié la période de qualification au régime d'un nouveau participant après le 31 décembre 2012, laquelle période est passée de 24 à 84 mois, ainsi que certaines dispositions relatives aux critères d'admissibilité à la retraite, au retour au travail et à l'âge limite de cotisation au régime. En raison de la réduction des obligations relatives aux prestations acquises qui a résulté de ces modifications de régime, un amortissement supplémentaire de pertes actuarielles de 79 M$ a été constaté.

Charge relative au service de la dette lié aux régimes de retraite
(en millions de dollars)

	2013	2012
Intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises	5 205	5 045
Rendement prévu sur les placements des fonds[1]	(2 131)	(2 243)
Total	**3 074**	**2 802**

(1) Ces revenus sont réduits de 599 M$ (416 M$ en 2011-2012) en raison d'un amortissement de 591 M$ de pertes actuarielles liés au FARR et aux fonds particuliers des régimes (411 M$ en 2011-2012) et d'une variation à la hausse de 8 M$ (5 M$ en 2011-2012) de la provision pour moins-value liée à un fonds particulier des régimes.

Autres avantages sociaux futurs

Le gouvernement a aussi mis en place d'autres programmes d'avantages sociaux futurs à l'égard de ses employés, qui prévoient l'accumulation de congés de maladie et le versement de rentes de survivants. De plus, l'Université du Québec et ses constituantes proposent à leurs employés certaines compensations forfaitaires octroyées dans le cas d'une retraite anticipée et un régime collectif d'assurance pour leurs retraités. Ces différents programmes donnent lieu à des obligations à long terme pour le gouvernement qui en assume, règle générale, la totalité des coûts.

15. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Congés de maladie accumulés

Certains employés de la fonction publique peuvent accumuler les journées de congé non utilisées auxquelles ils ont droit annuellement et recevoir en argent 50 % de leur valeur en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela, jusqu'à concurrence d'une somme équivalant à 66 jours de salaire. De plus, les employés peuvent utiliser ces journées non utilisées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite.

La Loi sur l'administration financière autorise le ministre des Finances et de l'Économie à déposer des sommes à la Caisse de dépôt et placement du Québec, jusqu'à concurrence de la valeur de son obligation relative aux congés de maladie accumulés, afin d'alimenter le Fonds des congés de maladie accumulés. Ce fonds vise à pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations dues aux employés en raison des congés de maladie qu'ils ont accumulés.

Régime de rentes de survivants

Le régime de rentes de survivants prévoit le paiement d'une rente au conjoint et aux enfants à charge à la suite du décès d'une personne admissible. Ce régime vise principalement le personnel d'encadrement et le personnel assimilé des secteurs public et parapublic. Le gouvernement verse des sommes dans un fonds à la Caisse de dépôt et placement du Québec, réservé exclusivement au paiement des prestations acquises par les bénéficiaires du régime.

Détail du passif des autres avantages sociaux futurs
(en millions de dollars)

	Valeur avant gains et pertes actuariels non amortis	Gains (pertes) actuariels non amortis (1)	2013	2012
Obligations relatives aux prestations acquises				
Congés de maladie accumulés	781	(105)	676	663
Régime de rentes de survivants	399	9	408	406
Programmes de l'Université du Québec	214	(36)	178	174
	1 394	**(132)**	**1 262**	**1 243**
Fonds des autres avantages sociaux futurs				
Fonds des congés de maladie accumulés	(830)	32	(798)	(747)
Fonds du régime de rentes de survivants	(350)	(95)	(445)	(449)
	(1 180)	**(63)**	**(1 243)**	**(1 196)**
	214	**(195)**	**19**	**47**

(1) La période d'amortissement des gains et des pertes actuariels varie de 11 à 19 ans selon le programme d'avantages sociaux futurs concerné.

15. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations acquises
(en millions de dollars)

	2013				2012
	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants	Programmes de l'Université du Québec	Total	Total
Obligations au début	**759**	**392**	**202**	**1 353**	**1 314**
Coût des prestations acquises	60	12	14	86	76
Intérêts sur les obligations	47	24	9	80	83
Prestations versées	(102)	(33)	(19)	(154)	(153)
(Gains) pertes actuariels	17	4	8	29	33
Obligations à la fin	**781**	**399**	**214**	**1 394**	**1 353**

Évaluations actuarielles

Tous les trois ans, la valeur des obligations relatives aux prestations acquises des autres avantages sociaux futurs fait l'objet d'évaluations actuarielles. La valeur des obligations fait l'objet d'extrapolations entre deux évaluations actuarielles. La valeur au 31 mars 2013 des obligations a été établie à partir des évaluations actuarielles en date du 31 mars 2013 pour les congés de maladie accumulés, du 31 décembre 2012 pour le régime de rentes de survivants et du 31 mars 2012 pour les programmes de l'université du Québec.

Principales hypothèses économiques à long terme utilisées
(en pourcentage)

	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants	Programmes de l'Université du Québec
Rendement, net d'inflation	4,45	4,45	—
Taux d'inflation	2,50	2,50	2,50
Taux d'actualisation des obligations relatives aux prestations acquises	6,95	6,95	4,25
Progression des salaires, nette d'inflation	0,50	—	0,50

15. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Évolution de la valeur de marché redressée des fonds des autres avantages sociaux futurs
(en millions de dollars)

	2013			2012
	Fonds des congés de maladie accumulés	Fonds du régime de rentes de survivants	Total	Total
Valeur de marché redressée au début	**767**	**373**	**1 140**	**1 109**
Rendement prévu sur les placements[1]	50	23	73	71
Dépôts du fonds général du fonds consolidé du revenu		10	10	12
Prestations versées		(33)	(33)	(32)
Gains (pertes) actuariels	13	(23)	(10)	(20)
Valeur de marché redressée à la fin[2]	**830**	**350**	**1 180**	**1 140**

(1) Pour 2012-2013, le taux de rendement attendu des actifs du Fonds des congés de maladie accumulés et de ceux du Fonds du régime de rentes de survivants était de 6,50 % (6,50 % en 2011-2012) ; les rendements réalisés, sur la base de la valeur de marché des placements, ont été respectivement de 8,17 % et de 9,05 % (respectivement de 4,65 % et de 5,60 % en 2011-2012).

(2) Les justes valeurs des actifs du Fonds des congés de maladie accumulés et du Fonds du régime de rentes de survivants, déposés à la Caisse de dépôt et placement du Québec, étaient respectivement de 860 M$ et de 372 M$ (respectivement de 795 M$ et de 364 M$ au 31 mars 2012).

Charge relative aux prestations acquises liées aux autres avantages sociaux futurs
(en millions de dollars)

	2013				2012
	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants	Programmes de l'Université du Québec	Total	Total
Coût des prestations acquises	60	12	14	86	76
Amortissement des (gains) pertes actuariels	8	(1)		7	15
Total	**68**	**11**	**14**	**93**	**91**

15. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Charge relative au service de la dette lié aux autres avantages sociaux futurs
(en millions de dollars)

	2013				2012
	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants	Programmes de l'Université du Québec	Total	Total
Intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises	47	24	9	80	83
Rendement prévu sur les placements des fonds[1]	(51)	(19)		(70)	(69)
Total	**(4)**	**5**	**9**	**10**	**14**

(1) Ces revenus sont augmentés d'un amortissement de 1 M$ (1 M$ en 2011-2012) de gains actuariels relatifs au Fonds des congés de maladie accumulés et sont réduits d'un amortissement de 4 M$ (3 M$ en 2011-2012) de pertes actuarielles relatives au Fonds du régime de rentes de survivants.

16. Gestion du risque et instruments financiers dérivés

Dans le but de satisfaire les besoins financiers découlant de ses opérations de fonctionnement et d'investissement ainsi que des remboursements d'emprunts venant à échéance, le gouvernement s'est doté d'un programme annuel de financement et de gestion de la dette axé sur les marchés financiers canadiens et internationaux.

La participation à ces marchés implique différents types de risque. Le gouvernement élabore donc des stratégies de gestion du risque au moyen des divers instruments financiers à sa disposition.

Risque de change

Le risque de change est le risque que les flux monétaires nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital des emprunts en devises étrangères varient selon les fluctuations des marchés des changes. Afin de gérer ce risque, le gouvernement utilise des instruments financiers dérivés tels les contrats d'échange de devises ainsi que les contrats de change à terme. Ces contrats ont pour objectif d'échanger des flux monétaires d'une devise contre une autre. Ces contrats viendront à échéance à différentes dates d'ici 2037.

La structure de la dette, après la prise en compte des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de change, était de 100,0 % en dollars canadiens (au 31 mars 2012 : 99,8 % en dollars canadiens, -0,2 % en dollars américains, 0,2 % en yens, 0,1 % en francs suisses et 0,1 % en euros). Ces pourcentages sont calculés sur la dette brute[1] du gouvernement. Une variation de 1,0 % du dollar canadien par rapport aux devises étrangères n'entraînerait aucune variation de la dette brute[1] et du service de la dette.

Le service de la dette tient compte de gains de change de 7 millions de dollars (12 millions de dollars en 2011-2012).

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que le service de la dette varie selon les fluctuations des taux d'intérêt. Afin de réduire son exposition au risque de taux d'intérêt, le gouvernement a recours à des contrats d'échange de taux d'intérêt ou à d'autres types d'instruments financiers dérivés. Les contrats d'échange de taux d'intérêt permettent d'échanger le paiement d'intérêts à taux fixe contre des paiements calculés à taux variable, ou vice versa, sur une valeur nominale de référence.

La structure de la dette, après la prise en compte des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt, était de 87,2 % à taux d'intérêt fixes et de 12,8 % à taux d'intérêt variables (au 31 mars 2012, de 88,0 % à taux d'intérêt fixes et de 12,0 % à taux d'intérêt variables). Ces pourcentages sont calculés sur la dette brute[1] du gouvernement.

[1] Dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation.

16. Gestion du risque et instruments financiers dérivés (suite)

La dette à taux fixes est celle qui ne viendra pas à échéance et dont les taux ne seront pas modifiés au cours de la prochaine année.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles. Dans le but de se prémunir contre un tel risque dans le cadre de transactions d'instruments financiers dérivés, le gouvernement s'est doté d'une politique de gestion du risque de crédit qui limite les pertes potentielles par contrepartiste.

Une limite de crédit est fixée pour chaque contrepartiste en fonction principalement de sa cote de crédit. Lors d'un dépassement de cette limite, un processus est mis en place afin que les sommes dues par le contrepartiste se retrouvent à l'intérieur des limites fixées.

Le gouvernement transige avec de grandes institutions financières qui font l'objet d'une notation financière par au moins deux agences de notation, dont l'une d'elles doit être Standard & Poor's ou Moody's. Au moment de l'entrée en vigueur de l'accord encadrant les transactions, l'établissement doit avoir une cote de crédit de catégorie A ou supérieure avec au moins une de ces agences. Au 31 mars 2013, tous les contrepartistes du gouvernement répondaient à ce critère.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que le gouvernement ne puisse faire face, à court terme, à ses engagements financiers. Afin de contrer ce risque, le fonds général du fonds consolidé du revenu dispose de marges de crédit totalisant 1 165 millions de dollars canadiens obtenues auprès de différentes institutions bancaires canadiennes. Au 31 mars 2013, l'encours à l'égard de ces marges s'élevait à 7 millions de dollars (1 million de dollars au 31 mars 2012).

Le fonds général du fonds consolidé du revenu dispose également d'une convention de crédit totalisant 3 500 millions de dollars américains, obtenue auprès d'un syndicat bancaire canadien et international. Au cours des années financières 2011-2012 et 2012-2013, aucune opération n'a été effectuée quant à cette convention de crédit.

De plus, depuis l'année financière 2012-2013, le fonds général du fonds consolidé du revenu maintient, dans le fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement, des liquidités prudentielles investies dans des titres très liquides du gouvernement fédéral du Canada. En cas de fortes perturbations des marchés financiers, il sera possible de vendre ces titres et récupérer rapidement les liquidités qui permettront au gouvernement de respecter ses engagements financiers. Au 31 mars 2013, ces liquidités prudentielles totalisaient 3 869 millions de dollars canadiens.

17. Dettes

Dettes par sources et par devises
(en millions de dollars)

Dettes contractées sur les marchés financiers	2013 — Équivalent en dollars canadiens: Dettes avant incidence des instruments financiers dérivés	Instruments financiers dérivés - net	Dettes après incidence des instruments financiers dérivés	2012 — Dettes après incidence des instruments financiers dérivés
En dollars canadiens	146 062	33 647	179 709 [1]	166 736 [1]
En dollars américains	17 247	(15 902)	1 345 [1]	944 [1]
En yens	2 492	(2 493)	(1)	392
En euros	7 890	(7 904)	(14)	163
En francs suisses	2 680	(2 682)	(2)	218
Autres devises[2]	1 261	(1 261)	—	—
	177 632	**3 405**	**181 037**	**168 453**
Moins				
Fonds d'amortissement afférents à des emprunts[1],[3]			10 683	6 408
Sous-total			**170 354**	**162 045**
Dettes découlant d'ententes de partenariat public-privé et de contrats de location-acquisition				
En dollars canadiens			3 226	2 641
Total des dettes avant gains (pertes) de change reportés			**173 580**	**164 686**
Gains (pertes) de change reportés			747	796
			174 327	**165 482**

(1) Le gouvernement détenait 5 063 M$ de ses titres (5 134 M$ au 31 mars 2012), soit 3 871 M$ (3 685 M$ au 31 mars 2012) dans ses fonds d'amortissement afférents à des emprunts, 447 M$ (623 M$ au 31 mars 2012) dans ses placements temporaires, 166 M$ (123 M$ au 31 mars 2012) dans ses prêts et placements de portefeuille et 579 M$ (703 M$ au 31 mars 2012) dans ses participations dans les entreprises du gouvernement.

(2) Les autres devises regroupent en 2012 et en 2013 la livre sterling, le peso mexicain et les dollars australien, néo-zélandais et de Hong Kong.

(3) Les versements aux fonds d'amortissement afférents à des emprunts découlent des engagements pris par le gouvernement dans les contrats établis lors de l'émission des emprunts. Ces fonds d'amortissement sont rattachés à 16 040 M$ de dettes (10 930 M$ au 31 mars 2012). Ils serviront à rembourser 9 367 M$ (5 377 M$ au 31 mars 2012) de dettes en dollars canadiens et 1 316 M$ (1 031 M$ au 31 mars 2012) de dettes en dollars américains.

17. Dettes (suite)

Détail des dettes par catégories
(en millions)

Dettes contractées sur les marchés financiers	2013 En unités monétaires	2013 Équivalent en dollars canadiens	2012 En unités monétaires	2012 Équivalent en dollars canadiens
EN DOLLARS CANADIENS				
Emprunts temporaires[1]	5 173	5 173	5 519	5 519
Bons du Trésor	3 317	3 317	3 318	3 318
Produits d'épargne	8 149	8 149	7 389	7 389
Obligations et billets	129 305	129 305	116 463	116 463
Emprunts hypothécaires	65	65	122	122
Autres produits financiers	53	53	46	46
Contrats d'échange de devises	33 647	33 647	33 879	33 879
	179 709	**179 709**	**166 736**	**166 736**
EN DOLLARS AMERICAINS				
Papiers commerciaux	1 618	1 644	1 775	1 773
Obligations et billets	15 364	15 603	14 664	14 651
Autres produits financiers			2	2
Contrats d'échange de devises	(15 657)	(15 902)	(15 496)	(15 482)
	1 325	**1 345**	**945**	**944**
EN YENS				
Obligations et billets	230 692	2 492	247 037	2 989
Contrats d'échange de devises	(230 800)	(2 493)	(214 654)	(2 597)
	(108)	**(1)**	**32 383**	**392**
EN EUROS				
Obligations et billets	6 049	7 890	7 045	9 386
Contrats d'échange de devises	(6 060)	(7 904)	(6 923)	(9 223)
	(11)	**(14)**	**122**	**163**
EN FRANCS SUISSES				
Obligations et billets	2 498	2 680	2 247	2 487
Contrats d'échange de devises	(2 500)	(2 682)	(2 050)	(2 269)
	(2)	**(2)**	**197**	**218**
EN LIVRES STERLING				
Obligations et billets	50	77	50	79
Contrats d'échange de devises	(50)	(77)	(50)	(80)
	—	—	—	(1)
Total à reporter		**181 037**		**168 452**

17. Dettes (suite)

Détail des dettes par catégories (suite)
(en millions)

Dettes contractées sur les marchés financiers	2013 En unités monétaires	2013 Équivalent en dollars canadiens	2012 En unités monétaires	2012 Équivalent en dollars canadiens
Total reporté		**181 037**		**168 452**
EN PESOS MEXICAINS				
Obligations et billets	1 500	123	1 500	117
Contrats d'échange de devises	(1 500)	(123)	(1 500)	(117)
	—	—	—	—
EN DOLLARS AUSTRALIENS				
Obligations et billets	674	713	674	698
Contrats d'échange de devises	(674)	(713)	(673)	(697)
	—	—	1	1
EN DOLLARS NÉO-ZÉLANDAIS				
Obligations et billets	300	255	300	245
Contrats d'échange de devises	(300)	(255)	(300)	(245)
	—	—	—	—
EN DOLLARS DE HONG KONG				
Obligations et billets	712	93	712	92
Contrats d'échange de devises	(712)	(93)	(712)	(92)
	—	—	—	—
		181 037		**168 453**
Moins				
Fonds d'amortissement afférents à des emprunts		10 683		6 408
Sous-total		**170 354**		**162 045**
Dettes découlant d'ententes et de contrats				
EN DOLLARS CANADIENS				
Ententes de partenariat public-privé	3 083	3 083	2 497	2 497
Contrats de location-acquisition	143	143	144	144
Sous-total	**3 226**	**3 226**	**2 641**	**2 641**
Total des dettes avant gains (pertes) de change reportés		**173 580**		**164 686**
Gains (pertes) de change reportés		747		796
		174 327		**165 482**

(1) Les emprunts temporaires incluaient des acceptations et emprunts bancaires ainsi que des marges de crédit pour un total de 3 377 M$ (3 432 M$ au 31 mars 2012), des billets à escompte pour un total de 1 700 M$ (2 001 M$ au 31 mars 2012) et d'autres produits financiers pour 96 M$ (86 M$ au 31 mars 2012).

17. Dettes (suite)

Fonds d'amortissement afférents à des emprunts
Évolution du solde des fonds pour l'année financière terminée le 31 mars 2013
(en millions de dollars)

	2013	2012
Solde au début	6 408	5 907
Plus		
Versements du fonds général du fonds consolidé du revenu et d'autres entités du périmètre comptable	3 975	119
Revenu net	405	445
	10 788	**6 471**
Moins		
Sommes utilisées pour le remboursement des dettes	105	63
Solde à la fin	**10 683**	**6 408**

Fonds d'amortissement afférents à des emprunts
Situation financière au 31 mars 2013
(en millions de dollars)

	2013	2012
Placements		
Acceptations bancaires	425	190
Bons du Trésor	3 869	20
Certificats de dépôt	190	126
Obligations et billets	6 137	5 987
	10 621	**6 323**
Autres éléments d'actifs		
Encaisse	1	
Débiteurs et intérêts courus	65	63
(Gains) pertes de change reportés	(4)	22
	62	**85**
Solde des fonds	**10 683**	**6 408**

17. Dettes (suite)

Échéancier de remboursement des dettes
(en millions de dollars)

Échéance au 31 mars[1]	En dollars canadiens	En dollars américains	En yens	En euros	En francs suisses	Autres devises	Total
2014	22 393	(124)					22 269
2015	14 095	8		(3)			14 100
2016	10 651	17					10 668
2017	13 755	18	(1)	(6)			13 766
2018	10 624	139			(3)		10 760
	71 518	**58**	**(1)**	**(9)**	**(3)**	–	**71 563**
2019-2023	50 099	667		(5)	1		50 762
2024-2028	8 696	(913)					7 783
2029-2033	7 544	217					7 761
2034-2038	7 936						7 936
2039 et plus	27 775						27 775
	173 568	**29**	**(1)**	**(14)**	**(2)**	–	**173 580**

(1) Cet échéancier tient compte, pour l'année 2014, de remboursements de bons du Trésor de 3 317 M$ et d'emprunts temporaires de 5 173 M$. Relativement aux produits d'épargne remboursables à demande, cet échéancier prévoit des remboursements de 1 737 M$ en 2014, de 706 M$ en 2015, de 522 M$ en 2016, de 609 M$ en 2017, de 960 M$ en 2018, de 3 597 M$ pour les années 2019-2023 et de 18 M$ pour les années 2024-2028.

Remboursement des dettes par les fonds d'amortissement afférents à des emprunts
(en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	En dollars canadiens	En dollars américains	Total
2014	73		73
2015	119		119
2016	32		32
2017	21		21
2018	510		510
	755	–	**755**
2019-2023	2 853		2 853
2024-2028	3 074	1 316	4 390
2029-2033	2 685		2 685
	9 367	**1 316**	**10 683**

17. Dettes (suite)

Taux d'intérêt moyen pondéré
(en pourcentage)

	2013	2012
En dollars canadiens	4,04	4,29
En dollars américains	4,82	4,93
En yens	3,45	3,45
En euros	4,21	4,23
En francs suisses	2,78	2,97
Global	**4,00**	**4,22**

Note : Le taux d'intérêt par devises correspond au taux effectif moyen pondéré sur les emprunts de court et de long terme en vigueur au 31 mars. Le taux global comprend également l'impact des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises.

18. Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée de vie utile.

Catégorie	Durée
Bâtiments[1] *(Bâtiments institutionnels et d'exploitation, améliorations locatives)*	10 à 50 ans
Aménagements[1] *(Organisation et mise en valeur d'espaces : terrains, parcs, forêts, cours d'eau, etc.)*	5 à 20 ans
Réseaux complexes[2] *(Infrastructures pour le transport routier, maritime et aérien, réseau d'exploitation des ressources naturelles, barrages et autres ouvrages majeurs, etc.)*	10 à 60 ans
Matériel et équipement[1] *(Véhicules de transport, machinerie, mobilier, équipement informatique et bureautique, équipement spécialisé à des fins médicales et éducationnelles, etc.)*	3 à 30 ans
Développement informatique *(Conception, réalisation, implantation de systèmes informatiques, y compris le coût du matériel et les logiciels acquis à cette fin)*	5 à 10 ans

(1) Ces catégories incluent les immobilisations louées en vertu de contrats de location-acquisition.

(2) À l'exception de certaines infrastructures du tronçon du métro de Laval amorties linéairement sur une durée de cent ans.

18. Immobilisations (suite)

(en millions de dollars)

	Terrains	Bâtiments	Aménagements	Réseaux complexes	Matériel et équipement	Développement informatique	2013 Total
Coût							
Solde d'ouverture redressé	2 026	39 023	836	32 116	14 154	4 165	92 320
Acquisitions	112	3 253	97	3 213	1 233	394	8 302
Incidence des dispositions et réductions de valeur	16	(168)	(2)	(308)	(553)	(123)	(1 138)
Reclassements et autres ajustements							–
Solde de clôture	**2 154**	**42 108**	**931**	**35 021**	**14 834**	**4 436**	**99 484**
Amortissement cumulé							
Solde d'ouverture redressé		16 528	313	12 485	8 857	2 315	40 498
Dépenses d'amortissement		992	37	957	947	336	3 269
Incidence des dispositions et réductions de valeur		(71)		(289)	(541)	(67)	(968)
Reclassements et autres ajustements							–
Solde de clôture	**–**	**17 449**	**350**	**13 153**	**9 263**	**2 584**	**42 799**
Valeur comptable nette	**2 154**	**24 659**	**581**	**21 868**	**5 571**	**1 852**	**56 685** (1) (2)

(1) Le total des immobilisations incluait :

- des immobilisations louées en vertu de contrats de location-acquisition pour un total de 136 M$, dont 21 M$ pour du matériel et équipement et 108 M$ pour des bâtiments. La dépense d'amortissement de ces immobilisations était de 12 M$;
- des immobilisations acquises dans le cadre d'ententes de partenariat public-privé pour un total de 4 740 M$, dont 2 251 M$ liés aux réseaux complexes et 2 388 M$ liés aux bâtiments. La dépense d'amortissement de ces immobilisations était de 30 M$;
- des immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur pour un total de 6 934 M$, dont 4 690 M$ pour des bâtiments, 103 M$ pour des aménagements, 687 M$ pour des réseaux complexes, 745 M$ pour du matériel et équipement et 679 M$ pour du développement informatique. Aucune dépense d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.

(2) Au cours de l'année financière, des frais financiers de 32 M$ ont été capitalisés dans le coût des immobilisations. De plus, les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique au cours de l'année financière ont été comptabilisées à leur juste valeur, soit 78 M$.

18. Immobilisations (suite)

(en millions de dollars)

	Terrains	Bâtiments	Aménagements	Réseaux complexes	Matériel et équipement	Développement informatique	2012 Total (retraité)
Coût							
Solde d'ouverture:							
Solde d'ouverture déjà établi	1 940	35 950	707	29 196	13 201	3 888	84 882
Redressements (note 3)	(9)			(276)			(285)
Reclassement d'immobilisations dans les actifs destinés à la vente	(30)						(30)
Solde d'ouverture ajusté	1 901	35 950	707	28 920	13 201	3 888	84 567
Acquisitions	136	3 182	146	3 435	1 373	420	8 692
Incidence des dispositions et réductions de valeur	(15)	(130)	(12)	(154)	(448)	(135)	(894)
Reclassements et autres ajustements	4	21	(5)	(85)	28	(8)	(45)
Solde de clôture	**2 026**	**39 023**	**836**	**32 116**	**14 154**	**4 165**	**92 320**
Amortissement cumulé							
Solde d'ouverture:							
Solde d'ouverture déjà établi		15 641	285	11 819	8 313	2 073	38 131
Redressements (note 3)				(53)			(53)
Solde d'ouverture ajusté		15 641	285	11 766	8 313	2 073	38 078
Dépenses d'amortissement		925	31	904	930	312	3 102
Incidence des dispositions et réductions de valeur		(30)	(3)	(158)	(413)	(55)	(659)
Reclassements et autres ajustements		(8)		(27)	27	(15)	(23)
Solde de clôture	**—**	**16 528**	**313**	**12 485**	**8 857**	**2 315**	**40 498**
Valeur comptable nette	**2 026**	**22 495**	**523**	**19 631**	**5 297**	**1 850**	**51 822** [1] [2]

(1) Le total des immobilisations incluait :

- des immobilisations louées en vertu de contrats de location-acquisition pour un total de 137 M$, dont 18 M$ pour du matériel et équipement et 113 M$ pour des bâtiments. La dépense d'amortissement de ces immobilisations était de 14 M$;
- des immobilisations acquises dans le cadre d'ententes de partenariat public-privé pour un total de 3 359 M$, dont 1 888 M$ liés aux réseaux complexes et 1 397 M$ liés aux bâtiments. La dépense d'amortissement de ces immobilisations était de 14 M$;
- des immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur pour un total de 6 862 M$, soit 3 265 M$ pour des bâtiments, 114 M$ pour des aménagements, 2 048 M$ pour des réseaux complexes, 641 M$ pour du matériel et équipement et 794 M$ pour du développement informatique. Aucune dépense d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.

(2) Au cours de l'année financière, des frais financiers de 15 M$ ont été capitalisés dans le coût des immobilisations. De plus, les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique au cours de l'année financière ont été comptabilisées à leur juste valeur, soit 34 M$.

19. Obligations contractuelles

Obligations contractuelles liées aux dépenses

Obligations contractuelles par catégories de dépenses
(en millions de dollars)

	2013	2012 (retraité) [5],[6]
Transferts - capital[1],[2],[3]		
Subventions pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires	7 697	7 099
Subventions pour le remboursement du capital d'emprunts à être contractés par des bénéficiaires	4 629	4 675
Subventions pour le remboursement du coût des immobilisations des bénéficiaires	969	1 059
Transferts - ententes autres que capital[1],[2],[3]	9 590	9 009
	22 885	**21 842**
Fonctionnement		
Contrats de location-exploitation	3 163	3 121
Approvisionnements en biens et services[2],[4]	13 683	9 962
Autres	81	219
	39 812	**35 144**

(1) La partie des ententes de transferts qui ne satisfait pas aux critères de constatation d'une dépense de transfert à la date de clôture des états financiers est présentée dans les obligations contractuelles. Une dépense de transfert est constatée lorsqu'elle a été dûment autorisée conformément aux règles de gouvernance de l'entité qui l'octroi et que le bénéficiaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité.

(2) Les obligations contractuelles ont été réduites pour tenir compte des contributions du gouvernement fédéral et d'autres tiers pour un montant de 424 M$ (432 M$ en 2011-2012). Ces contributions sont accordées dans le but de rembourser le coût des immobilisations assumé par les bénéficiaires ou pour soutenir les mesures et les services d'emploi et de formation au Québec.

(3) En plus de cette somme, le gouvernement subventionne, dans le cadre de ces ententes de transfert, les intérêts qui seront assumés par les bénéficiaires au cours des années subséquentes, estimés à 4 492 M$ (4 047 M$ au 31 mars 2012).

(4) Les obligations contractuelles liées aux approvisionnements en biens et services incluaient une somme de 7 661 M$ (7 675 M$ au 31 mars 2012) découlant d'ententes de partenariat public-privé.

(5) Les données de l'année financière 2011-2012 ont été retraitées pour tenir compte des recommandations de la norme comptable révisée sur les paiements de transfert (SP 3410) du Conseil sur la comptabilité du secteur public (CCSP).

Ceci a eu pour effet de diminuer les obligations contractuelles de 1 445 M$, soit 1 296 M$ pour la catégorie « Transferts – capital : subventions pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires », 124 M$ pour la catégorie « Transferts – capital : subventions pour le remboursement du capital d'emprunts à être contractés par des bénéficiaires » et 25 M$ pour la catégorie « Transferts – ententes autres que capital ».

(6) Les données de 2012 ont été révisées afin qu'elles reflètent les contrats respectant les conditions d'une obligation contractuelle. Cet exercice a donné lieu à un ajustement à la baisse de 1 137 M$ de la valeur des obligations contractuelles de cette année financière.

19. Obligations contractuelles (suite)

Échéancier des obligations contractuelles par catégories de dépenses
(en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Transferts – subventions pour le remboursement du capital d'emprunts contractés [1] [2]	Transferts – subventions pour le remboursement du capital d'emprunts à être contractés [1] [3]	Transferts – subventions pour le remboursement du coût des immobilisations	Transferts – ententes autres que capital [1]	Contrats de location-exploitation	Approvisionnements en biens et services	Autres	Total
2014	927	241	659	2 047	531	2 266	40	6 711
2015	852	278	112	985	449	1 308	9	3 993
2016	797	299	160	561	382	905	6	3 110
2017	750	312	13	459	331	823	4	2 692
2018	672	313	7	349	268	471	3	2 083
	3 998	**1 443**	**951**	**4 401**	**1 961**	**5 773**	**62**	**18 589**
2019-2023	2 103	1 421	3	1 525	784	1 417	10	7 263
2024-2028	829	819	1	1 322	330	1 256	4	4 561
2029-2033	581	781		751	56	1 337	2	3 508
2034-2038	175	163		603	11	1 512	2	2 466
2039 et plus	3	2		1 203	21	2 509		3 738
	7 689	**4 629**	**955**	**9 805**	**3 163**	**13 804**	**80**	**40 125**
Échéancier indéterminé	8		20	53		29	1	111
	7 697	**4 629**	**975**	**9 858**	**3 163**	**13 833**	**81**	**40 236**
Contributions du gouvernement fédéral et d'autres tiers			(6)	(268)		(150)		(424)
	7 697	**4 629**	**969**	**9 590**	**3 163**	**13 683**	**81**	**39 812**

(1) En plus de cette somme, le gouvernement subventionne, dans le cadre de ces ententes de transfert, les intérêts qui seront assumés par les bénéficiaires au cours des années subséquentes, estimés à 4 492 M$ (4 047 M$ au 31 mars 2012).

(2) Les emprunts contractés par les bénéficiaires représentaient les opérations suivantes :

	2013	2012
Emprunts contractés auprès d'organismes du gouvernement		
Financement-Québec	2 691	2 400
Fonds de financement	459	253
	3 150	**2 653**
Emprunts contractés auprès d'institutions financières	4 603	4 523
Contribution du fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires exclus du périmètre comptable	(56)	(77)
	7 697	**7 099**

(3) Dans le cas des subventions pour le remboursement du capital d'emprunts à être contractés par des bénéficiaires dont l'échéancier est indéterminé, celui-ci est établi sur la base des périodes probables de versement des subventions selon le type de bénéficiaires, soit : 25 ans pour les établissements universitaires, 20 ans pour les municipalités et les organismes municipaux et 5 ans pour les autres bénéficiaires.

19. Obligations contractuelles (suite)

Obligations contractuelles liées aux dépenses de transferts – ententes autres que capital

Ententes entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec

Une entente a été signée, en février 2002, entre le gouvernement et les Cris du Québec dans le but de favoriser leur autonomie et la prise en charge de leur développement. Elle vise également un engagement accru des Cris dans les activités de développement économique du territoire conventionné de la Baie-James.

Cette entente prévoit notamment le versement de paiements de transfert annuels sur une durée de 50 ans, soit de 2002-2003 à 2051-2052, au bénéfice des Cris de la Baie-James. En contrepartie, ces derniers doivent assumer les obligations du gouvernement du Québec, d'Hydro-Québec et de la Société d'énergie de la Baie-James relativement à certaines dispositions de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois sur le développement économique et communautaire des Cris. Les versements à effectuer au cours des prochaines années, jusqu'en 2052, sont le plus élevé de 70 millions de dollars ou de cette somme indexée pour tenir compte de l'évolution de la valeur de la production hydroélectrique, de l'exploitation minière et de la récolte forestière sur le territoire conventionné. Le versement en 2013 a été de 89 millions de dollars (81 millions de dollars en 2012). Compte tenu de l'indexation pour 2013, les versements annuels minimums prévus au cours des prochaines années sont de 85 millions de dollars. Le solde minimum à verser au 31 mars 2013 était de 3 319 millions de dollars (3 435 millions de dollars au 31 mars 2012).

En mai 2007, une autre entente a été signée entre le gouvernement du Québec, le Grand conseil des Cris et l'Administration régionale crie dans le but d'améliorer l'administration de la justice et des services correctionnels chez les Cris. Les versements annuels minimums prévus au cours des prochaines années sont de 16 millions de dollars et sujets à indexation jusqu'en 2027. Au 31 mars 2013, le solde minimum à verser était de 231 millions de dollars (240 millions de dollars au 31 mars 2012).

Entente concernant le financement global de l'Administration régionale Kativik

En mars 2004, une entente a été signée entre le gouvernement du Québec et l'Administration régionale Kativik dans le but de simplifier les modalités des transferts qu'octroient différents ministères du gouvernement du Québec à cette dernière. De plus, cette entente accorde une plus grande autonomie à l'Administration régionale Kativik quant à l'affectation des fonds en fonction des priorités de la région.

Les versements annuels minimums prévus au cours des prochaines années sont de 50 millions de dollars et sujets à indexation jusqu'en 2028. Au 31 mars 2013, le solde minimum à verser était de 785 millions de dollars (794 millions de dollars au 31 mars 2012).

19. Obligations contractuelles (suite)

Obligations contractuelles liées aux dépenses de transferts – ententes autres que capital (suite)

Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik

Dans le but de répondre aux besoins spécifiques de la population du Nunavik, une entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik a été signée en avril 2002 entre le gouvernement du Québec, la Société Makivik et l'Administration régionale Kativik. À cet effet, le gouvernement financera des projets communautaires et économiques, fournissant ainsi aux communautés locales de meilleures perspectives de développement économique et communautaire.

Les versements annuels minimums prévus au cours des prochaines années sont de 32 millions de dollars et sujets à indexation jusqu'en 2027. Au 31 mars 2013, le solde minimum à verser était de 469 millions de dollars (480 millions de dollars au 31 mars 2012).

Autres ententes de transferts[1]

Les obligations contractuelles liées aux autres ententes de transferts sont celles découlant notamment des ententes portant sur l'accès à des places d'hébergement et de soins de longue durée, pour 1 383 millions de dollars (1 143 millions de dollars au 31 mars 2012) et le partenariat fiscal et financier avec les municipalités en vigueur, pour 288 millions de dollars (575 millions de dollars au 31 mars 2012). Elles incluent également celles découlant des ententes sur le financement global des villages nordiques de la région Kativik, pour 214 millions de dollars (217 millions de dollars au 31 mars 2012), la promotion et le développement de la métropole, pour 198 millions de dollars (80 millions de dollars au 31 mars 2012), la convention de subvention avec la Ville de Montréal, pour 114 millions de dollars (122 millions de dollars au 31 mars 2012), le soutien aux proches aidants, pour 102 millions de dollars (113 millions de dollars au 31 mars 2012), le développement des jeunes enfants, pour 103 millions de dollars (113 millions de dollars au 31 mars 2012), ainsi que d'autres contributions, pour 2 384 millions de dollars (1 697 millions de dollars au 31 mars 2012).

[1] En plus de ces sommes, le gouvernement assume, par le versement de transferts, les intérêts liés aux emprunts afférents à certaines ententes.

19. Obligations contractuelles (suite)

Obligations contractuelles liées aux investissements

Obligations contractuelles par catégories d'investissements
(en millions de dollars)

	2013	2012
Acquisitions d'immobilisations	6 518	7 050
Promesses de prêts et d'investissements	1 881	647
	8 399	7 697

Acquisitions d'immobilisations

Le gouvernement a conclu diverses ententes pour des acquisitions d'immobilisations. Ces ententes prévoient des versements au cours des prochaines années pour un montant total de 6 518 millions de dollars (7 050 millions de dollars au 31 mars 2012), dont 2 770 millions de dollars d'acquisitions d'immobilisations découlant d'ententes de partenariat public-privé (3 794 millions de dollars au 31 mars 2012). Les obligations contractuelles liées à ces ententes d'acquisitions d'immobilisations ont été réduites pour tenir compte des contributions du gouvernement fédéral et d'autres tiers pour un montant de 138 millions de dollars (522 millions de dollars au 31 mars 2012).

Promesses de prêts et d'investissements

De plus, en vertu d'ententes concernant des promesses de prêts et d'investissements, le gouvernement s'est engagé pour un montant de 1 881 millions de dollars (647 millions de dollars au 31 mars 2012) auprès d'entreprises.

20. Garanties d'emprunts

Dans le cadre de ses différents programmes d'aide financière, le gouvernement a garanti des emprunts contractés par des tiers pour un total de 10 569 millions de dollars (10 257 millions de dollars au 31 mars 2012). Ces garanties assurent le paiement en tout ou en partie du capital, des intérêts ou les deux, d'une dette en cas de manquement de la part de l'emprunteur.

Garanties d'emprunts par catégories
(en millions de dollars)

	2013	2012
Entreprises	1 785	1 788
Organismes sans but lucratif et coopératives	1 538	1 402
Producteurs des secteurs de la foresterie, de l'agriculture et des pêches	4 474	4 442
Étudiants	3 465	3 307
Autres	3	9
	11 265	**10 948**
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties – autres passifs	(696)	(691)
	10 569	**10 257**

Garanties – Emprunts contractés par des entreprises
(en millions de dollars)

	2013 Passif éventuel	2012 Passif éventuel
Garanties accordées par le Fonds du développement économique[1]	1 773 [2],[3]	1 770 [2],[3]
Autres	12	18
	1 785	**1 788**
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	(267)	(274)
	1 518	**1 514**

(1) Les garanties sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur Investissement Québec (RLRQ, chapitre I-16.0.1). En plus de garanties d'emprunt, elles incluent des garanties de pertes et des garanties de paiements mises en place afin de faciliter le financement d'acheteurs d'aéronefs.

(2) Ce total excluait 770 M$ de garanties d'emprunts autorisées non encore en vigueur (994 M$ au 31 mars 2012).

(3) La valeur totale des sûretés et des cautions reçues en contrepartie des garanties était de 1 110 M$ (1 160 M$ au 31 mars 2012).

20. Garanties d'emprunts (suite)

Garanties – Emprunts contractés par des organismes sans but lucratif et des coopératives
(en millions de dollars)

	2013 Passif éventuel	2012 Passif éventuel
Garanties accordées par la Société d'habitation du Québec[1]		
Garanties d'emprunt[2]	1 286	1 131
Autres garanties[3]	252	271
	1 538	**1 402**
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	(38)	(34)
	1 500	**1 368**

(1) Les garanties sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8).

(2) Le gouvernement garantit, auprès des institutions financières, des emprunts contractés par des organismes à but non lucratif et par des coopératives d'une durée de 25 ans ou de 35 ans à la suite d'une acceptation de prolongation de la part du gouvernement. Le capital et les intérêts sont assumés par l'organisme. Ces emprunts financent le coût d'acquisition d'immeubles.

(3) Le gouvernement a conclu, par l'intermédiaire de la Société d'habitation du Québec, des accords avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en vertu desquels il s'est engagé à acheter les propriétés reprises par la SCHL, à la suite du défaut de paiement d'un emprunteur, pour une somme correspondant à la valeur de la réclamation payée au prêteur agréé plus les frais accessoires. Les garanties accordées couvrent des périodes de 25 ans, sauf celles relatives à des emprunts accordés pour des projets réalisés dans les régions urbaines, dans le cadre du Programme de logement à but non lucratif privé, qui ont une durée de 35 ans. Le paiement du capital et des intérêts sur ces emprunts sont à la charge des organismes. Ces emprunts financent le coût d'acquisition d'immeubles.

Garanties – Emprunts contractés par des producteurs des secteurs de la foresterie, de l'agriculture et des pêches
(en millions de dollars)

	2013 Passif éventuel	2012 Passif éventuel
Garanties accordées par La Financière agricole du Québec[1]	4 371 [2]	4 337 [2]
Autres	103	105
	4 474	**4 442**
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	(96)	(101)
	4 378	**4 341**

(1) Les garanties sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur La Financière agricole du Québec (RLRQ, chapitre L-0.1). Cette somme correspond aux soldes des montants, en capital et en intérêts, des emprunts à l'égard desquels La Financière agricole du Québec assure le remboursement des pertes résiduelles des prêteurs ainsi que les frais afférents. Des actifs des producteurs sont détenus à titre de sûreté par les prêteurs; ils se composent notamment d'unités d'exploitation agricole ou forestière, de quotas laitiers et de cautions.

(2) Cette somme excluait 32 M$ de garanties d'emprunts autorisées non encore en vigueur (34 M$ au 31 mars 2012).

20. Garanties d'emprunts (suite)

Garanties – Emprunts contractés par des étudiants
(en millions de dollars)

	2013 Passif éventuel	2012 Passif éventuel
Emprunts pour lesquels les intérêts sont subventionnés par le gouvernement tant que l'emprunteur est étudiant[1],[2]	1 564	1 454
Emprunts pour lesquels le remboursement du capital et des intérêts est à la charge de l'emprunteur[2]	1 900	1 851
Emprunts liés à l'achat d'un micro-ordinateur pour lesquels le remboursement des intérêts est à la charge de l'emprunteur[2]	1	2
	3 465	**3 307**
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	(295)	(282)
	3 170	**3 025**

(1) Ces emprunts portent intérêt au taux des acceptations bancaires majoré de 150 points de base. Les intérêts qui seront subventionnés par le gouvernement au cours des années subséquentes sont estimés à 90 M$.

(2) Les garanties sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur l'aide financière aux études (RLRQ, chapitre A-13.3). Il garantit à toute institution de crédit le remboursement des pertes de capital et d'intérêts.

21. Éventualités

Poursuites et litiges

Le gouvernement est visé par certaines réclamations; il est également partie dans des causes devant les tribunaux. Ces différents litiges découlent notamment d'inexécutions de contrats et de dommages occasionnés à des personnes ou à des biens. Dans certains cas, les sommes réclamées sont mentionnées, dans d'autres cas, aucune mention n'en est faite. Les réclamations pour lesquelles un montant a été établi totalisent 992 millions de dollars, après déduction des provisions prises par le gouvernement à cet égard. Le dénouement de ces litiges étant incertain, la perte éventuelle que le gouvernement pourrait devoir assumer ne peut être déterminée. Le gouvernement inscrit une provision à l'égard d'une réclamation, dans la rubrique « créditeurs et frais à payer », seulement lorsqu'il est probable que celle-ci entraînera un débours et qu'une estimation raisonnable de la somme à verser peut en être faite.

Différentes communautés autochtones du Québec ont intenté des poursuites en dommages-intérêts contre le gouvernement, totalisant 6 050 millions de dollars. Ces recours portent sur des revendications territoriales, la reconnaissance de certains droits ancestraux et d'autres éléments connexes. Ces dossiers sont à différents degrés d'avancement (certains recours étant actuellement suspendus ou inactifs) et devraient éventuellement se conclure par des négociations, des jugements ou des désistements des demandeurs. Le dénouement de ces dossiers étant incertain, la perte éventuelle que le gouvernement pourrait devoir assumer ne peut être déterminée.

Passif environnemental

Le gouvernement comptabilise un passif environnemental relatif aux coûts liés à la réhabilitation de terrains contaminés dont il a la responsabilité et de ceux dont il est probable qu'il en aura la responsabilité, dans la mesure où ces coûts peuvent être estimés.

Au 31 mars 2013, un montant de 3 173 millions de dollars est présenté dans la rubrique « Autres passifs », pour les 2 130 terrains répertoriés. Différentes méthodes sont utilisées pour en estimer les coûts de réhabilitation et de gestion. Pour chaque dossier, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. Ainsi, le passif environnemental comptabilisé au 31 mars 2013 tient compte d'une majoration des coûts de 1 007 millions de dollars (991 millions de dollars au 31 mars 2012).

Dans certains cas, la probabilité que le gouvernement soit appelé à assumer les coûts de réhabilitation n'a pu être établie et, dans d'autres cas, la valeur des coûts qu'il devra engager n'a pu être estimée.

22. Informations sur les flux de trésorerie

Variation des actifs financiers et des passifs liés au fonctionnement
(en millions de dollars)

	2013	2012
Actifs financiers		
Espèces et effets en main et dépôts en circulation	(119)	33
Débiteurs	(2 165)	(2 786)
Intérêts courus sur prêts et placements de portefeuille	8	(14)
Stocks et autres actifs destinés à la vente	(17)	(24)
Frais reportés liés aux dettes	(319)	(119)
	(2 612)	**(2 910)**
Passifs		
Chèques en circulation	86	223
Créditeurs et frais à payer	17	235
Transferts du gouvernement fédéral à rembourser	(238)	(367)
Autres passifs	(140)	66
Revenus reportés	1 920	796
	1 645	**953**
	(967)	**(1 957)**

Intérêts payés

	7 276	**6 745**

Besoins financiers nets et opérations de financement
(en millions de dollars)

	2013	2012
Liquidités provenant des activités de fonctionnement	3 265	3 087
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement en placements	(775)	(1 861)
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement en immobilisations	(6 608)	(6 740)
Besoins financiers nets	**(4 118)**	**(5 514)**
Liquidités provenant des activités de financement	3 218	5 363
Variation des liquidités au cours de l'année financière	900	151
Opérations de financement	**4 118**	**5 514**

22. Informations sur les flux de trésorerie (suite)

Opérations non monétaires exclues de l'état des flux de trésorerie
(en millions de dollars)

	2013	2012
Activités de fonctionnement		
Débiteurs	65	146
Chèques en circulation		(7)
Créditeurs et frais à payer	139	102
Autres passifs		(21)
Revenus reportés		(15)
	204	**205**
Activités d'investissement en placements		
Participations dans les entreprises du gouvernement		
Placements disposés et autres		(119)
Prêts et placements de portefeuille		
Prêts et placements de portefeuille disposés et autres		252
	–	**133**
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations	(1 551)	(1 762)
Dispositions d'immobilisations		35
	(1 551)	**(1 727)**
Activités de financement		
Emprunts effectués	1 412	1 656
Emprunts remboursés	(65)	(267)
	1 347	**1 389**

Note : Les opérations non monétaires exclues de l'état des flux de trésorerie découlent principalement d'ententes de partenariat public-privé.

23. Billets à terme adossés à des actifs (BTAA)

Billets à terme adossés à des actifs (BTAA)

Le 21 janvier 2009, une entente est intervenue entre le comité pancanadien des investisseurs et les banques acheteuses de protection relativement à la restructuration du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers. Ces PCAA ont été remplacés par des billets à plus long terme, les billets à terme adossés à des actifs (BTAA). Cette entente a également donné lieu à la création de trois nouvelles fiducies, appelées « véhicules d'actifs cadres » (VAC 1, VAC 2 et VAC 3).

Les BTAA constituent des créances adossées à une variété d'instruments financiers, dont l'échéance correspond davantage à celle des actifs sous-jacents. Les actifs sous-jacents sont essentiellement des trocs de défaillance de crédit pour VAC 1 et VAC 2, tandis que VAC 3 contient des actifs traditionnels tels que les créances hypothécaires résidentielles et commerciales.

Au 31 mars 2013, des BTAA d'une valeur nominale de 340 millions de dollars (373 millions de dollars au 31 mars 2012) et dont la valeur nette était de 284 millions de dollars (284 millions de dollars au 31 mars 2012) étaient détenus par :

- certains organismes consolidés ligne par ligne, pour une valeur nominale de 220 millions de dollars (242 millions de dollars au 31 mars 2012);
- des entreprises du gouvernement, pour une valeur nominale de 120 millions de dollars (131 millions de dollars au 31 mars 2012).

BTAA détenus au 31 mars 2013 par catégories
(en millions de dollars)

	Valeur nominale
Plan de restructuration du comité pancanadien des investisseurs	
VAC 2	
Catégorie A-1	154
Catégorie A-2	110
Catégorie B	20
Catégorie C	9
Billets reflets pour actifs à haut risque	5
	298
VAC 3	
Billets reflets pour actifs traditionnels	5
Billets reflets pour actifs à haut risque	24
	29
Total	**327**
Autres BTAA restructurés[1]	13
	340

(1) Certaines entités du périmètre comptable détiennent des BTAA bancaires, émis par des fiducies parrainées par des institutions financières, qui ont également été restructurés au cours de 2008, en dehors du cadre du plan de restructuration du comité pancanadien des investisseurs

23. Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) (suite)

Des BTAA étaient également détenus par l'intermédiaire d'unités de dépôts à participation dans les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ). Le 1er janvier 2010, la CDPQ a créé le portefeuille spécialisé de BTAA, et, au même moment, tous les actifs et passifs liés aux BTAA de tiers et bancaires ont été transférés du portefeuille spécialisé d'obligations à ce nouveau portefeuille spécialisé. Les entités du périmètre comptable ne détiennent pas directement ces BTAA.

Quote-part des BTAA détenus par l'intermédiaire de participations dans le portefeuille spécialisé de BTAA
(en millions de dollars)

	Quote-part des BTAA détenus	Quote-part du coût		Quote-part de la juste valeur	
		2013	2012	2013	2012
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	21,3 %	2 374	2 443	2 141	1 874
Fonds des générations	0,5 %	51	53	46	40
Autres	0,9 %	101	103	91	79
		2 526	**2 599**	**2 278**	**1 993**

En plus des montants investis dans les BTAA qu'elle présente dans ses états financiers, la CDPQ y mentionne également des éventualités découlant des garanties qu'elle a émises dans le cadre de la restructuration. La quote-part de ces garanties attribuée aux unités de participation détenues par des entités du périmètre comptable s'élevait à 1 400 millions de dollars (1 400 millions de dollars au 31 mars 2012).

Établissement de la juste valeur

En l'absence de marché actif au 31 mars 2013 pour les titres de BTAA émis à la suite de la restructuration, les entités du périmètre comptable du gouvernement détentrices de ces titres ont établi des justes valeurs pour les différents titres à l'aide d'un modèle financier d'actualisation des flux de trésorerie. Les évaluations tiennent compte de particularités du plan de restructuration et utilisent, autant que possible, des données observables sur le marché au 31 mars 2013, comme les taux d'intérêt, la qualité et le prix du crédit. Les calculs reposent en partie sur des hypothèses non étayées par des prix ou des taux observables sur le marché. Les principales hypothèses utilisées dans le modèle ont trait aux taux de défaut sur les actifs sous-jacents, aux taux de pertes liés à chacun de ces défauts, aux rendements des BTAA et aux taux d'actualisation des flux de trésorerie.

23. Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) (suite)

Les BTAA détenus par la CDPQ et émis par VAC 2 et VAC 3 sont évalués à l'aide d'une méthode similaire. Quant à ses BTAA de VAC 1 et certains autres BTAA restructurés, la CDPQ a utilisé une méthode différente, mais dont les résultats sont cohérents avec ceux obtenus par les entités du périmètre comptable du gouvernement.

Effets sur les résultats du gouvernement au 31 mars 2013

BTAA des entités du périmètre comptable

Cette évaluation a donné lieu à la constatation, dans les résultats du gouvernement de l'année financière se terminant le 31 mars 2013, de gains pour plus-values de 13 millions de dollars (3 millions de dollars en 2011-2012).

En considérant les effets des radiations de certains BTAA, le total cumulatif des pertes nettes pour moins-values comptabilisées s'établissait à 56 millions de dollars (89 millions de dollars au 31 mars 2012).

Unités de dépôts à participation de la CDPQ

En ce qui a trait aux BTAA détenus par l'intermédiaire d'unités de dépôts à participation dans les fonds confiés à la CDPQ par des entités du périmètre comptable, des pertes pour moins-values seront constatées aux résultats consolidés de fonctionnement du gouvernement, s'il y a lieu, conformément aux conventions comptables du gouvernement. Ainsi, un montant de 77 millions de dollars relatif à ces pertes a été comptabilisé aux résultats du gouvernement (61 millions de dollars en 2011-2012).

Incertitude relative à la mesure

La valeur courante des investissements en billets à terme adossés à des actifs peut varier par rapport à leur valeur définitive au cours des périodes ultérieures en raison notamment des modifications aux principales hypothèses retenues relatives aux taux d'actualisation, aux écarts de crédit, aux rendements anticipés, au risque de crédit des actifs sous-jacents et à la valeur des engagements et garanties.

24. Chiffres comparatifs

Certaines données de 2012 ont été reclassées pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2013.

ANNEXE 1

Assemblée nationale, personnes désignées, ministères et organismes du gouvernement dont les opérations financières ont été effectuées à même le fonds général du fonds consolidé du revenu

Assemblée nationale

Personnes désignées par l'Assemblée nationale

Commissaire à l'éthique et à la déontologie
Commissaire au lobbyisme
Directeur général des élections – Commission de la représentation
Protecteur du citoyen
Vérificateur général

Ministères et organismes

Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire
Commission municipale du Québec
Régie du logement

Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Commission de protection du territoire agricole du Québec
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Conseil du trésor
Commission de la fonction publique

Conseil exécutif
Commission d'accès à l'information

Culture et Communications
Conseil du patrimoine culturel

Développement durable, Environnement, Faune et Parcs
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Éducation, Loisir et Sport
Commission consultative de l'enseignement privé

Emploi et Solidarité sociale
Commission des partenaires du marché du travail
Conseil du statut de la femme

Enseignement supérieur, Recherche, Science et Technologie
Commission de l'éthique en science et en technologie
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
Conseil supérieur de l'éducation

Famille

ANNEXE 1

Assemblée nationale, personnes désignées, ministères et organismes du gouvernement dont les opérations financières ont été effectuées à même le fonds général du fonds consolidé du revenu (suite)

Finances et Économie

Immigration et Communautés culturelles
- Commission de toponymie
- Conseil supérieur de la langue française
- Office québécois de la langue française

Justice
- Comité de la rémunération des juges
- Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
- Conseil de la justice administrative
- Conseil de la magistrature
- Directeur des poursuites criminelles et pénales
- Office de la protection du consommateur
- Tribunal des droits de la personne

Relations internationales, Francophonie et Commerce extérieur

Ressources naturelles

Revenu[1]

Santé et Services sociaux
- Commissaire à la santé et au bien-être
- Curateur public
- Office des personnes handicapées du Québec

Sécurité publique
- Bureau du coroner
- Comité de déontologie policière
- Commissaire à la déontologie policière
- Commissaire à la lutte contre la corruption
- Commission québécoise des libérations conditionnelles
- Régie des alcools, des courses et des jeux

Transports
- Commission des transports du Québec

Travail
- Commission de l'équité salariale

(1) Les opérations du fonds général du fonds consolidé du revenu liées à l'application ou à l'exécution de toute loi dont la responsabilité est confiée au ministre du Revenu sont administrées par l'Agence du revenu du Québec.

ANNEXE 2

Organismes, fonds spéciaux et fonds d'amortissement du gouvernement

Organismes[1]

Agence du revenu du Québec
Agence métropolitaine de transport (31 décembre)
Autorité des marchés financiers
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Centre de la francophonie des Amériques
Centre de recherche industrielle du Québec
Centre de services partagés du Québec
Commission de la capitale nationale du Québec
Commission des normes du travail
Commission des services juridiques
Conseil des arts et des lettres du Québec
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (30 juin)
Corporation d'urgences-santé
École nationale de police du Québec[2] (30 juin)
École nationale des pompiers du Québec[2] (30 juin)
Financement-Québec
Fondation de la faune du Québec
Fonds d'aide aux recours collectifs
Fonds de l'assurance médicaments
Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies
Fonds de recherche du Québec – Santé
Fonds de recherche du Québec – Société et culture
Héma-Québec
Infrastructure Québec
Institut de la statistique du Québec
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (30 juin)
Institut national d'excellence en santé et en services sociaux
Institut national de santé publique du Québec
Institut national des mines
La Financière agricole du Québec
Musée d'art contemporain de Montréal
Musée de la civilisation
Musée national des beaux-arts du Québec
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris (30 juin)
Office des professions du Québec
Office Québec-Amériques pour la jeunesse
Office Québec-Monde pour la jeunesse
Régie de l'assurance maladie du Québec
Régie de l'énergie
Régie des installations olympiques (31 octobre)
Régie du bâtiment du Québec

ANNEXE 2

Organismes, fonds spéciaux et fonds d'amortissement du gouvernement (suite)

Organismes (suite)

Régie du cinéma
Services Québec
Société d'habitation du Québec
Société de développement de la Baie-James (31 décembre)
Société de développement des entreprises culturelles
Société de financement des infrastructures locales du Québec
Société de l'assurance automobile du Québec (31 décembre)
Société de la Place des Arts de Montréal (31 août)
Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec) (31 août)
Société des établissements de plein air du Québec
Société des parcs de sciences naturelles du Québec
Société des traversiers du Québec
Société du Centre des congrès de Québec
Société du Grand Théâtre de Québec (31 août)
Société du Palais des congrès de Montréal
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
Société immobilière du Québec
Société nationale de l'amiante
Société québécoise d'information juridique
Société québécoise de récupération et de recyclage

Fonds spéciaux

Bureau de décision et de révision (Fonds du)
Commission des lésions professionnelles (Fonds de la)
Commission des relations du travail (Fonds de la)
Fonds Accès Justice
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels
Fonds d'information sur le territoire
Fonds de développement du marché du travail
Fonds de développement régional
Fonds de financement
Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux
Fonds de fourniture de biens ou de services du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Fonds de gestion de l'équipement roulant
Fonds de la sécurité routière
Fonds de partenariat touristique
Fonds de soutien aux proches aidants
Fonds des générations
Fonds des registres du ministère de la Justice

ANNEXE 2

Organismes, fonds spéciaux, et fonds d'amortissement du gouvernement (suite)

Fonds spéciaux (suite)

Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux
Fonds des ressources naturelles
Fonds des réseaux de transport terrestre
Fonds des services de police
Fonds des services de santé
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Fonds du centre financier de Montréal
Fonds du développement économique
Fonds du patrimoine culturel québécois
Fonds du Plan Nord
Fonds pour l'excellence et la performance universitaires
Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie
Fonds pour le développement des jeunes enfants
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique
Fonds québécois d'initiatives sociales
Fonds relatif à certains sinistres
Fonds relatif à l'administration fiscale
Fonds vert
Tribunal administratif du Québec (Fonds du)

Fonds d'amortissement

Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires du Québec
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de collèges d'enseignement général et professionnel du Québec
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de commissions scolaires du Québec
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement
Fonds d'amortissement constitué pour et à l'acquit de municipalités
Fonds d'amortissement des régimes de retraite
Fonds des congés de maladie accumulés
Fonds du régime de rentes de survivants

(1) Lorsque la date de fin d'année financière d'un organisme est différente du 31 mars, cette date est indiquée entre parenthèses. Des données intermédiaires sont alors utilisées pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.

(2) Aucune donnée n'est disponible pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.

ANNEXE 3

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement

Réseau de la santé et des services sociaux

Agences et autres instances régionales

Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches
Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue
Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie
Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais
Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale
Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord
Agence de la santé et des services sociaux de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie
Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière
Agence de la santé et des services sociaux de Laval
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides
Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent
Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean
Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik

Établissements publics

Centre André-Boudreau
Centre d'accueil Dixville inc.
Centre de protection et de réadaptation de la Côte-Nord
Centre de réadaptation Constance-Lethbridge
Centre de réadaptation de l'Ouest de Montréal
Centre de réadaptation de la Gaspésie (Le)
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle de Québec
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de Chaudière-Appalaches
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de la Montérégie-Est
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de Laval
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de Montréal
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement du Bas-Saint-Laurent

ANNEXE 3

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement (suite)

Réseau de la santé et des services sociaux (suite)

Établissements publics (suite)

Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement du Saguenay–Lac-Saint-Jean
Centre de réadaptation en déficience physique Chaudière-Appalaches
Centre de réadaptation en déficience physique Le Bouclier
Centre de réadaptation en dépendance de Chaudière-Appalaches
Centre de réadaptation en dépendance de l'Estrie
Centre de réadaptation en dépendance de l'Outaouais
Centre de réadaptation en dépendance de Montréal
Centre de réadaptation en dépendance de Québec
Centre de réadaptation en dépendance Domrémy de la Mauricie–Centre-du-Québec
Centre de réadaptation en dépendance Le Virage
Centre de réadaptation Estrie inc.
Centre de réadaptation Foster
Centre de réadaptation Interval
Centre de réadaptation La Maison
Centre de réadaptation La Myriade
Centre de santé et de services sociaux Alphonse-Desjardins
Centre de santé et de services sociaux Cavendish
Centre de santé et de services sociaux Champlain–Charles-Le Moyne
Centre de santé et de services sociaux Cléophas-Claveau
Centre de santé et de services sociaux d'Ahuntsic et Montréal-Nord
Centre de santé et de services sociaux d'Antoine-Labelle
Centre de santé et de services sociaux d'Argenteuil
Centre de santé et de services sociaux d'Arthabaska-et-de-l'Érable
Centre de santé et de services sociaux de Beauce
Centre de santé et de services sociaux de Bécancour–Nicolet-Yamaska
Centre de santé et de services sociaux de Bordeaux-Cartierville–Saint-Laurent
Centre de santé et de services sociaux de Charlevoix
Centre de santé et de services sociaux de Chicoutimi
Centre de santé et de services sociaux de Dorval-Lachine-Lasalle
Centre de santé et de services sociaux de Gatineau
Centre de santé et de services sociaux de Jonquière
Centre de santé et de services sociaux de Kamouraska
Centre de santé et de services sociaux de l'Énergie
Centre de santé et de services sociaux de l'Hématite
Centre de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île
Centre de santé et de services sociaux de la Baie-des-Chaleurs
Centre de santé et de services sociaux de la Basse-Côte-Nord
Centre de santé et de services sociaux de la Côte-de-Gaspé

ANNEXE 3

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement (suite)

Réseau de la santé et des services sociaux (suite)

Établissements publics (suite)

Centre de santé et de services sociaux de la Haute-Côte-Nord
Centre de santé et de services sociaux de la Haute-Gaspésie
Centre de santé et de services sociaux de la Haute-Yamaska
Centre de santé et de services sociaux de la Matapédia
Centre de santé et de services sociaux de la Minganie
Centre de santé et de services sociaux de la Mitis
Centre de santé et de services sociaux de la Montagne
Centre de santé et de services sociaux de la MRC-de-Coaticook
Centre de santé et de services sociaux de la Pointe-de-l'Île
Centre de santé et de services sociaux de la région de Thetford
Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-l'Or
Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Batiscan
Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Gatineau
Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale
Centre de santé et de services sociaux de Lac-Saint-Jean-Est
Centre de santé et de services sociaux de Laval
Centre de santé et de services sociaux de Manicouagan
Centre de santé et de services sociaux de Maskinongé
Centre de santé et de services sociaux de Matane
Centre de santé et de services sociaux de Memphrémagog
Centre de santé et de services sociaux de Montmagny-L'Islet
Centre de santé et de services sociaux de Papineau
Centre de santé et de services sociaux de Port-Cartier
Centre de santé et de services sociaux de Portneuf
Centre de santé et de services sociaux de Québec-Nord
Centre de santé et de services sociaux de Rimouski-Neigette
Centre de santé et de services sociaux de Rivière-du-Loup
Centre de santé et de services sociaux de Rouyn-Noranda
Centre de santé et de services sociaux de Saint-Jérôme
Centre de santé et de services sociaux de Saint-Léonard et Saint-Michel
Centre de santé et de services sociaux de Sept-Îles
Centre de santé et de services sociaux de Témiscouata
Centre de santé et de services sociaux de Thérèse-De Blainville
Centre de santé et de services sociaux de Trois-Rivières
Centre de santé et de services sociaux de Vaudreuil-Soulanges
Centre de santé et de services sociaux des Aurores-Boréales
Centre de santé et de services sociaux des Basques
Centre de santé et de services sociaux des Collines

ANNEXE 3

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement (suite)

Réseau de la santé et des services sociaux (suite)

Établissements publics (suite)

Centre de santé et de services sociaux des Etchemins
Centre de santé et de services sociaux des Îles
Centre de santé et de services sociaux des Pays-d'en-Haut
Centre de santé et de services sociaux des Sommets
Centre de santé et de services sociaux des Sources
Centre de santé et de services sociaux Domaine-du-Roy
Centre de santé et de services sociaux Drummond
Centre de santé et de services sociaux du Coeur-de-l'Île
Centre de santé et de services sociaux du Granit
Centre de santé et de services sociaux du Haut-Saint-François
Centre de santé et de services sociaux du Haut-Saint-Laurent
Centre de santé et de services sociaux du Haut-Saint-Maurice
Centre de santé et de services sociaux du Lac-des-Deux-Montagnes
Centre de santé et de services sociaux du Nord de Lanaudière
Centre de santé et de services sociaux du Pontiac
Centre de santé et de services sociaux du Rocher-Percé
Centre de santé et de services sociaux du Sud de Lanaudière
Centre de santé et de services sociaux du Sud-Ouest–Verdun
Centre de santé et de services sociaux du Suroît
Centre de santé et de services sociaux du Témiscamingue
Centre de santé et de services sociaux du Val-Saint-François
Centre de santé et de services sociaux Haut-Richelieu–Rouville
Centre de santé et de services sociaux – Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke
Centre de santé et de services sociaux Jardins-Roussillon
Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance
Centre de santé et de services sociaux La Pommeraie
Centre de santé et de services sociaux Les Eskers de l'Abitibi
Centre de santé et de services sociaux Lucille-Teasdale
Centre de santé et de services sociaux Maria-Chapdelaine
Centre de santé et de services sociaux Pierre-Boucher
Centre de santé et de services sociaux Pierre-De Saurel
Centre de santé et de services sociaux Richelieu-Yamaska
Centre de santé Inuulitsivik
Centre de santé Tulattavik de l'Ungava
Centre de soins prolongés Grace Dart – Grace Dart Extended Care Centre
Centre du Florès
Centre hospitalier de l'Université de Montréal
Centre hospitalier de St. Mary

ANNEXE 3

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement (suite)

Réseau de la santé et des services sociaux (suite)

Établissements publics (suite)

Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke
Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine
Centre jeunesse Chaudière-Appalaches
Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue (CJAT)
Centre jeunesse de l'Estrie
Centre jeunesse de la Mauricie et du Centre-du-Québec (Le)
Centre jeunesse de la Montérégie
Centre jeunesse de Laval
Centre jeunesse de Montréal (Le)
Centre jeunesse de Québec
Centre jeunesse des Laurentides
Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent
Centre jeunesse du Saguenay–Lac-Saint-Jean (Le)
Centre jeunesse Gaspésie – Les Îles
Centre Miriam
Centre montérégien de réadaptation
Centre Normand
Centre régional de réadaptation La Ressourse
Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James[1]
Centre universitaire de santé McGill
Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw (Les)
Centres jeunesse de Lanaudière (Les)
Centres jeunesse de l'Outaouais (Les)
CHSLD juif de Montréal
CHU de Québec
Clair Foyer inc.
CLSC Naskapi
Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James[1]
Corporation du Centre de réadaptation Lucie-Bruneau (La)
Corporation du Centre hospitalier gériatrique Maimonides (La)
Hôpital chinois de Montréal (1963) (L')
Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal
Hôpital général juif Sir Mortimer B. Davis (L')
Hôpital Jeffery Hale – Saint Brigid's
Hôpital juif de réadaptation
Hôpital Maisonneuve-Rosemont
Hôpital Mont-Sinaï
Hôpital Rivière-des-Prairies

ANNEXE 3

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement (suite)

Réseau de la santé et des services sociaux (suite)

Établissements publics (suite)

Hôpital Santa Cabrini
Institut canadien-polonais du bien-être inc.
Institut de cardiologie de Montréal
Institut de réadaptation en déficience physique de Québec
Institut de réadaptation Gingras-Lyndsay-de-Montréal
Institut Nazareth et Louis-Braille
Institut Philippe-Pinel de Montréal
Institut Raymond-Dewar
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec
Institut universitaire de gériatrie de Montréal
Institut universitaire en santé mentale de Montréal
Institut universitaire en santé mentale de Québec
Institut universitaire en santé mentale Douglas
La Résidence de Lachute
Pavillon du Parc inc.
Services de réadaptation du Sud-Ouest et du Renfort (Les)

Réseaux de l'éducation

Commissions scolaires[2]

Commission scolaire au Coeur-des-Vallées
Commission scolaire Central Québec
Commission scolaire crie
Commission scolaire de Charlevoix
Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup
Commission scolaire de l'Estuaire
Commission scolaire de l'Énergie
Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois
Commission scolaire de la Baie-James
Commission scolaire de la Beauce-Etchemin
Commission scolaire de la Capitale
Commission scolaire de la Côte-du-Sud
Commission scolaire De La Jonquière
Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord
Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île

ANNEXE 3

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement (suite)

Réseaux de l'éducation (suite)

Commissions scolaires (suite)

Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke
Commission scolaire de la Riveraine
Commission scolaire de la Rivière-du-Nord
Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles
Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands
Commission scolaire de Laval
Commission scolaire de Montréal
Commission scolaire de Portneuf
Commission scolaire de Rouyn-Noranda
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
Commission scolaire de Sorel-Tracy
Commission scolaire des Affluents
Commission scolaire des Appalaches
Commission scolaire des Bois-Francs
Commission scolaire des Chênes
Commission scolaire des Chic-Chocs
Commission scolaire des Découvreurs
Commission scolaire des Draveurs
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
Commission scolaire des Hautes-Rivières
Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
Commission scolaire des Hauts-Cantons
Commission scolaire des Îles
Commission scolaire des Laurentides
Commission scolaire des Monts-et-Marées
Commission scolaire des Navigateurs
Commission scolaire des Patriotes
Commission scolaire des Phares
Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais
Commission scolaire des Premières-Seigneuries
Commission scolaire des Rives-du-Saguenay
Commission scolaire des Samares
Commission scolaire des Sommets
Commission scolaire des Trois-Lacs
Commission scolaire du Chemin-du-Roy
Commission scolaire du Fer
Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs
Commission scolaire du Lac-Abitibi

ANNEXE 3

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement (suite)

Réseaux de l'éducation (suite)

Commissions scolaires (suite)

Commission scolaire du Lac-Saint-Jean
Commission scolaire du Lac-Témiscamingue
Commission scolaire du Littoral
Commission scolaire du Pays-des-Bleuets
Commission scolaire du Val-des-Cerfs
Commission scolaire Eastern Shores
Commission scolaire Eastern Townships
Commission scolaire English-Montréal
Commission scolaire Harricana
Commission scolaire Kativik
Commission scolaire Lester-B.-Pearson
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys
Commission scolaire Marie-Victorin
Commission scolaire New Frontiers
Commission scolaire Pierre-Neveu
Commission scolaire René-Lévesque
Commission scolaire Riverside
Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier
Commission scolaire Western Québec

Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal

Collèges d'enseignement général et professionnel (Cégeps)[2]

Cégep André-Laurendeau
Cégep Beauce-Appalaches
Cégep d'Ahuntsic
Cégep de Baie-Comeau
Cégep de Bois-de-Boulogne
Cégep de Chicoutimi
Cégep de Drummondville
Cégep de Granby–Haute-Yamaska
Cégep de Jonquière
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep de l'Outaouais
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de La Pocatière

ANNEXE 3

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement (suite)

Réseaux de l'éducation (suite)

Collèges d'enseignement général et professionnel (Cégeps) (suite)

Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep de Maisonneuve
Cégep de Matane
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières
Cégep de Valleyfield
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal
Cégep Édouard-Montpetit
Cégep François-Xavier-Garneau
Cégep Gérald-Godin
Cégep John Abbott
Cégep Limoilou
Cégep Lionel-Groulx
Cégep Marie-Victorin
Cégep Montmorency
Cégep régional de Lanaudière
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Champlain Regional College of General and Vocational Education
Collège d'Alma
Collège Dawson
Collège Héritage
Collège Shawinigan
Vanier College of General and Vocational Education

ANNEXE 3

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement (suite)

Réseaux de l'éducation (suite)

Université du Québec et ses constituantes[3]

École de technologie supérieure
École nationale d'administration publique
Institut national de la recherche scientifique
Télé-université
Université du Québec
Université du Québec à Chicoutimi
Université du Québec à Montréal
Université du Québec à Rimouski
Université du Québec à Trois-Rivières
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
Université du Québec en Outaouais

(1) Ces entités agissent en tant qu'agences et établissements.

(2) Les commissions scolaires et les collèges ont une année financière qui se termine le 30 juin. Des données intermédiaires sont utilisées pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.

(3) Les données financières de l'Université du Québec et de ses constituantes, utilisées aux fins de consolidation, couvrent la période du 1er mai 2012 au 30 avril 2013, date de leur fin d'année financière. Les opérations et les événements relatifs à ces entités, survenus entre le 1er et le 30 avril 2013, n'ont pas eu d'incidence financière significative sur la situation financière et les résultats consolidés du gouvernement.

ANNEXE 4

Entreprises du gouvernement

Capital Financière agricole inc.
Hydro-Québec (31 décembre)
Investissement Québec
Loto-Québec
Société des alcools du Québec (année financière terminée le dernier samedi du mois de mars)
Société Innovatech du Grand Montréal
Société Innovatech du Sud du Québec
Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches
Société Innovatech Régions ressources

Note : Lorsque la date de fin d'année financière d'une entreprise est différente du 31 mars, cette date est indiquée entre parenthèses. Des données intermédiaires sont alors utilisées pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.

ANNEXE 5

Ministères et organismes du gouvernement exerçant des opérations fiduciaires exclues du périmètre comptable du gouvernement

Agence du revenu du Québec
- Biens non réclamés (31 décembre)
- Fonds des pensions alimentaires

Autorité des marchés financiers
- Fonds d'indemnisation des services financiers

Caisse de dépôt et placement du Québec (31 décembre)

Comité Entraide – secteurs public et parapublic (31 décembre)

Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (31 décembre)

Commission de la construction du Québec (31 décembre)

Commission des partenaires du marché du travail
- Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre

Conseil de gestion de l'assurance parentale (31 décembre)
- Fonds d'assurance parentale (31 décembre)

Curateur public
- Comptes sous administration (31 décembre)

La Financière agricole du Québec
- Fonds d'assurance-récolte
- Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

Ministère de la Sécurité publique
- Fonds central de soutien à la réinsertion sociale (31 décembre)

Ministère des Finances
- Fonds en fidéicommis

Office de la protection du consommateur
- Cautionnements individuels des agents de voyages
- Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages

Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
- Fonds d'assurance-garantie

Régie des rentes du Québec (31 décembre)

Société de l'assurance automobile du Québec
- Fonds d'assurance automobile du Québec (31 décembre)

Société québécoise de récupération et de recyclage
- Régime de compensation pour les organismes municipaux

Note : Lorsque la date de fin d'année financière d'un organisme est différente du 31 mars, cette date est indiquée entre parenthèses.

ANNEXE 6

Revenus
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2013

Revenus par sources
(en millions de dollars)

	2013		2012 (retraité)
	Budget [1]	Résultats réels	Résultats réels
Impôt sur le revenu et les biens			
Impôt sur le revenu des particuliers		25 070	24 498
Cotisations pour les services de santé		6 391	5 776
Impôt des sociétés		6 034	5 822
Impôt foncier scolaire		1 577	1 526
	39 782	**39 072**	**37 622**
Taxes à la consommation			
Ventes		12 542	12 103
Carburants		2 150	2 064
Tabac		907	913
Boissons alcooliques		480	440
	17 168	**16 079**	**15 520**
Droits et permis			
Véhicules automobiles		1 092	1 048
Ressources naturelles		260	360
Autres		732	733
	2 245	**2 084**	**2 141**
Revenus divers			
Ventes de biens et services		5 017	4 513
Contributions des usagers		1 506	1 454
Frais de scolarité		282	278
Intérêts		875	836
Amendes, confiscations et recouvrements		803	617
Donations de tiers		569	585
	8 096	**9 052**	**8 283**
Revenus provenant des entreprises du gouvernement			
Société des alcools du Québec		1 030	1 000
Loto-Québec		1 194	1 196
Hydro-Québec		919	2 549
Autres		89	4
	4 895	**3 232**	**4 749**
Revenus du Fonds des générations	**911**	**961**	**840**
Total des revenus autonomes	**73 097**	**70 480**	**69 155**
Transferts du gouvernement fédéral			
Péréquation		7 391	7 815
Paiement de protection		362	369
Transferts pour la santé		4 792	4 511
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux		1 486	1 488
Compensation pour l'harmonisation de la TVQ à la TPS		733	
Autres programmes		2 753	2 930
Total des transferts du gouvernement fédéral	**17 631**	**17 517**	**17 113**
Total des revenus	**90 728**	**87 997**	**86 268**

(1) Selon les données présentées dans le budget 2012-2013 du ministère des Finances, déposé le 20 mars 2012.

ANNEXE 7

Dépenses
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2013

Dépenses par supercatégories et catégories
(en millions de dollars)

	2013		2012 (retraité)
	Budget [1]	Résultats réels	Résultats réels
Transferts			
Rémunération		2 498	2 455
Fonctionnement		1 232	1 261
Capital		1 852	1 951
Intérêt		407	414
Support		19 372	19 303
		25 361	**25 384**
Rémunération		37 977	36 838
Fonctionnement[2]		16 497	15 523
Créances douteuses et autres provisions		838	938
Sous-total	**80 633**	**80 673**	**78 683**
Service de la dette			
Intérêts sur la dette[3]		7 238	7 116
Moins			
Revenus de placement des fonds d'amortissement afférents à des emprunts		405	445
Revenus sur les placements temporaires		78	36
		6 755	6 635
Intérêts sur les obligations des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs		5 285	5 128
Moins			
Revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite et des fonds particuliers des régimes		2 131	2 243
Revenus de placement des fonds des programmes d'avantages sociaux futurs		70	69
		3 084	2 816
Service de la dette	**10 384**	**9 839**	**9 451**
Total des dépenses	**91 017**	**90 512**	**88 134**

(1) Selon les données présentées dans le budget 2012-2013 du ministère des Finances, déposé le 20 mars 2012.

(2) La dépense de fonctionnement incluait une somme de 3 269 M$ (3 102 M$ en 2011-2012) liée à l'amortissement des immobilisations.

(3) La dépense d'intérêts sur la dette incluait une somme de 9 M$ liée à l'amortissement des gains de change reportés (16 M$ en 2011-2012).

ANNEXE 8

Participations dans les entreprises du gouvernement
AU 31 MARS 2013

Renseignements financiers sur les entreprises du gouvernement
(en millions de dollars)

	2013				
	Hydro-Québec			Investissement Québec	Loto-Québec
	31 décembre 2012	Ajustements pour la période de trois mois [1]	31 mars		
ÉTAT DES RÉSULTATS					
Revenus	12 228	243	12 471	859	3 610
Dépenses	9 492	219	9 711	758	2 328
Résultat d'exploitation	**2 736**	**24**	**2 760**	**101**	**1 282**
Résultat provenant des activités abandonnées[2]	**(1 876)**		**(1 876)**		
Résultat net			**884**	**101**	**1 282**
Ajustements de consolidation[3]			35	(9)	(88)
REVENUS PROVENANT DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT			**919**	**92**	**1 194**
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	**(67)**	**(275)**	**(342)**	**(18)**	**–**
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE					
Actif					
Actifs financiers	10 884	(279)	10 605	7 138	316
Actifs non financiers	59 633	233	59 866	308	979
Total de l'actif	**70 517**	**(46)**	**70 471**	**7 446**	**1 295**
Passif					
Dettes à long terme	43 524	(505)	43 019 [4]	4 001 [5]	333 [6]
Autres passifs	8 011	(775)	7 236 [7]	911 [6]	872
Total du passif	**51 535**	**(1 280)**	**50 255**	**4 912**	**1 205**
Capitaux propres					
Cumul des autres éléments du résultat global	(225)	(126)	(351)	138	
Autres éléments des capitaux propres	19 207	1 360	20 567	2 396	90
Total des capitaux propres	**18 982**	**1 234**	**20 216**	**2 534**	**90**
Ajustements de consolidation[8]			6	21	
Valeur de consolidation			**20 222**	**2 555**	**90**
Prêts[6]				415	333
PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT			**20 222**	**2 970**	**423**

ANNEXE 8

2013							2012
Société des alcools du Québec	Capital Financière agricole inc. [9]	Société Innovatech du Grand Montréal	Société Innovatech du Sud du Québec	Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches	Société Innovatech Régions ressources	Total	Total
2 964	2			(4)		19 902	19 593
1 934	1					14 732	14 635
1 030	**1**	**–**	**–**	**(4)**	**–**	**5 170**	**4 958**
						(1 876)	(82)
1 030	**1**	**–**	**–**	**(4)**	**–**	**3 294**	**4 876**
						(62)	(127)
1 030	**1**	**–**	**–**	**(4)**	**–**	**3 232**	**4 749**
–	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(360)**	**(376)**
464	19	5	13	29	24	18 613	17 188
297						61 450	61 014
761	**19**	**5**	**13**	**29**	**24**	**80 063**	**78 202**
	6 [6]					47 359	45 707
716						9 735	9 504
716	**6**	**–**	**–**	**–**	**–**	**57 094**	**55 211**
						(213)	144
45	13	5	13	29	24	23 182	22 847
45	**13**	**5**	**13**	**29**	**24**	**22 969**	**22 991**
	(1)					26	1
45	**12**	**5**	**13**	**29**	**24**	**22 995**	**22 992**
	6					754	674
45	**18**	**5**	**13**	**29**	**24**	**23 749**	**23 666**

ANNEXE 8

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)
AU 31 MARS 2013

(1) Les données présentées dans la colonne « Ajustements pour la période de trois mois » représentent les ajustements nécessaires pour rendre compte des données d'Hydro-Québec sur la base de l'année financière du gouvernement qui se termine le 31 mars. La fin de l'année financière de cette société est le 31 décembre.

(2) Le résultat provenant des activités abandonnées de 1 876 M$ découle de la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2. De l'information plus détaillée est présentée dans la rubrique « Activités abandonnées » de la présente annexe.

(3) L'ajustement du résultat net des entreprises découle de contributions effectuées par Loto-Québec à des entités du périmètre comptable (diminution de 88 M$) et imputées à ses capitaux propres et de l'élimination de gains et de pertes non matérialisés sur des transactions avec des entités du périmètre comptable.

(4) Le gouvernement garantit des emprunts contractés en différentes monnaies par Hydro-Québec. La valeur nette de ces emprunts s'élevait à 39 800 M$ au 31 mars 2013 (40 219 M$ au 31 mars 2012).

(5) Le gouvernement garantit le paiement en capital de certaines dettes, lesquelles totalisaient 4 001 M$ au 31 mars 2013 (3 532 M$ au 31 mars 2012).

(6) Les prêts à Investissement Québec ne portent pas intérêt et leur remboursement est exigible sur demande ; ceux à Loto-Québec portent intérêt à des taux variant de 1,95 % à 4,12 % et viennent à échéance entre mai 2014 et décembre 2043 ; ceux à Capital Financière agricole inc. portaient intérêt à des taux variant de 0 % à 1,30 % et venaient à échéance en avril 2013.

La valeur des prêts qui viendront à échéance est de 6 M$ en 2014, de 100 M$ en 2015, de 75 M$ en 2016, de 50 M$ en 2017, de 40 M$ en 2018, de 43 M$ au cours de la période 2019-2023 et de 25 M$ au-delà de cette période.

Ces prêts sont présentés, selon le cas, dans les dettes à long terme ou les autres passifs de l'entreprise concernée.

(7) Le gouvernement a accordé une garantie financière pour la centrale nucléaire de Gentilly-2 de 685 M$ (685 M$ au 31 mars 2012), pour laquelle Hydro-Québec a constitué une fiducie de 94 M$ (81 M$ au 31 mars 2012).

(8) Les ajustements de la valeur de consolidation découlent de l'élimination de gains et de pertes non matérialisés sur des transactions réalisées avec des entités du périmètre comptable.

(9) Le pourcentage de la participation du gouvernement dans cette entreprise est de 90,10 %.

ANNEXE 8

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)
AU 31 MARS 2013

Échéancier de remboursement des dettes
(en millions de dollars)

	Remboursement des dettes à long terme pour les prochains exercices[1]						
	2014	2015	2016	2017	2018	2019 et suivants	Total
Hydro-Québec[2]	694	2 084	2 376	1 530	1 038	35 802	43 524
Investissement Québec	528	819	785	810	1 059		4 001
	1 222	**2 903**	**3 161**	**2 340**	**2 097**	**35 802**	**47 525**

(1) Les remboursements correspondent au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

(2) En raison de sa fin d'année financière différente de celle du gouvernement, les remboursements de l'année financière 2013-2014 présentés dans l'échéancier ci-dessus couvrent la période du 1er janvier au 31 décembre 2013. Il en est de même pour les années subséquentes.

ANNEXE 8

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)
AU 31 MARS 2013

Activités abandonnées

Hydro-Québec

À l'automne 2012, la décision a été prise d'abandonner le projet de réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2 et de mettre fin aux activités nucléaires de l'entreprise. La centrale a continué de produire de l'électricité jusqu'à la fin de l'année 2012, conformément aux conditions de son permis d'exploitation, après quoi Hydro-Québec a entamé les préparatifs nécessaires à sa mise en dormance en vue de son démantèlement, à l'horizon 2060. L'abandon du projet de réfection a entraîné la radiation par Hydro-Québec, au 31 décembre 2012, des immobilisations corporelles en cours liées au projet, d'une valeur de 990 millions de dollars. L'entreprise a dû procéder également à une dépréciation de 827 millions de dollars de tous ses actifs liés aux activités nucléaires, pour ramener leur valeur comptable à zéro.

Résultat provenant des activités abandonnées
(en millions de dollars)

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Résultats d'exploitation		
Produits	144	147
Charges	203	222
	(59)	**(75)**
Radiation des immobilisations corporelles en cours	**(990)**	—
Dépréciation des actifs de la centrale nucléaire		
Immobilisations corporelles	(795)	
Matériaux, combustible et fournitures	(32)	
	(827)	—
Résultat provenant des activités abandonnées	**(1 876)**	**(75)**

ANNEXE 8

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)
AU 31 MARS 2013

Principales obligations contractuelles des entreprises

Hydro-Québec

Hydro-Québec s'est engagée envers la Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited à acheter la quasi-totalité de l'énergie produite par la centrale de Churchill Falls, d'une puissance nominale de 5 428 mégawatts. Échéant en 2016, ce contrat sera renouvelé automatiquement pour les 25 années suivantes, selon des conditions déjà convenues. Un contrat de garantie de disponibilité de 682 mégawatts additionnels de puissance d'hiver, pour la période du 1er novembre au 31 mars, jusqu'en 2041, a également été conclu avec cette entreprise.

Au 31 décembre 2012, Hydro-Québec avait également pris des engagements auprès d'autres producteurs en vertu de 134 contrats d'achat d'électricité, ces contrats représentant une puissance installée d'environ 5 741 mégawatts. La plupart de ces contrats, qui s'étalent jusqu'en 2052, comportent des clauses de renouvellement.

Compte tenu de l'ensemble des contrats d'achat d'électricité, Hydro-Québec prévoit effectuer les paiements minimaux suivants, en millions de dollars, au cours de ses prochaines années financières :

	31 décembre
2013	1 182
2014	1 457
2015	1 656
2016	1 760
2017	1 772
2018 et suivants	33 008
Total	**40 835**

Hydro-Québec prévoit des investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels de l'ordre de 4,9 milliards de dollars pour l'année civile 2013. Les engagements de l'entreprise qui découlent des projets d'investissement sont du même montant au 31 mars 2013.

Par ailleurs, les engagements de l'entreprise découlant de diverses ententes conclues avec les communautés locales concernées par certains projets d'investissement en immobilisations corporelles sont de 618 millions de dollars au 31 décembre 2012; ces ententes prévoient le versement de paiements annuels à compter de 2021, pour une durée maximale de 51 ans.

ANNEXE 8

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)
AU 31 MARS 2013

Principales obligations contractuelles des entreprises (suite)

Investissement Québec

Investissement Québec a contracté, dans le cours normal de ses activités, différents engagements de financement et d'investissement. Les ententes de financement, autorisées par l'entreprise, en attente d'une acceptation par les clients, représentaient une somme de 63 millions de dollars au 31 mars 2013. Les ententes acceptées par les clients, qui regroupent les sommes non déboursées sur les prêts, les actions et les parts, les sommes dont le déboursement n'a pas été autorisé pour les contributions financières et les sommes qui n'ont pas encore été utilisées pour les garanties, représentaient pour leur part une somme de 558 millions de dollars à la même date. De plus, en vertu d'ententes avec des partenaires, Investissement Québec s'était engagée au 31 mars 2013 à investir 204 millions de dollars, sous forme de parts de sociétés en commandite, dans des fonds d'intervention économique régionaux (FIER) et dans d'autres organismes de capital-risque.

Ces engagements ne représentent pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie d'Investissement Québec, car plusieurs de ceux-ci expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Dans le cours normal de ses activités, Investissement Québec a contracté divers autres engagements. Ces derniers, totalisant 81 millions de dollars, sont des engagements autorisés qui n'avaient pas été déboursés au 31 mars 2013.

Loto-Québec

Au 31 mars 2013, Loto-Québec s'était engagée, par l'intermédiaire de contrats de location, à effectuer des paiements minimaux exigibles non actualisés totalisant 137 millions de dollars.

Par ailleurs, une filiale de Loto-Québec avait des engagements qui totalisaient 97 millions de dollars pour l'acquisition d'appareils de loterie vidéo et de contrôleurs de sites.

Société des alcools du Québec

Au 31 mars 2013, en vertu de contrats de location, la Société des alcools du Québec s'était engagée à payer des paiements minimaux exigibles non actualisés totalisant 396 millions de dollars pour la location de succursales.

ANNEXE 8

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)
AU 31 MARS 2013

Principales éventualités des entreprises

Hydro-Québec

En vertu des modalités spécifiées dans le cadre de l'émission de certains titres d'emprunt à l'extérieur du Canada, Hydro-Québec s'est engagée à majorer la somme des intérêts payés à des non-résidents si des changements étaient apportés aux lois fiscales canadiennes à l'égard de l'impôt sur le revenu de personnes non résidentes. L'entreprise n'est pas en mesure d'estimer la somme maximale qu'elle pourrait être tenue de verser. Si une telle somme devenait exigible, Hydro-Québec aurait l'option de rembourser la plupart des titres en question. Au 31 décembre 2012, le coût après amortissement des dettes visées était de 5 427 millions de dollars.

Investissement Québec

Dans le cadre de la vente de la totalité ou d'une partie d'une société, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou de non-respect d'une déclaration de garantie, Investissement Québec peut convenir de donner une garantie contre toute réclamation pouvant résulter de ses activités passées. De façon générale, les modalités et la valeur d'une telle indemnisation sont limitées par la convention. Investissement Québec n'a pas constaté de somme à son état consolidé de la situation financière à l'égard de ces ventes puisqu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre cette obligation et que cette somme ne peut être estimée de manière fiable.

Afin de contribuer au développement économique du Québec, Investissement Québec garantit des emprunts et d'autres engagements financiers contractés par des sociétés. Au 31 mars 2013, les garanties accordées par l'entreprise totalisaient 541 millions de dollars, pour lesquelles des provisions pour pertes de 127 millions de dollars ont été comptabilisées.

ANNEXE 8

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)
AU 31 MARS 2013

Opérations et soldes importants des entreprises réalisées avec les entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement
(en millions de dollars)

	2013	2012
Opérations interorganismes liées aux résultats		
Revenus	578	577
Dépenses	1 405	1 304
Opérations interorganismes liées aux capitaux propres		
Dividendes		
Hydro-Québec	645	1 958
Loto-Québec	1 194	1 196
Société des alcools du Québec	1 030	1 000
Contributions de Loto-Québec	88	89
Capital-actions émis par Investissement Québec		400
Soldes interorganismes		
Actifs financiers	4 515	4 127
Actifs non financiers	124	140
Revenus reportés liés aux acquisitions d'immobilisations	57	67
Dettes et autres passifs auprès du gouvernement	1 338	1 260

ANNEXE 9

Informations sectorielles
AU 31 MARS 2013

État consolidé des revenus et état consolidé des dépenses par mission gouvernementale

En complément aux états financiers consolidés, le gouvernement fournit des informations financières sectorielles pour chacune de ses grandes missions. Ces informations visent à présenter les ressources allouées pour soutenir ses missions principales et communiquer aux utilisateurs des informations pertinentes aux fins de la reddition de comptes et de la prise de décisions.

Les tableaux qui suivent présentent les sources de revenu et les coûts de chacune des grandes missions du gouvernement, soit :

- **Santé et services sociaux** : englobe les activités du ministère de la Santé et des Services sociaux et des organismes et des fonds spéciaux contribuant à cette mission;
- **Éducation et culture** : englobe les activités du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la technologie (secteur de l'enseignement supérieur), du ministère de la Culture et des Communications, du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et des organismes et des fonds spéciaux contribuant à cette mission;
- **Économie et environnement** : englobe principalement les activités du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, du ministère des Transports, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, du ministère des Finances et de l'Économie (secteur du développement économique), du ministère des Ressources naturelles, du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, du ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur, du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (secteur de la recherche, de la science et de la technologie) et des organismes et des fonds spéciaux contribuant à cette mission;
- **Soutien aux personnes et aux familles** : englobe principalement les activités du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, du ministère de la Famille, du ministère de la Justice (secteur de l'accessibilité à la justice) et des organismes et des fonds spéciaux contribuant à cette mission;

ANNEXE 9

Informations sectorielles (suite)
AU 31 MARS 2013

État consolidé des revenus et état consolidé des dépenses par mission gouvernementale (suite)

- **Gouverne et justice** : englobe principalement les activités du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (secteur de l'aide financière aux municipalités et des compensations tenant lieu de taxes), du ministère de la Sécurité publique, du ministère du Conseil exécutif, du Conseil du trésor et de l'Administration gouvernementale, du ministère de la Justice, du ministère des Finances et de l'Économie (secteur des finances, à l'exception de la gestion de la dette), du ministère du Travail, de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par celle-ci et des organismes et des fonds spéciaux contribuant à cette mission. De plus, les revenus et les dépenses liés à l'application ou à l'exécution de toute loi dont la responsabilité est confiée au ministre du Revenu sont présentés dans cette mission, à l'exception des crédits d'impôt remboursables qui répondent à la définition de transfert financé par le régime fiscal. Chacun de ces crédits d'impôt est présenté dans les dépenses de la mission gouvernementale à laquelle il est associé ;
- **Service de la dette** : Englobe les activités du ministère des Finances et de l'Économie (secteur de la gestion de la dette).

Les revenus et les dépenses de chacune des grandes missions du gouvernement sont présentés après élimination des opérations et des soldes réciproques entre les entités. De plus, lorsque les activités d'une entité sont en lien avec plusieurs missions, ses revenus et ses dépenses sont répartis entre les missions concernées.

ANNEXE 9

Informations sectorielles (suite)
AU 31 MARS 2013

État consolidé des revenus par mission gouvernementale
(en millions de dollars)

	2013					
	Santé et services sociaux	Éducation et culture	Économie et environnement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et justice	Total consolidé
REVENUS						
Impôt sur le revenu et les biens	1 002	1 577			36 493	**39 072**
Taxes à la consommation	20	62	2 219	30	13 748	**16 079**
Droits et permis	2	41	1 757	13	271	**2 084**
Revenus divers	3 693	1 665	1 251	145	2 298	**9 052**
Revenus provenant des entreprises du gouvernement					3 232	**3 232**
Revenus du Fonds des générations					961	**961**
Total des revenus autonomes	**4 717**	**3 345**	**5 227**	**188**	**57 003**	**70 480**
Transferts du gouvernement fédéral	213	631	2 150	31	14 492	**17 517**
Total des revenus	**4 930**	**3 976**	**7 377**	**219**	**71 495**	**87 997**

	2012 (retraité)					
	Santé et services sociaux	Éducation et culture	Économie et environnement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et justice	Total consolidé
REVENUS						
Impôt sur le revenu et les biens	609	1 526			35 487	**37 622**
Taxes à la consommation	20	62	2 134	30	13 274	**15 520**
Droits et permis	2	61	1 811	12	255	**2 141**
Revenus divers	3 187	1 603	1 251	154	2 088	**8 283**
Revenus provenant des entreprises du gouvernement					4 749	**4 749**
Revenus du Fonds des générations					840	**840**
Total des revenus autonomes	**3 818**	**3 252**	**5 196**	**196**	**56 693**	**69 155**
Transferts du gouvernement fédéral	191	669	2 202	25	14 026	**17 113**
Total des revenus	**4 009**	**3 921**	**7 398**	**221**	**70 719**	**86 268**

ANNEXE 9

Informations sectorielles (suite)
AU 31 MARS 2013

État consolidé des dépenses par mission gouvernementale
(en millions de dollars)

	2013						
	Santé et services sociaux	Éducation et culture	Économie et environnement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et justice	Service de la dette	Total consolidé
DÉPENSES PAR SUPERCATÉGORIE							
Transfert	4 410	4 190	7 075	8 532	1 154		25 361
Rémunération	21 424	11 656	1 316	458	3 123		37 977
Fonctionnement	8 309	3 627	2 882	273	1 406		16 497
Créances douteuses et autres provisions	31	55	43	6	703		838
Total des dépenses avant le service de la dette	**34 174**	**19 528**	**11 316**	**9 269**	**6 386**	–	80 673
Service de la dette						9 839	9 839
Total des dépenses	**34 174**	**19 528**	**11 316**	**9 269**	**6 386**	**9 839**	90 512

	2012 (retraité)						
	Santé et services sociaux	Éducation et culture	Économie et environnement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et justice	Service de la dette	Total consolidé
DÉPENSES PAR SUPERCATÉGORIE							
Transfert	4 232	4 286	7 336	8 352	1 178		25 384
Rémunération	20 640	11 412	1 289	432	3 065		36 838
Fonctionnement	7 600	3 582	2 821	281	1 239		15 523
Créances douteuses et autres provisions	28	57	213	9	631		938
Total des dépenses avant le service de la dette	**32 500**	**19 337**	**11 659**	**9 074**	**6 113**	–	78 683
Service de la dette						9 451	9 451
Total des dépenses	**32 500**	**19 337**	**11 659**	**9 074**	**6 113**	**9 451**	88 134

ANNEXE 10

Opérations fiduciaires du gouvernement
AU 31 MARS 2013

Sommaire des opérations fiduciaires exercées par des ministères et des organismes du gouvernement
(en millions de dollars)

	2013		
	Actif	Passif	Actif (passif) net
Agence du revenu du Québec			
Biens non réclamés[1]	132	80	52
Fonds des pensions alimentaires	228	228	–
Autorité des marchés financiers			
Fonds d'indemnisation des services financiers	25	15	10
Caisse de dépôt et placement du Québec[1]	213 163	37 590	175 573 [2],[3]
Comité Entraide - secteurs public et parapublic[1]	7		7
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances[1]	122 [2]	122	–
Régimes de retraite du gouvernement - quote-part assumée par les participants[1] :			
RREGOP	45 011 [2],[4]	46 063 [4]	(1 052)
RRPE	7 961 [2]	9 075	(1 114)
RRAPSC	473 [5]	467	6
RRMSQ	180 [2]	166	14
Autres régimes de retraite administrés par la Commission[1]	243 [2]	262	(19)
Commission de la construction du Québec			
Fonds général d'administration[1]	228	333	(105)
Régime supplémentaire de rentes[1] :			
compte général	3 699 [2]	3 757	(58)
compte complémentaire	5 281 [2]	5 281	–
compte des retraités	5 640 [2]	6 035	(395)
Autres fonds[1]	1 732	1 101	631
Commission des partenaires du marché du travail			
Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre	97	8	89
Conseil de gestion de l'assurance parentale[1]	14	14	–
Fonds d'assurance parentale[1]	211 [2]	715	(504)

ANNEXE 10

Opérations fiduciaires du gouvernement (suite)
AU 31 MARS 2013

Sommaire des opérations fiduciaires exercées par des ministères et des organismes du gouvernement (suite)
(en millions de dollars)

	2013		
	Actif	Passif	Actif (passif) net
Curateur public			
Comptes sous administration[1]	415 [2]	52	363
La Financière agricole du Québec			
Fonds d'assurance-récolte	186 [2]	3	183
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	18	421	(403)
Ministère de la Sécurité publique			
Fonds central de soutien à la réinsertion sociale[1]	2		2
Ministère des Finances			
Fonds en fidéicommis	173	173	–
Office de la protection du consommateur			
Cautionnements individuels des agents de voyages	5 [2]	4	1
Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages	96 [2]	1	95
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec			
Fonds d'assurance-garantie	7 [2]		7
Régie des rentes du Québec			
Fonds du régime de rentes du Québec[1]	40 215 [2]	735	39 480
Fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite[1]	15	1	14
Société de l'assurance automobile du Québec			
Fonds d'assurance automobile du Québec[1]	8 220 [2]	8 674	(454)
Société québécoise de récupération et de recyclage			
Régime de compensation pour les organismes municipaux	171	171	–

(1) Selon les états financiers au 31 décembre 2012.

(2) Les fonds de certaines fiducies sont confiés, en tout ou en partie, à la Caisse de dépôt et placement du Québec. L'actif net de la Caisse, présenté à la juste valeur, inclut une somme de 115 776 M$ de fonds confiés par ces fiducies.

(3) L'actif net de la Caisse de dépôt et placement du Québec inclut des actifs pris en compte dans les états financiers consolidés du gouvernement, notamment ceux du Fonds d'amortissement des régimes de retraite et du Fonds des générations. La juste valeur de ces actifs au 31 mars 2013 était de 51 530 M$.

(4) De ces sommes, un actif de 627 M$ et un passif de 537 M$ sont pris en compte dans le passif des régimes de retraite du gouvernement.

(5) L'actif du régime inclut une somme à recevoir du gouvernement de 472 M$ au 31 décembre 2012, relative aux cotisations des participants confiées au fonds général du fonds consolidé du revenu, laquelle somme porte intérêts. Le gouvernement présente cette créance dans ses obligations relatives aux prestations acquises envers ce régime.

Les *Comptes publics 2012-2013* présentent la situation financière du gouvernement du Québec et ses résultats de fonctionnement.

Volume 1

Ce volume présente les états financiers consolidés du gouvernement du Québec, ainsi qu'une analyse financière qui permet une meilleure compréhension des opérations réalisées au cours de l'année financière 2012-2013.

Finances et Économie
Québec